

LES ÉTUDES

DE L'INSTITUT PARIS REGION



ENVIRONNEMENT

Juin 2024

RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE

DESCRIPTION DE SECTEURS PRIORITAIRES



www.institutparisregion.fr

L'INSTITUT
PARIS
REGION

RESTAURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES EN ILE-DE-FRANCE

DESCRIPTION DE SECTEURS PRIORITAIRES

Juin 2024

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49
www.institutparisregion.fr

Directeur général : Nicolas Bauquet

Directeur général adjoint, coordination des études : Sébastien Alavoine

Département Environnement urbain et rural : Christian Thibault, directeur de département

Étude réalisée par Nicolas Cornet

Avec la collaboration de Cécile Mauclair

Cartographie réalisée par Laetitia Pigato

Maquette réalisée par Stéphanie Sisoutham

N° d'ordonnancement : 8.21.005

Crédit photo de couverture : L'Institut Paris Region

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source :

Cornet Nicolas / Restaurer les continuités écologiques en Île-de-France - Description de secteurs prioritaires / L'Institut Paris Region / 2024

Remerciements : Valérie Danto (IFN), Anne De Gouzel (IDFN), Samuel Dembsky (OFB),
Jonathan Flandin (IPR / ARB), Antoine Lombard (DRIEAT IDF), Cécile Maclair (IPR), Aurore Mollereau (CBNBP),
Cédric Mondy (OFB), Théo Mouton (Région Île-de-France), Olivier Renault (IPR / ARB)

Sommaire

Rappel du bilan de la phase 1	4
1-Indicateur synthétique d'intérêt écologique.....	7
2-Indicateur synthétique de pression	8
3-Indicateur synthétique global	9
Sites complémentaires proposés	10
Description des sites	13
ANNEXES	80

Rappel du bilan de la phase 1

La Région Île-de-France et l'Etat (DRIEAT) ont souhaité lancer en 2020 une étude visant à identifier des secteurs prioritaires pour la restauration des continuités écologiques en Ile-de-France. La motivation de cette étude part du constat du manque de projet ambitieux dans ce domaine, et s'inscrit dans les révisions du Schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) de 2013 et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de 2013.

Pour la réalisation de cette étude, un groupe de travail a été mis en place réunissant les personnes suivantes :

- Nicolas Cornet (L'Institut Paris Region / DEUR)
- Valérie Danto (Île-de-France Nature),
- Anne De Gouzel (Île-de-France Nature),
- Samuel Dembsky (Office français de la biodiversité),
- Jonathan Flandin (L'Institut Paris Region / ARB Île-de-France),
- Antoine Lombard (DRIEAT Île-de-France),
- Cécile Mauclair (L'Institut Paris Region / DEUR)
- Aurore Mollereau (Conservatoire botanique national du Bassin parisien),
- Cédric Mondy (Office français de la biodiversité),
- Théo Mouton (Région Île-de-France),
- Olivier Renault (L'Institut Paris Region / ARB Île-de-France)

La première phase de l'étude réalisée en 2021 a permis d'identifier une trentaine de secteurs associés à de très forts enjeux en termes de biodiversité et à une très forte pression urbaine : <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/restaurer-les-continuites-ecologiques-en-ile-de-france/>

La deuxième phase réalisée en 2023 a pour objectif de décrire plus finement les enjeux associés aux mailles précédemment identifiées. C'est l'objet de ce rapport.

La phase 1 a permis de renseigner quatorze indicateurs. Le tableau ci-après mentionne les données utilisées pour chaque indicateur. Huit d'entre eux permettent de qualifier l'intérêt écologique de la maille et six autres qualifient la pression anthropique.

Chaque indicateur a été calculé pour une maille hexagonale 1 de 2 km de côté (soit une surface de 3,46 km²). Cette taille de la maille a été retenue car étant assez grande pour permettre le croisement avec les données d'entrée, tout en étant assez fine pour constituer un outil d'aide à la décision localement.

Pour faciliter la réalisation des cartes, pour chaque indicateur, les valeurs brutes ont été utilisées et réparties en 4 classes selon la méthode Jenks (aussi appelée méthode des seuils naturels ; cette classification maximise les différences entre les classes).

A partir de cet ensemble d'indicateurs, trois indicateurs synthétiques par maille ont été calculés, en ne retenant que les mailles situées à plus de 90 % dans le territoire francilien (cela afin d'éviter des biais dans l'élaboration des classes dus aux effets de bord) :

- Un indicateur synthétique d'intérêt écologique noté de 1 à 3 (la valeur « 3 » correspondant à l'intérêt écologique le plus fort),
- Un indicateur synthétique de pression noté de 1 à 3 (la valeur « 3 » correspondant à la pression la plus importante),
- Un indicateur synthétique d'enjeu global, noté sur 6 et correspondant à la somme des deux premiers indicateurs.

Ce rapport propose une description des secteurs correspondant aux mailles capitalisant une note de 6/6 c'est-à-dire à la fois une pression majeure et un intérêt écologique maximal.

Cette approche par indicateurs a le mérite d'une certaine objectivité ; elle doit cependant être complétée par une approche de terrain. Dans cet ordre d'idée, la liste des secteurs issus du croisement

des indicateurs a été complétée par un certain nombre de sites complémentaires identifiés « à dire d'experts ».

Pour ce qui concerne l'indicateur de pression issu du SDRIF, on peut s'interroger sur le choix d'utiliser la cartographie du SDRIF de 2013 encore en vigueur à date ou celle du projet de SDRIF-E. D'une part, le SDRIF-E était encore susceptible de modifications au moment où ce travail a été réalisé ; d'autre part la base de connaissance utilisée pour le SDRIF et le SRCE est celle du schéma régional des continuités écologiques réalisé par L'Institut Paris Region en 2007 – 2009 et publié sous la forme d'une série de notes rapides.

https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_188/nr_env438Web.pdf.

Ce travail est encore à ce jour le plus complet sur ce sujet et reste largement valable.

Les sites proposés ici sont à considérer en complément des « continuités écologiques d'importance régionale » qui figurent dans le SdrifE.

Indicateurs d'intérêt écologique

Indicateur	Type	Description détaillée	Source
Réservoir de biodiversité	Intérêt écologique	Part de la maille en réservoir de biodiversité selon les périmètres du SRCE 2013. Pas de mise à jour faite suite à l'évolution des emprises des réservoirs car ce sont encore les périmètres de 2013 qui ont une valeur réglementaire.	SRCE 2013
Corridors écologiques	Intérêt écologique	Linéaire de corridors écologiques fonctionnels et à fonctionnalité réduite des sous-trames arborée et herbacée au sein de chaque maille. Pondération 1 pour les corridors à fonctionnalité réduite. Pondération 1,5 pour les corridors fonctionnels.	SRCE 2013
Milieux humides	Intérêt écologique	Part de la maille couverte par les zones humides du SRCE	SRCE 2013
Diversité des milieux naturels et semi-naturels selon Ecomos	Intérêt écologique	Nombre de milieux Ecomos par maille au niveau CLC5 de la nomenclature	Ecomos 2017
Végétations naturelles et semi-naturelles selon le CBNBP	Intérêt écologique	Nombre de végétations différentes par maille sur la base des données "habitat" du CBNBP.	Etude CBNBP
Flore et végétations patrimoniales	Intérêt écologique	Part de la maille couverte par la carte d'alerte du CBNBP. Flore protégée et/ou menacée. Végétations d'intérêt régional	CBNBP
Eléments de biodiversité des paysages ruraux	Intérêt écologique	Densité d'éléments de la base Ecoline par maille. L'ensemble des éléments Ecoline (linéaires, ponctuels et polygones) ont été transformés en éléments surfaciques. Pour un point : 4 m ² pour les mares, mouillères, bassins de rétention, arbres isolés, arbustes ou buissons isolés. 5 m ² pour les autres. Pour une ligne 1,5 m ² par mètre linéaire sans dépasser 50m d'épaisseur en cas de linéaires parallèles. Polygones inchangés, sans buffer	Ecoline 2017
Espèces animales inscrites sur les listes rouges	Intérêt écologique	Nombre d'espèces inscrites sur les listes rouges régionales pour les oiseaux nicheurs, orthoptères, phasmes et mantes chauves-souris, Rhopalocères et Zygènes, libellules. Statuts pris en compte : en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU).	Cettia

Indicateurs de pression anthropique

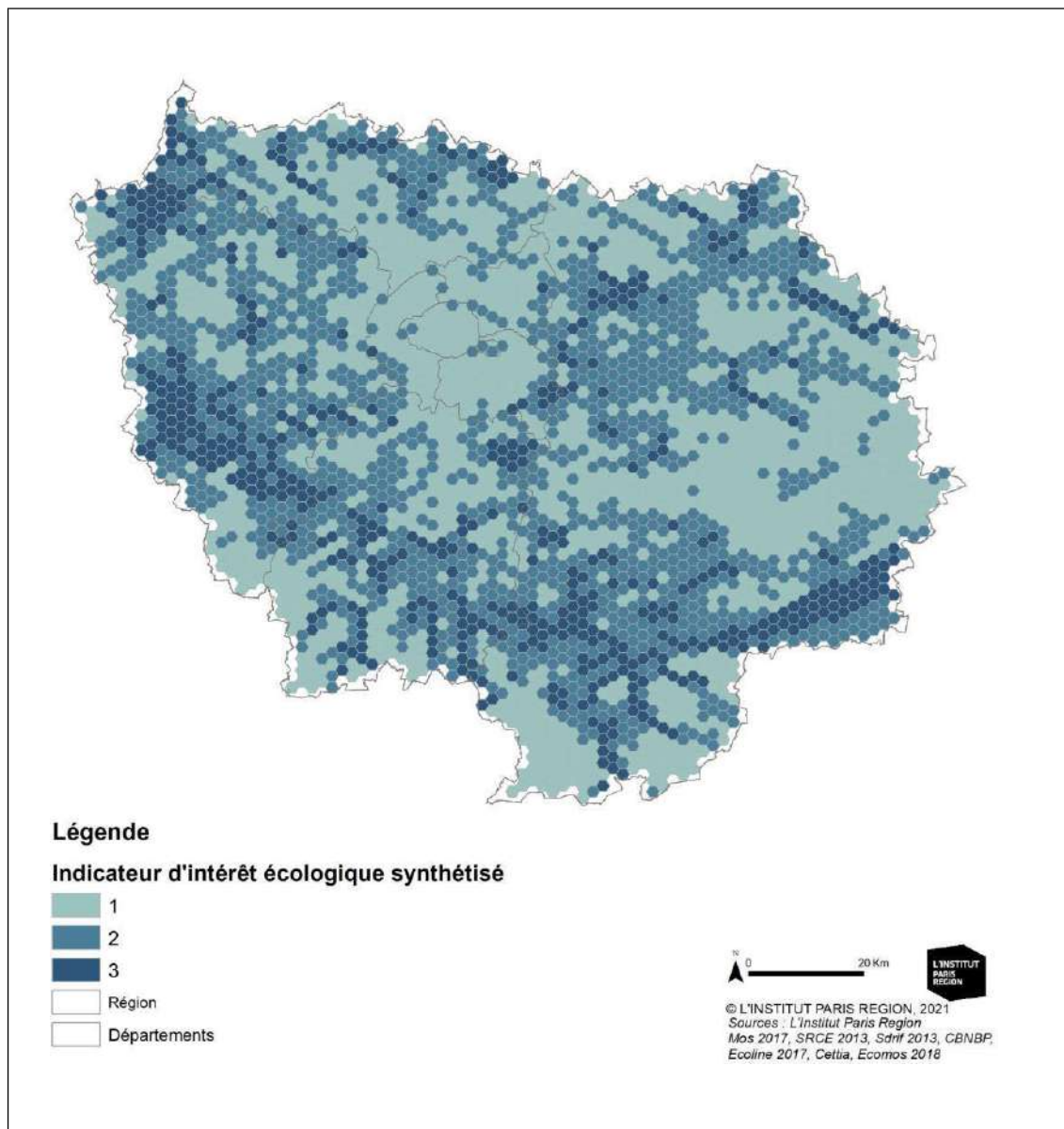
Indicateur	Type	Description détaillée	Source
Progression de l'urbanisation entre 2008 et 2017	Pression	Part de la maille urbanisée entre 2008 et 2017 selon le Mode d'occupation du sol Mos) en 11 postes : postes 1 à 5 en 2008 qui sont passés vers les postes 6 à 11 en 2017	Mos
Continuités écologiques du Sdrif	Pression	Présence / absence de continuités écologiques du Sdrif au sein de la maille sur la base du tracé de la carte de destination générale des territoires (CDGT). Aucun seuil minimum n'a été fixé dans la mesure où ces continuités doivent être considérées avec un espace tampon de 50 à 500 m en fonction du contexte (cf. indicateurs de suivi du Sdrif). Seules les continuités écologiques soumises à des pressions urbaines sont retenues dans la cartographie du Sdrif, c'est pourquoi elles se retrouvent parmi les indicateurs de pression.	Sdrif 2013
Obstacles à l'écoulement prioritaires	Pression	Nombre d'obstacles à l'écoulement considérés comme prioritaires à l'échelle du Bassin parisien	DRIEAT
Coupure des réservoirs de biodiversité par les infrastructures	Pression	Linéaire de « coupure des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes » selon le SRCE	SRCE 2013
Autres éléments fragmentants des corridors écologiques	Pression	Nombre d'éléments fragmentants toutes catégories hors référentiel d'obstacles à l'écoulement (ROE) par maille selon le SRCE sur les trames arborée et herbacée	SRCE 2013
Taux d'urbanisation	Pression	Postes Mos de 5 à 11 dans le Mos en 11 postes	Mos 2017

1- Indicateur synthétique d'intérêt écologique

Cet indicateur rend compte de la valeur écologique globale de chaque maille selon trois valeurs. Valeur 1 = intérêt écologique faible ; valeur 2 = intérêt écologique fort ; valeur 3 = intérêt écologique très fort.

Pour arriver à cette classification en trois groupes, les valeurs brutes de chaque indicateur d'intérêt écologique ont été normalisées sur une base 100, sommées pour l'ensemble des indicateurs d'intérêt écologique, puis regroupées en trois classes selon la méthode de Jenks (seuils naturels).

Indicateur synthétique : intérêt écologique



Sans surprise, cette compilation de données met en avant les secteurs connus et reconnus de la région. On retrouve notamment l'arc de la biodiversité qui relie la boucle de Moisson à la Bassée en passant par les massifs forestiers de Rambouillet, les vallées du sud de l'Essonne, du Loing et la forêt de Fontainebleau. Le Vexin français, l'arc boisé, les boucles de la Marne au nord du territoire, ainsi que le secteur des vallées du Petit Morin et du Grand Morin ressortent également. Certains secteurs agricoles de la Seine-et-Marne et la zone centrale agglomérée sont porteurs d'un intérêt moindre. Ces secteurs sont surtout concernés par des actions de reconquête de la biodiversité (amélioration de la perméabilité écologique des tissus urbains et amélioration des pratiques agricoles).

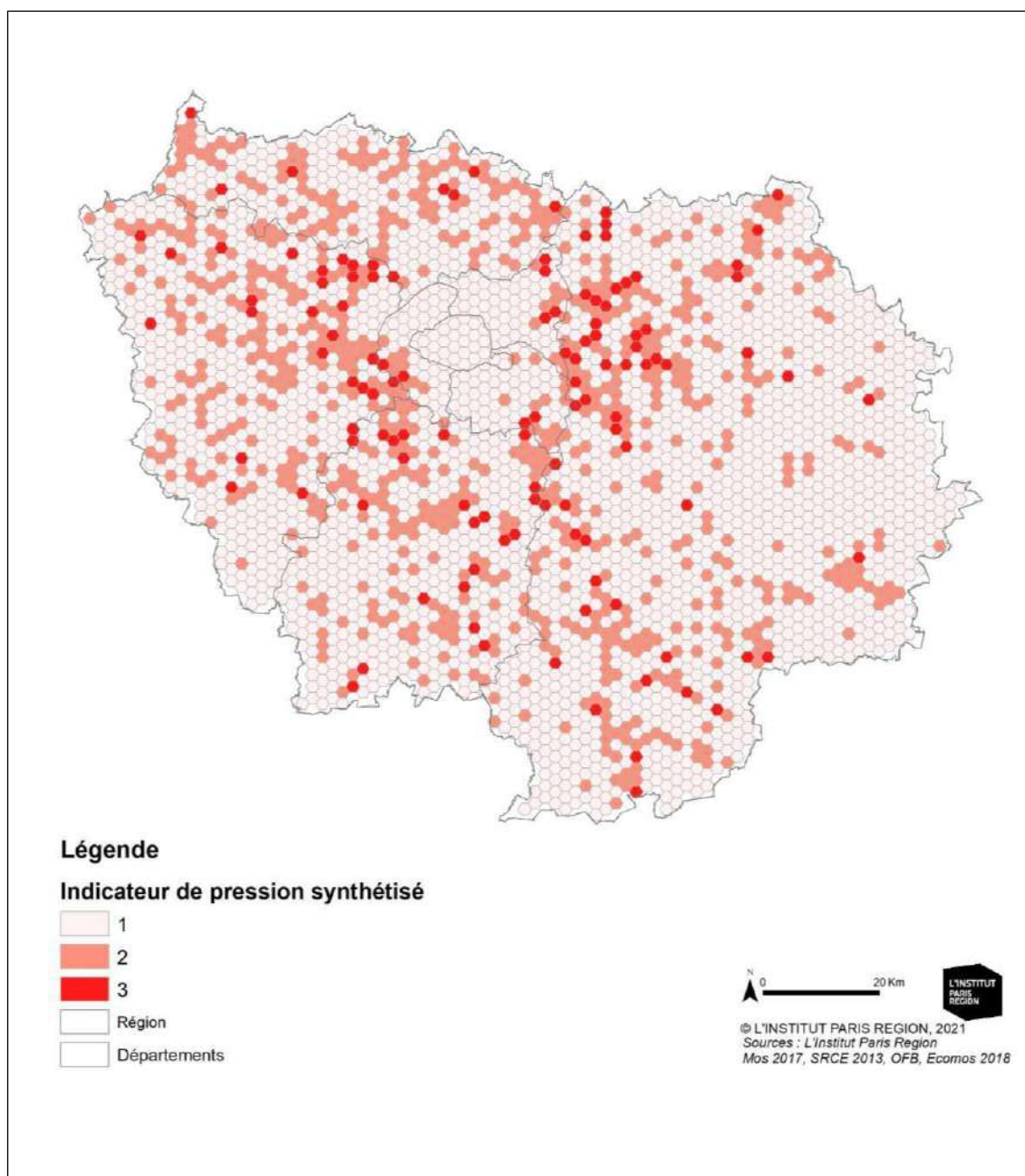
2- Indicateur synthétique de pression

Un calcul différent a été utilisé pour cet indicateur afin de donner plus de poids à la progression de l'urbanisation. La formule suivante a été utilisée de manière à ce que la valeur de l'urbanisation sur la période 2008 – 2017, compte pour la moitié du poids final :

$$\text{Pression} = \frac{[(\text{obstacles à l'écoulement prioritaires pour le Bassin parisien} + \text{coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes} + \text{autres éléments fragmentant})/3 + \text{urbanisation 2008-2017}]/2}$$

Valeur 1 = pression faible ; valeur 2 = pression forte ; valeur 3 = pression très forte.

Indicateur synthétique : pression exercée sur la trame verte et bleue

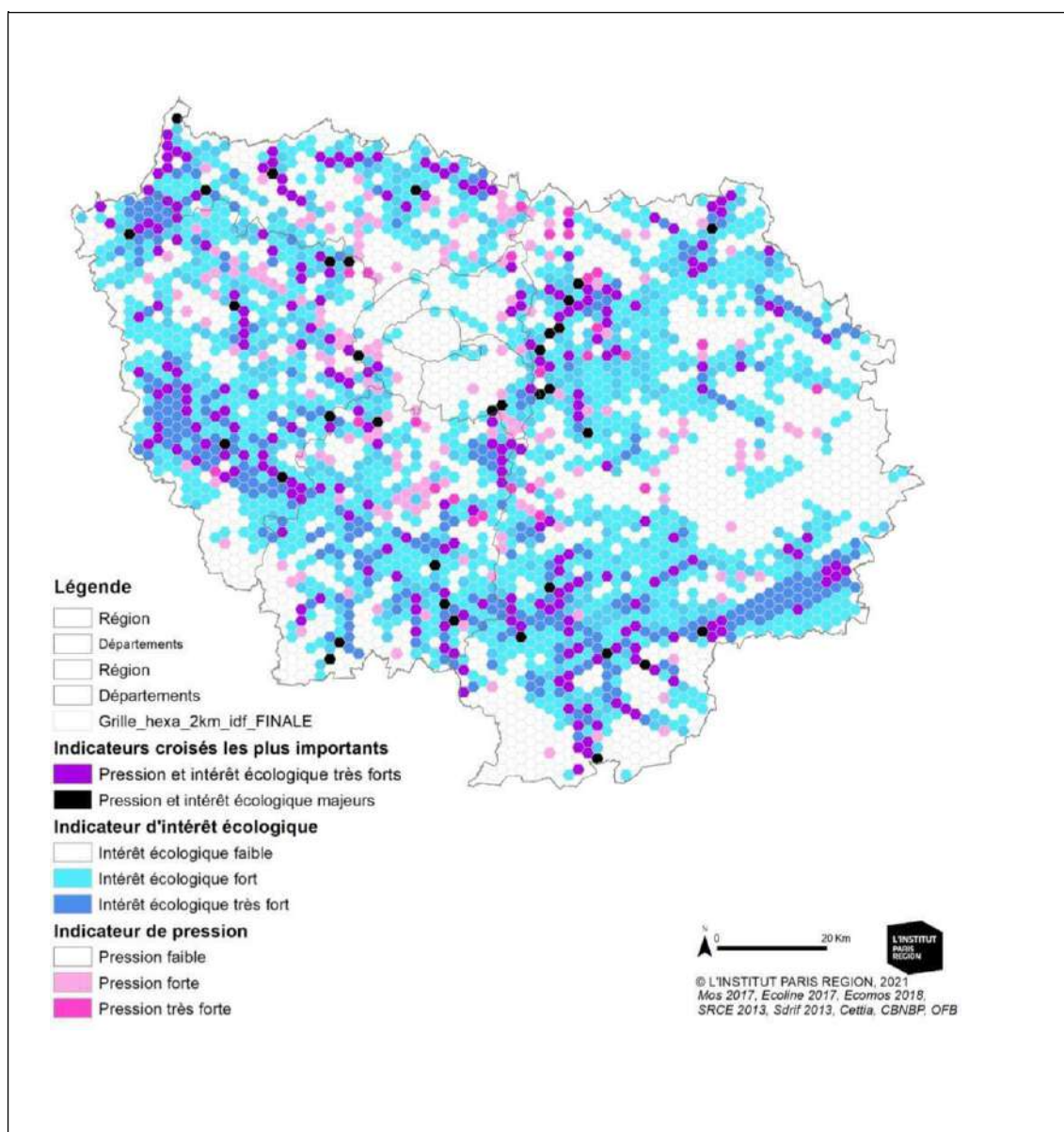


Il est intéressant de remarquer, qu'en dehors du cœur d'agglomération, les secteurs de pression concernent l'ensemble du territoire. La frange est de la région semble également assez épargnée. La ceinture verte concentre cependant la majorité des mailles à forte pression.

3- Indicateur synthétique global

Ce croisement de données constitue l'outil d'aide à la décision. Il est associé à une table attributive qui renseigne pour chaque maille d'une part la valeur écologique et d'autre part la pression exercée sur la trame verte et bleue. Pour la représentation graphique, la carte représente deux couches de couleurs en transparence. La première couche représente l'intérêt écologique (couleur blanc à bleue). La deuxième couche représente la pression (couleur blanc à rose). Les mailles violettes représentent ainsi les secteurs concernés à la fois par un fort intérêt écologique et par une forte pression. En noir figurent les mailles qui cumulent une pression maximum et un intérêt écologique maximum. Ces zones violettes et noires sont donc parmi les secteurs clefs pour renforcer la trame verte et bleue francilienne.

Indicateur synthétique : secteur clefs pour la reconnexion écologique



L'analyse fait ressortir 33 mailles de 3,46 km² concernées par une pression maximum et associée à des enjeux écologiques également maximums (en noir). L'opportunité d'action est donc majeure sur ces secteurs. La suite de ce travail suppose d'une part d'identifier les territoires au sein desquels les acteurs seraient en mesure de se mobiliser et d'autre part d'affiner cette première approche régionale par des analyses de terrain plus opérationnelles (identification des sous-trames concernées et des options de reconnexion). C'est l'objet des fiches qui suivent en annexe.

Sites complémentaires proposés

En complément des mailles identifiées au moyen des indicateurs, Île-de-France Nature a souhaité mentionner des secteurs revêtant un intérêt pour la restauration de la trame verte et bleue francilienne à dire d'expert. Ils sont recensés ci-après.

Essonne

- **PRIF du Hurepoix – Bois de St-Jean de Beauregard** : l'A10 et la ligne TGV sont une coupure majeure entre le boisement du Hurepoix

SRCE : coupure des réservoirs de biodiversité par des infrastructures, secteur riche en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport et milieux humide recoupés par des infrastructures de transport.

- **PRIF du Hurepoix – Linas** : la francilienne est une coupure majeure entre le boisement de Linas et la forêt départementale de Bellejame.

SRCE : coupure des réservoirs de biodiversité par des infrastructures.

Yvelines

- **Hexagones 13085, 13577** : Passerelle au-dessus de la Seine, ou passage au niveau du barrage de Méricourt, permettant de relier l'espace naturel régional de Flicourt et celui de Moisson
- **Forêt de Verneuil-sur-Seine** : risque de rupture de continuité écologique en forêt de Verneuil avec le projet de route départementale RD154 en cours.
- **Restauration hydraulique du site du Bout du Monde sur les communes d'Épône et d'Aubergenville** : sur les propriétés régionales gérées par l'agence Île-de-France Nature (**PRIF du Bout du Monde**), projet de reméandrage de la rivière de la Mauldre à son embouchure sur la Seine, création d'une zone humide, ouverture du Giboin sur la Seine... Études en cours avec le bureau INGETECH. Le projet a déjà été présenté en partie aux collectivités de situation. L'Île-de-France Nature pourrait peut-être bénéficier de subventions AESN.
→ Ce projet a été identifié dans l'étude « Restaurer les continuités écologiques en Île-de-France – Identification des secteurs prioritaires, septembre 2021, Institut Paris Region »
Dans la même étude « Restaurer les continuités écologiques en Île-de-France – Identification des secteurs prioritaires, septembre 2021, Institut Paris Region », plusieurs sites pourraient concerner Île-de-France Nature pour le secteur des Yvelines :

- Restauration de la continuité écologique du Pommeret et du Rhodon,
- Plantation de haies, restauration de prairies humides, restauration de 53 mares d'intérêt écologiques sur le territoire du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse,
- Connexion avec la Vallée de la Seine par Moisson, Rosny, le Bout du Monde...

Seine-et-Marne

- **Allée Royale *** : Enjeu prioritaire, seule continuité majeure pour éviter l'asphyxie de la forêt de Sénart.
→ Identifié dans l'étude « Restaurer les continuités écologiques en Île-de-France – Identification des secteurs prioritaires, septembre 2021, Institut Paris Region »
Hexagones 8679, 9021, 8849 : risques de développement urbain et création d'infrastructures.
Hexagones 9193 et 9365 : ruptures de continuités, notamment par la D33, qui ne concernent pas directement l'Île-de-France Nature, mais l'Île-de-France Nature contribue aux réflexions à travers la Charte forestière du territoire.
- **Secteur Vert-Saint-Denis/Melun (proche Pôle Santé) **** : fragilité de la continuité écologique inscrite au SRCE-Dossier à voir avec IDF Mobilité (projet de Parc relais)
- **Secteur Voisenon/Melun **** : Continuité écologique entre WOODY et secteur Nord (continuité écologique inscrite au SRCE) -> réaliser un franchissement de l'infrastructure départementale dans un sens NORD/SUD et EST/OUEST (Montaigu) ->articuler les calendriers avec les études en cours ou à venir sous MOA départementale (Cf Etudes inscrites au Plan anti-bouchon, qui prévoit un élargissement des routes départementales sur ce secteur)

Pour ces deux secteurs : hexagone 8262*, et entre les hexagones 8346 et 8180. Ruptures au niveau des routes départementales RD306 (+projet Tzen2), RD346, RD605.

- **PRIF Rougeau-Bréviande** (*hexagone 8177 et 7937*) : améliorer la connexion entre rives gauche et droite, en particulier au niveau de la voie ferrée : création de passage souterrain. Pour chaque hexagone, projets d'extension du PRIF de l'autre côté de la Seine à horizon moyen terme.
- **Forêt de Ferrières *** : la D471 représente une coupure écologique et piétonne majeure dans la forêt de Ferrières, avec beaucoup de circulation. Aucun passage n'existe dans la partie Nord (au niveau des hexagones 10725, 10635, 10454). Un passage (passerelle, passage souterrain, ...) au niveau de l'allée des Lions, très fréquentée par les visiteurs, permettrait de restaurer la continuité piétonne et écologique. Vérifier la présence de passages à faune côté forêt domaniale d'Armainvilliers plus au sud.
 - SRCE : coupure des réservoirs de biodiversité par des infrastructures, secteur riche en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport et milieux humide alluviaux recoupés par des infrastructures de transport.
- **Continuité Bois de Célie - Ferrières** (*hexagones 10815, 10724, 10633*)
 - SRCE : corridors fonctionnels de la sous-trame arborée à préserver + deux points de fragilité des corridors arborés + connexion multitrames.
 - SDRIF : continuité verte, de respiration et écologique ;
 - Hexagones 10815 et 10724 notés 5 sur la carte IPR ;
 - L'Île-de-France Nature travaille avec la commune pour réaliser une liaison douce entre ces deux massifs. La continuité pour la grande faune est à améliorer.
- **Continuité forêt de Ferrières – Vallée de la Brosse** (*hexagone 10907 – score 5 sur la carte IPR*) : L'A4 représente une rupture majeure dans la continuité écologique et piétonne Nord-Sud entre la forêt de Ferrières et la vallée de la Brosse. Continuité VRA au SDRIF. Rupture également entre deux PRIF. L'étude d'atténuation des points de blocage des sous-trame écologiques sur le territoire de la CA Marne et Gondoire met en évidence cette zone comme une rupture des sous-trame arborée et bleue (point de conflit 18).
 - Possibilité de fournir l'étude de la CAMG s'ils sont d'accord
 - Il existe également très peu de liaisons douces franchissant l'A4 au niveau de la forêt de Ferrières.
- **Continuité forêt de Ferrières – Plaine de Jossigny** (*hexagones 10909, 11000*) : Zone de rupture : franchissement de l'A4 (points de conflit 8, 26, 27 de l'étude d'atténuation des points de blocage des sous trames écologiques sur le territoire de la CA Marne et Gondoire¹).
 - SDRIF : continuité VRA², fronts urbains d'intérêt régional.
- **PRIF de Claye-Souilly et Moulin des Marais (Mitry-Mory) *** : (*hexagones 11933, 12029, 12224, 12127*) : Restauration de la continuité écologique, piétonne et cyclable Dhuis-Moulin des Marais. Passerelle au-dessus de la RN3 à améliorer et passage au-dessus du canal de l'Ourcq à créer. Projet de déviation de la Dhuis sur l'hexagone 11933, dans lequel il faudra veiller au maintien des continuités écologiques et piétonnes.
 - Identifié dans l'étude « Restaurer les continuités écologiques en Île-de-France – Identification des secteurs prioritaires, septembre 2021, Institut Paris Region ».
 - SRCE : corridor boisé et de la sous-trame arborée et corridors alluviaux et corridors et continuum de la sous-trame bleue.
 - SDRIF : continuité de respiration entre le PRIF de Claye-Souilly et du Moulin des Marais.

1 - BIOTOPE, 2017. Etude d'atténuation des points de blocage des sous-trames écologiques – phase 3. CAMG. 101 p.

² Continuité multifonctionnelle : V pour liaison verte, R pour espace de respiration, A pour liaison agricole et forestière.

- **Liaison ile de loisirs de Jablines et PRIF des Vallières** (*hexagone 11647*) : enjeu de circulation piétonne plus qu'écologique (et plus largement liaison avec PRIF de Précly-sur-Marne et l'ENS de le Marais du Refuge).
- **Nouveau PRIF de Changis** (hexagones 12232 et 12330)

Seine-Saint-Denis

- Liaison forêt de Bondy - Montguichet via Montfermeil : sous trame arborée,
- **Liaison Parc de la Poudrerie** (douce et arborée) vers Coteaux de l'Aulnoye et Bondy.

Pour les deux liaisons : hexagones 11933,11739, 11643 :

- Maille 11933 : Au niveau de la RN3, au nord de la forêt de Bondy, zone de friches et d'habitats pavillonnaires et industries. Contraintes : secteurs sous minés. Projet de remblaiement de déchets inertes ICPE.
- Maille 11739 : 2 enjeux : conserver l'emprise de la Dhuis en secteur urbain, et valoriser la promenade dans le cadre du pôle gare Clichy Montfermeil.
- Maille 11 643 : conserver l'emprise de la Dhuis en secteur urbain et créer une liaison avec le parc départemental de la Fosse Maussoin (subvention Plan vert). Projet de carrières de l'ouest à Gagny : mise en relation de la Dhuis avec le projet de valorisation naturel des carrières de l'ouest.

Val d'Oise

- **Liaison Butte Pinson et Coteaux du Nézant *** (*hexagone 12611*) : grande continuité à créer. Cette liaison traverse notamment la voie ferrée (ligne du RER D).
- **Liaison Boissy-Butte du Parisis** (*hexagone 12608*) : passage au-dessus de l'autoroute notamment.

Description des sites

Communes concernées

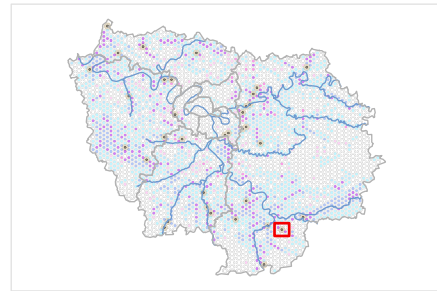
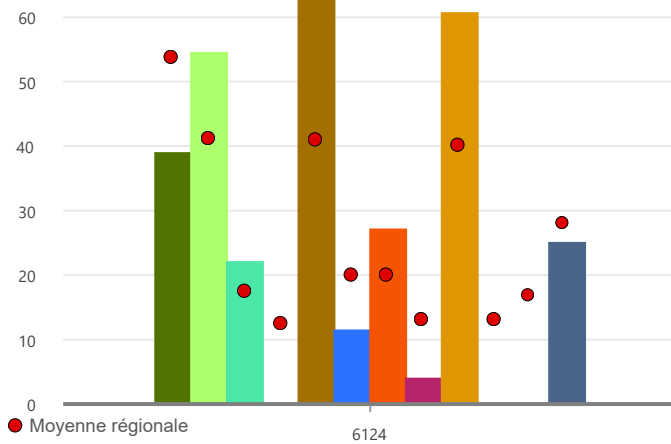
Villecerf sur Dormelles

Hexagone

6124



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

32 / 100, val max : 56

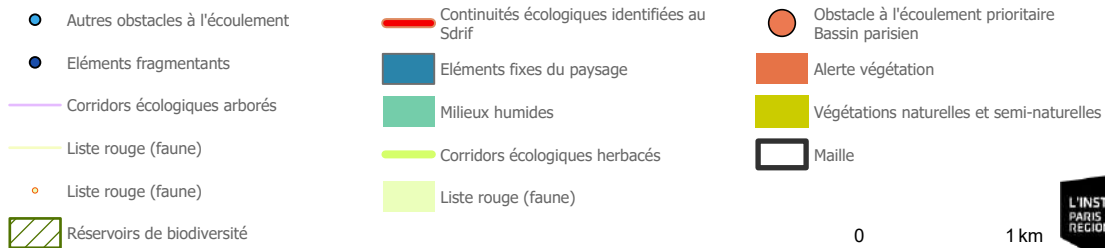
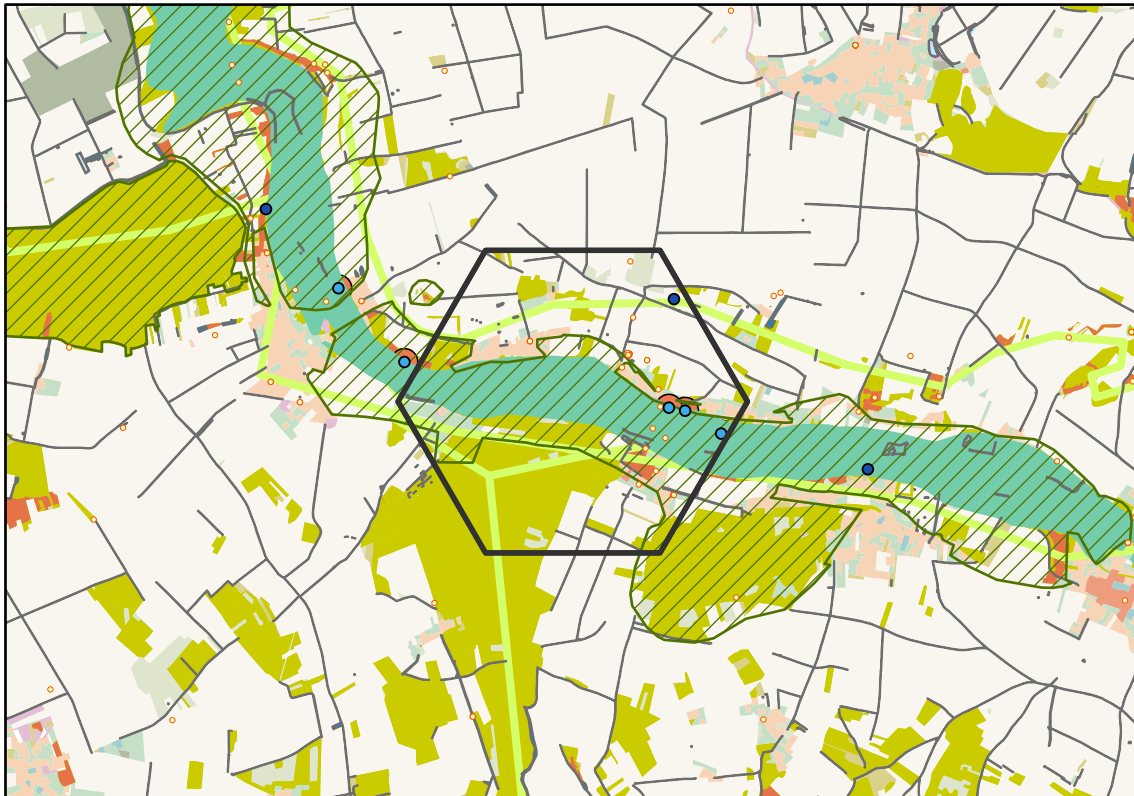
Pressions :

13 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 3

Trame paysagère





Communes concernées :
Vilceurf sur Dormelles

Éléments marquants :
Enjeux pelouse calcicoles sur les rebords de plateaux en versant haut (6110*-1)
La Fondoire : site candidat à l'extension du site N2000 sur la maille NO adjacente
Enjeux flore et végétations sur les coteaux en lien avec des pelouses calcicoles ayant tendance à se refermer.
Présence de deux obstacles à l'écoulement

A proximité :
Les mailles 6036 et 6211 comportent deux sites proposés pour l'extension du site N2000 rivières du Loing et du Lunain.
Plusieurs mailles 5/6 le long de la vallée de l'Orvanne : 2 situées au nord (6 211 et 6 386) et une située au sud (6036).

Préconisation éventuelles :
Voir le rapport Dalles Mollereau 2020
Rapport Wegnez Ferrez Loing/Lunain

Communes concernées

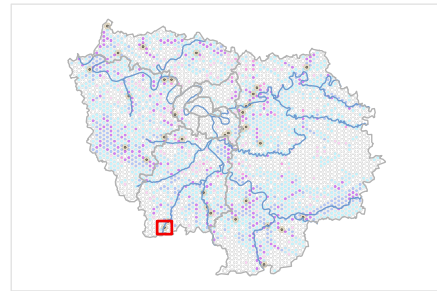
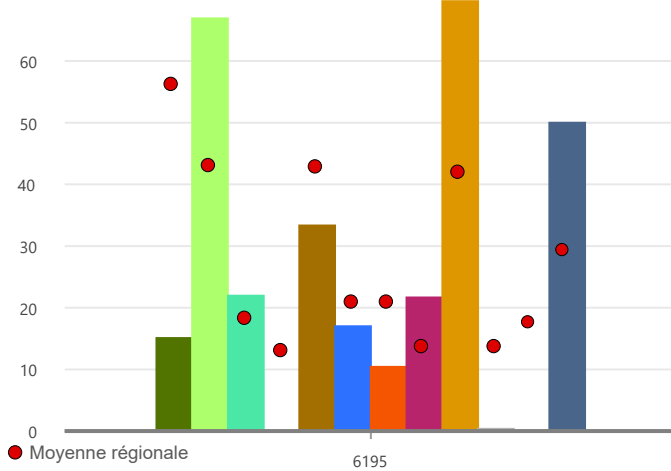
Saclas, Méreville

Hexagone

6195



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

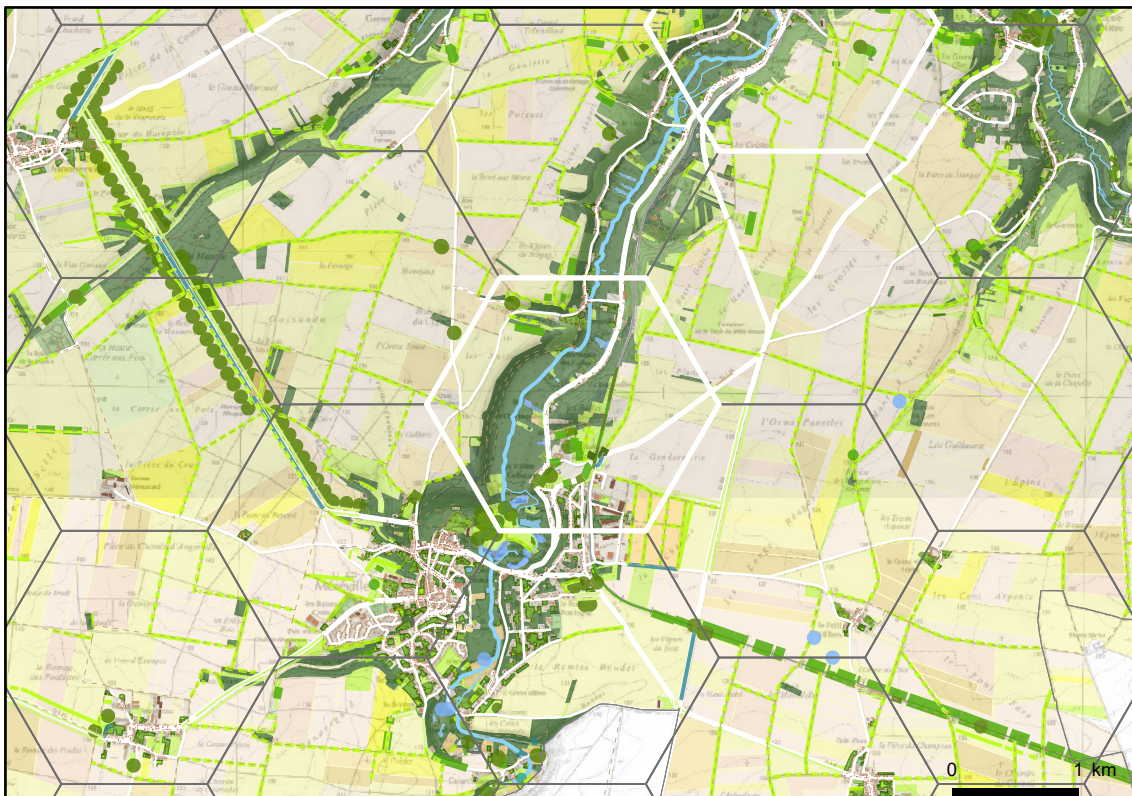
28 / 100, val max : 56

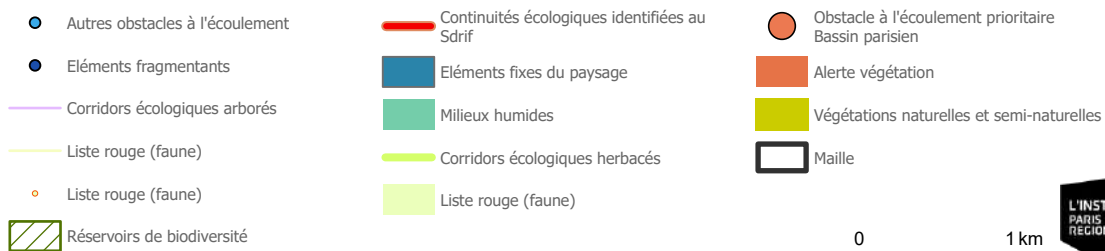
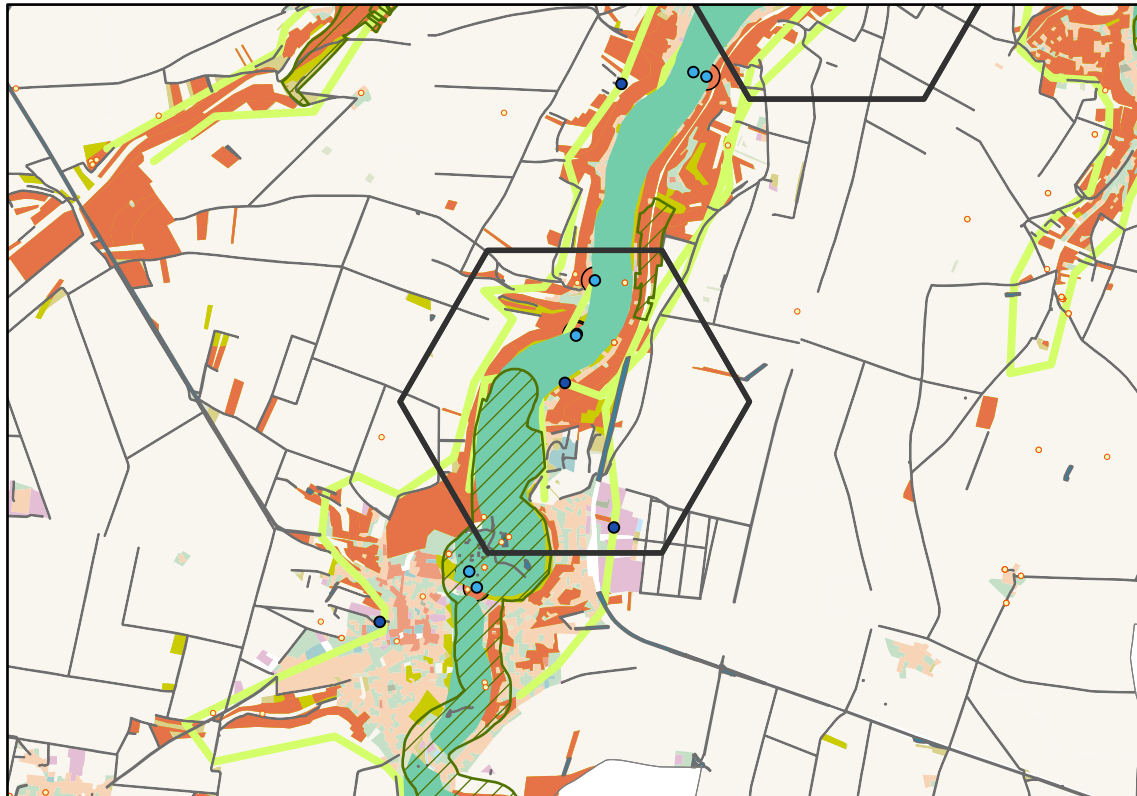
Pressions :

17 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 3 6

Trame paysagère



**Communes concernées :**

Saclas, Méreville

Éléments marquants :

Enjeux de forêts alluviales avec plusieurs espèces patrimoniales (*Thelypteris palustris*, *Helleborus viridis*)
 Enjeux pelouses calcicoles sur les rebords de plateaux avec espèces patrimoniales également
 De nombreuses propriétés privées gênent pour accéder au fond de vallon
 Fortes activités agricoles défavorables à la biodiversité sur les plateaux
 Deux propriétés du CD91 : Marais de Méreville et Voies ferrée désaffectée (vélorail)

A proximité :

Maille 6457 : enjeux flore et végétation : ourlets, pelouses calcicoles sur les coteaux aux abords du futur vélorail (espèce associée : *Holosteum umbellatum*). Forêts alluviales dans le vallon : *Thelypteris palustris*, *Helleborus viridis*

Préconisation éventuelles :

Voir rapport ENS91, Mollereau 2021

Communes concernées

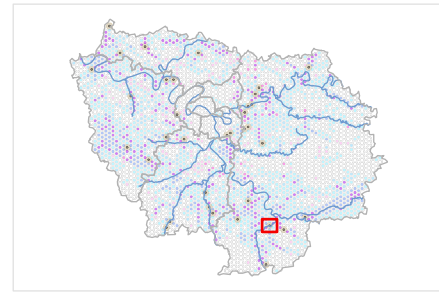
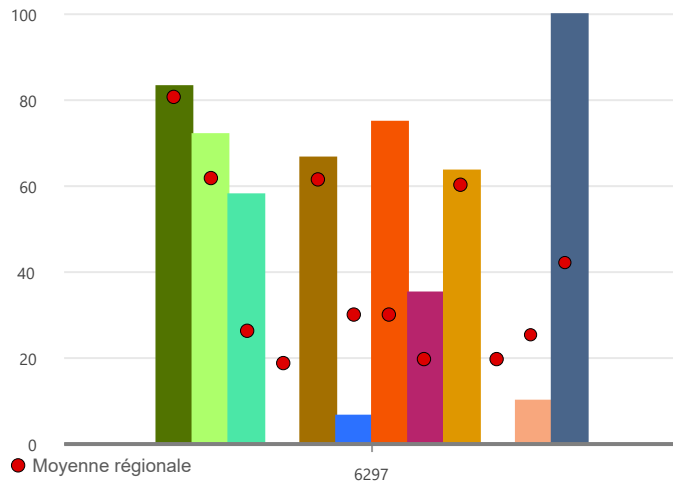
Montigny-sur-Loing, Episy, Moret-sur-Loing

Hexagone

6297



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

51 / 100, val max : 56

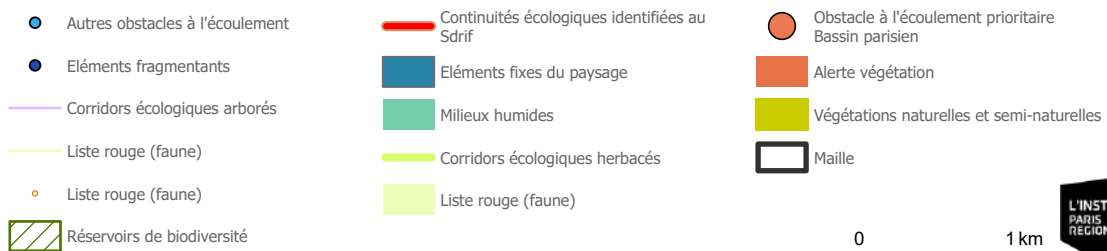
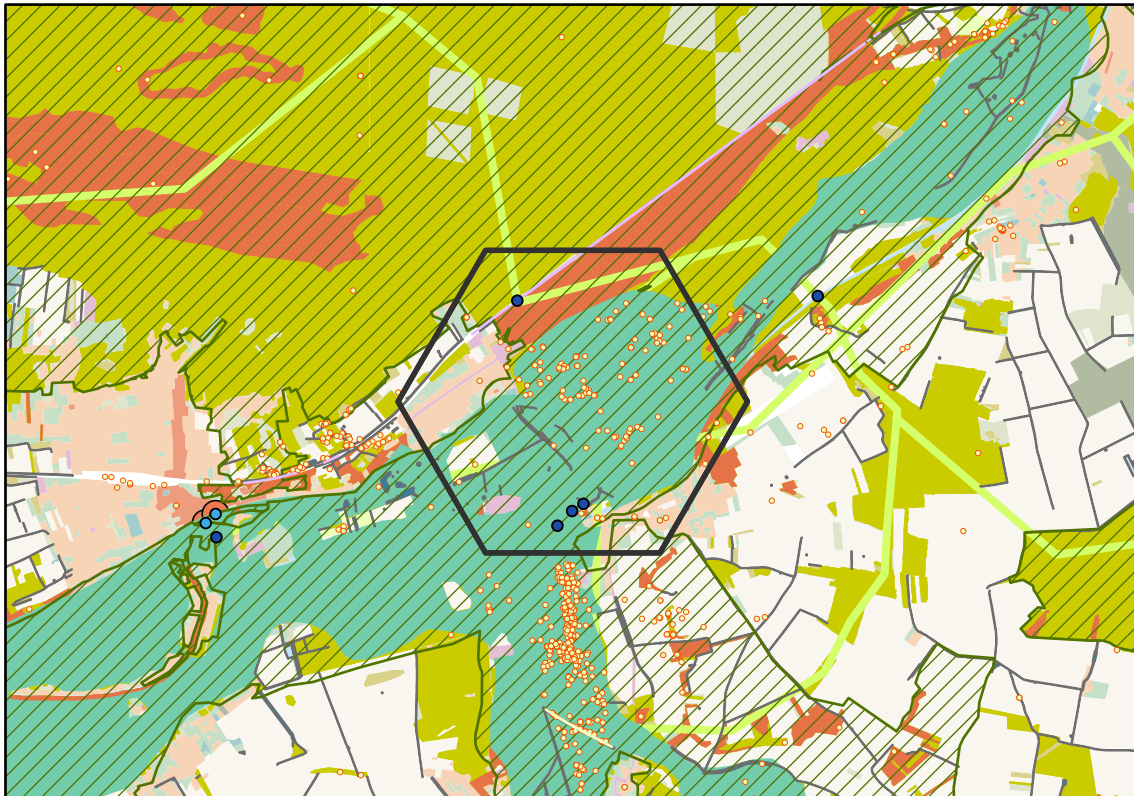
Pressions :

18 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère



**Communes concernées :**

Montigny-sur-Loing, Episy, Moret-sur-Loing

Éléments marquants :

Possible extension Natura 2000 « Rivière du Loing et du Lunain »

ENS Plaine de Sorques.

APPB sur la plaine des Sorques

Enjeux de pelouses calcicoles sèches sur les coteaux : fermeture

Un Atlas de la biodiversité communale en cours sur la commune de Moret-sur-Loing-Orvanne.

Natura 2000 Forêt de Fontainebleau / Basse vallée du Loing / Rivière du Loing et du Lunain.

A proximité :

Plusieurs sites à enjeux identifiés sur les mailles voisines

2 mailles limitrophes 5/6 : 6385 et 6209

Préconisations éventuelles :

Voir rapport Wegrez Loing/Lunain

Communes concernées

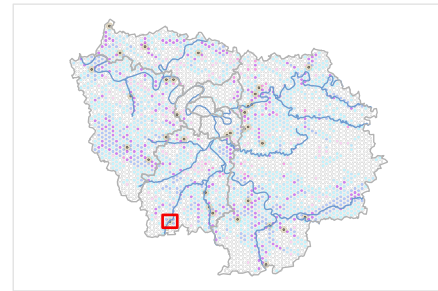
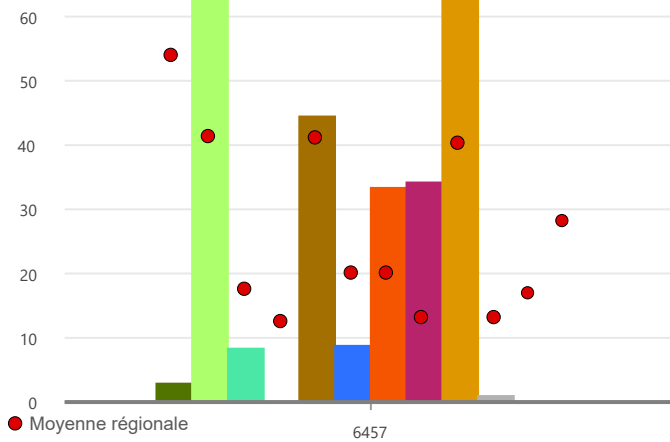
Saclas

Hexagone

6457



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

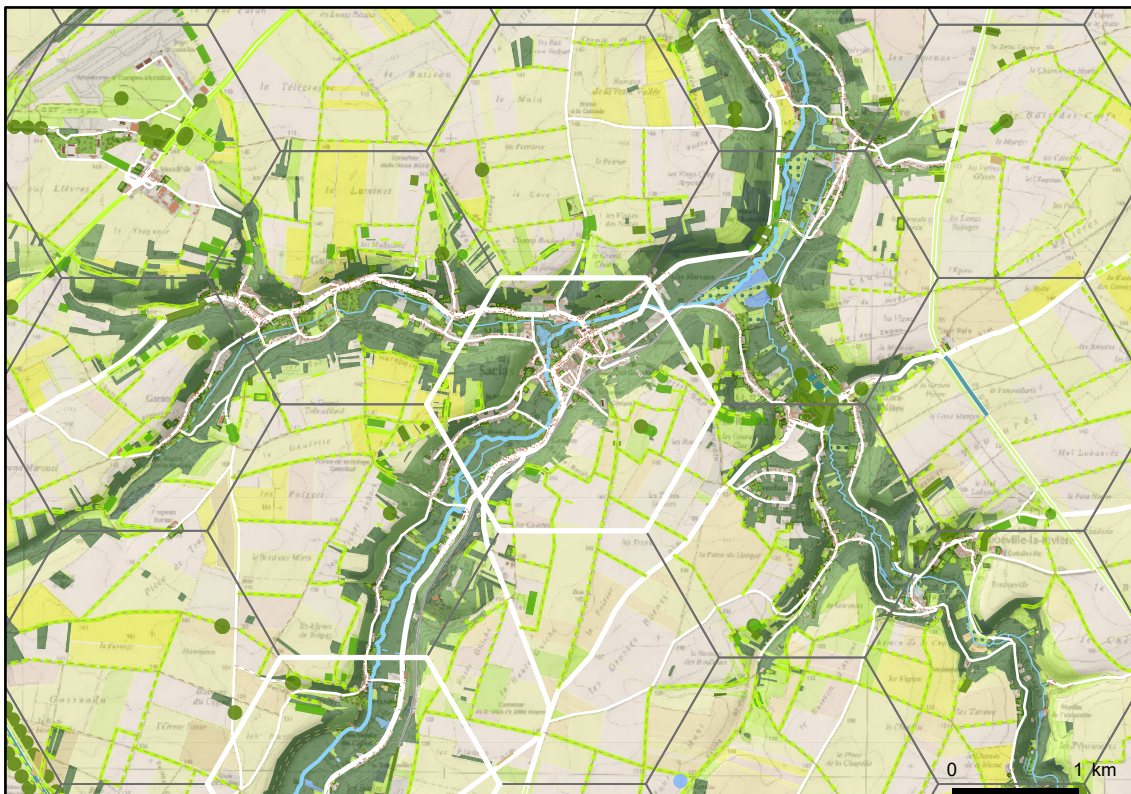
28 / 100, val max : 56

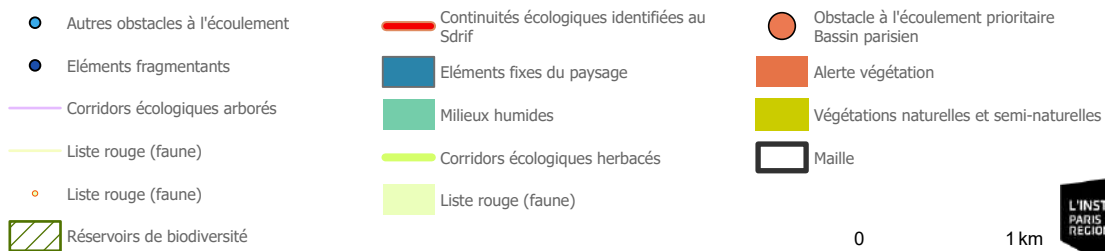
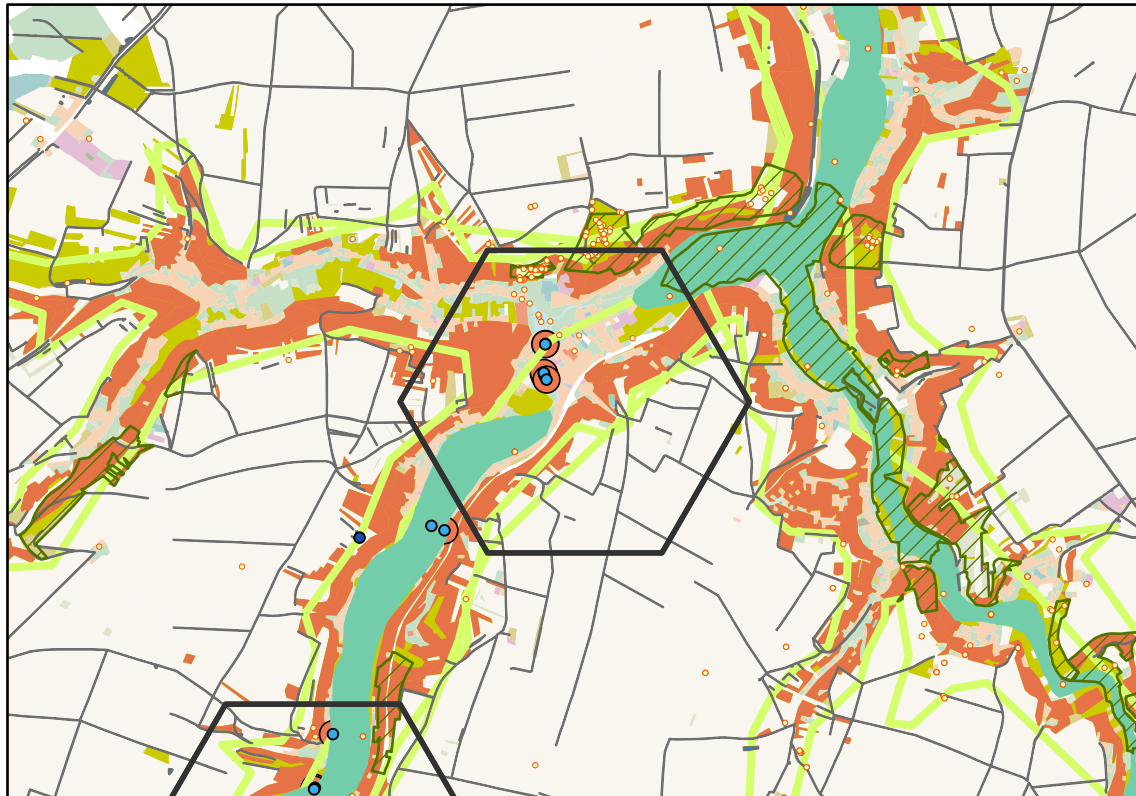
Pressions :

17 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 3 6

Trame paysagère





Communes concernées :
Saclas

Éléments marquants :

Nombreux enjeux flore et végétations : pelouses calcaires, *Epipactis microphylla* (inféodée aux boisements calcicoles), forêt alluviale dans le vallon (*Thelypteris palustris*, *Helleborus viridis*), ourlets, pelouses calcicoles sur les coteaux aux abords du futur vélorail (espèce associée : *Holosteum umbellatum*).
De nombreuses propriétés privées rendent difficiles les inventaires
ENS91 sur une ancienne voie ferrée--> vélorail
3 obstacles à l'écoulement prioritaires pour le Bassin parisien
Fermeture de milieux sur les coteaux en raison de propriétés privées non accessibles
Enjeux flore et végétation : Boisement et pelouses calcicoles (*Epipactis microphylla*)
Vélorail sur l'itinéraire Etampes-Méréville au droit de la ligne SNCF désaffectée : enjeux flore nécessitant un défrichement.

A proximité :

La maille 6195 au sud est associée à de nombreux enjeux flore et végétations

Préconisation éventuelles :

Voir rapport ENS91, Mollereau 2020

Communes concernées

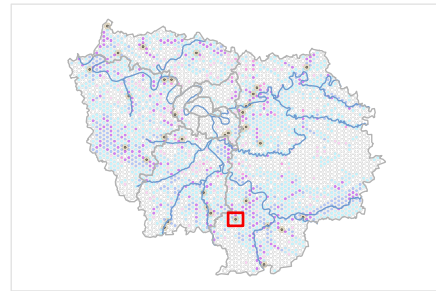
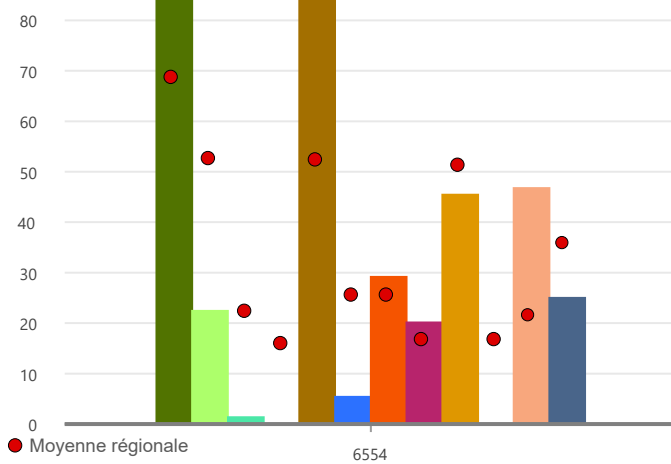
Achères-la-Forêt, Fontainebleau, Noisy-sur-Ecole

Hexagone

6554



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

33 / 100, val max : 56

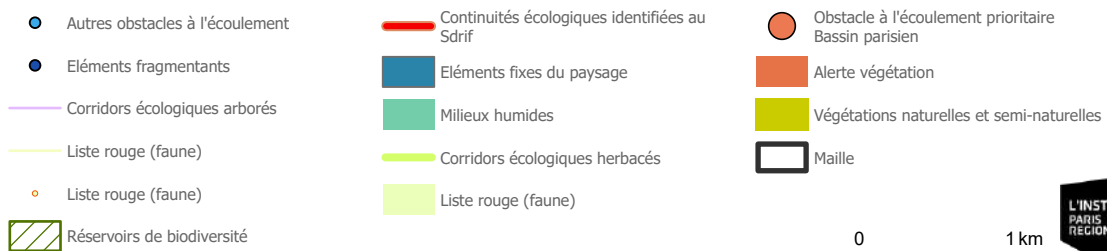
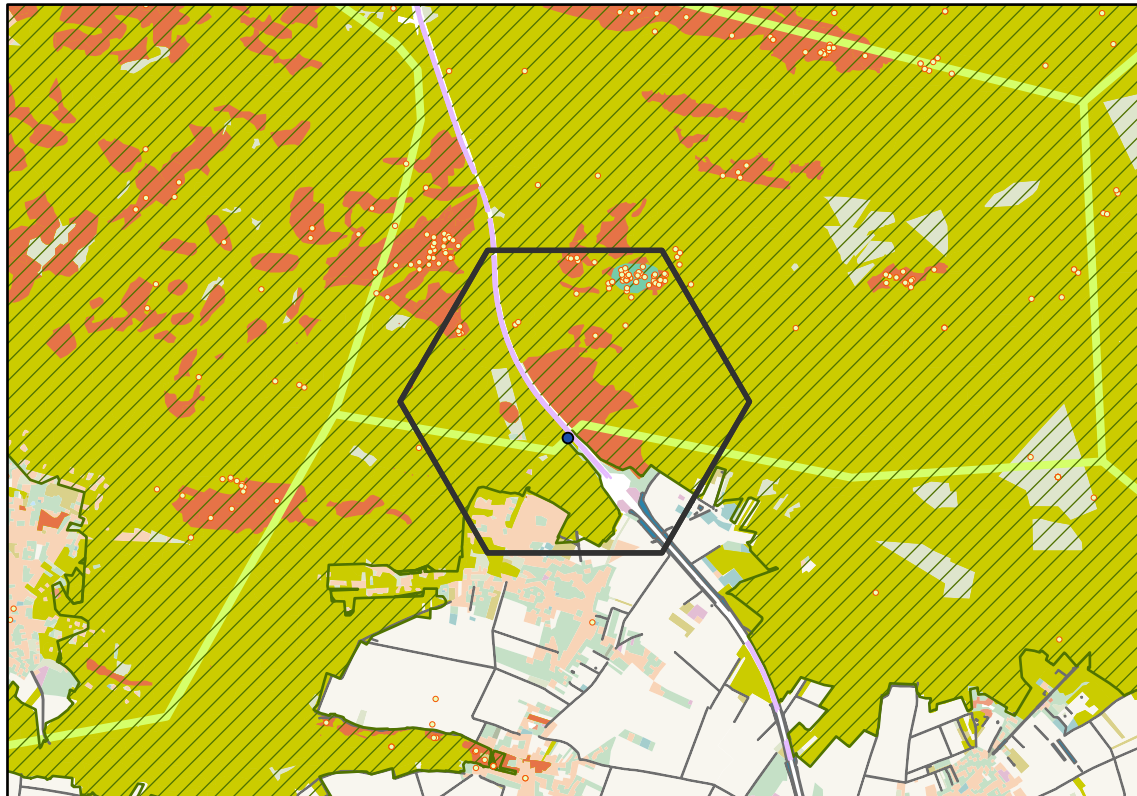
Pressions :

12 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





0 1 km

**Communes concernées :**

Achères-la-Forêt, Fontainebleau, Noisy-sur-Ecole

Éléments marquants :

Forêt mésophile non acidiphile

Réserve biologique intégrale

Chapelet de landes et pelouses

Passage à faune en cours au-dessus de l'A6 au sein de la maille (études réalisées, procédures administratives en cours)

Pro-Natura Ile-de-France pourrait avoir des données à fournir, ayant déjà des propriétés sur place financées en partie par l'AEV (subventions par voie de convention)

A proximité :

Maille 6725 au nord 5/6

Préconisation éventuelles :

Présence d'un passage sous l'A6 qui serait facilement aménageable en travaillant sur les banquettes.

Communes concernées

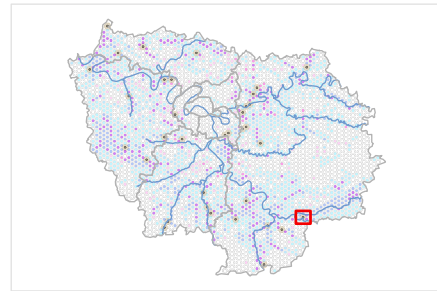
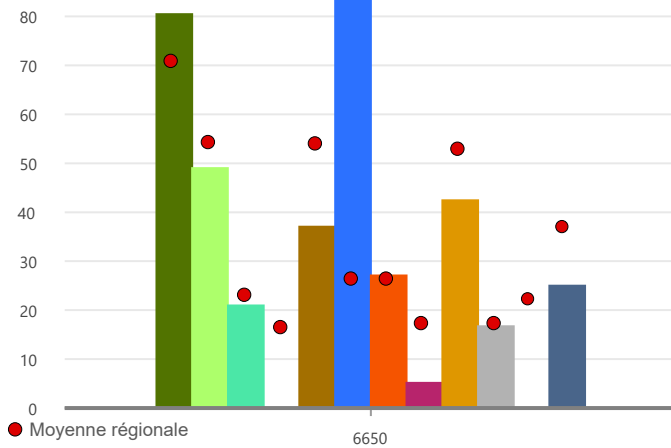
Marolles-sur-Seine, Canne-Ecluses

Hexagone

6650



Indicateurs normalisés



- Moyenne régionale
- 6650
- Réservoirs de biodiversité
- Continuités écologiques du Sdrif
- Eléments fixes du paysage
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Végétations naturelles et semi-naturelles
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation

Intérêt écologique :

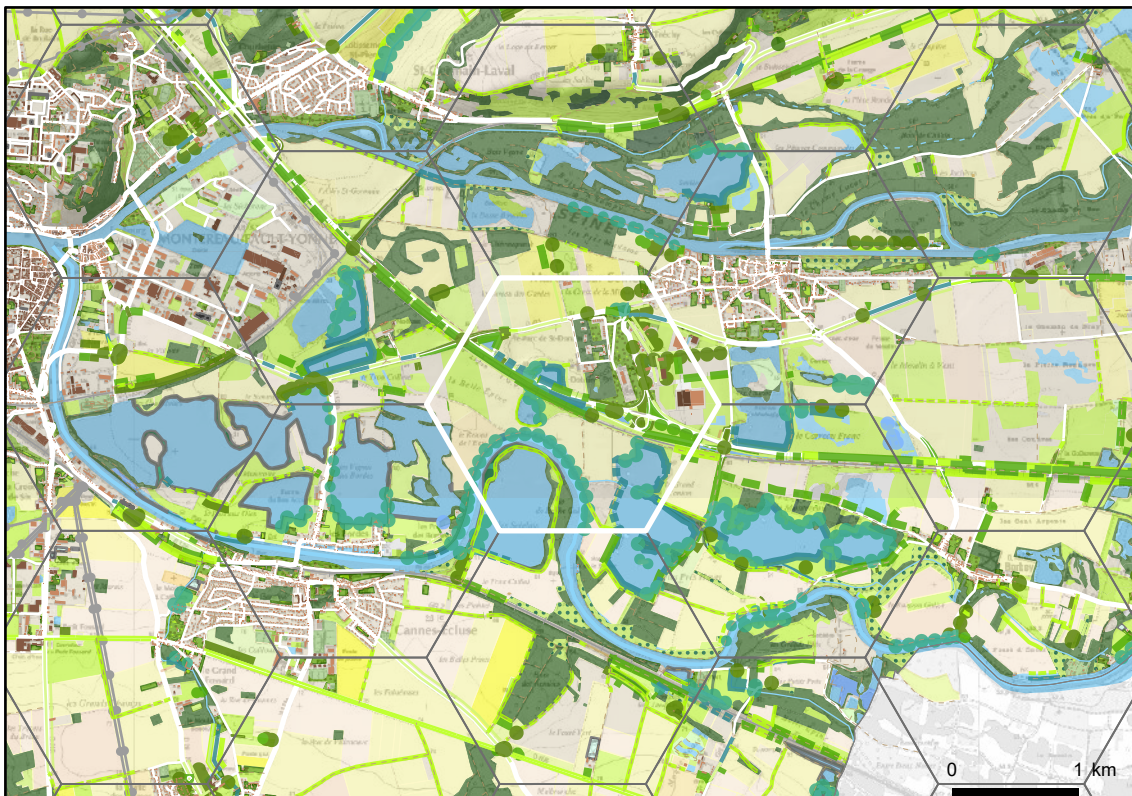
39 / 100, val max : 56

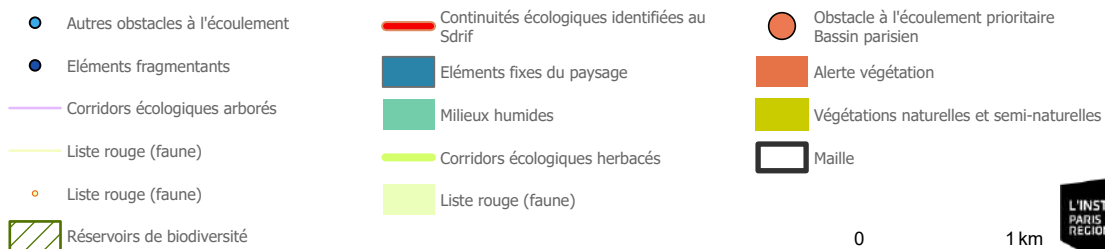
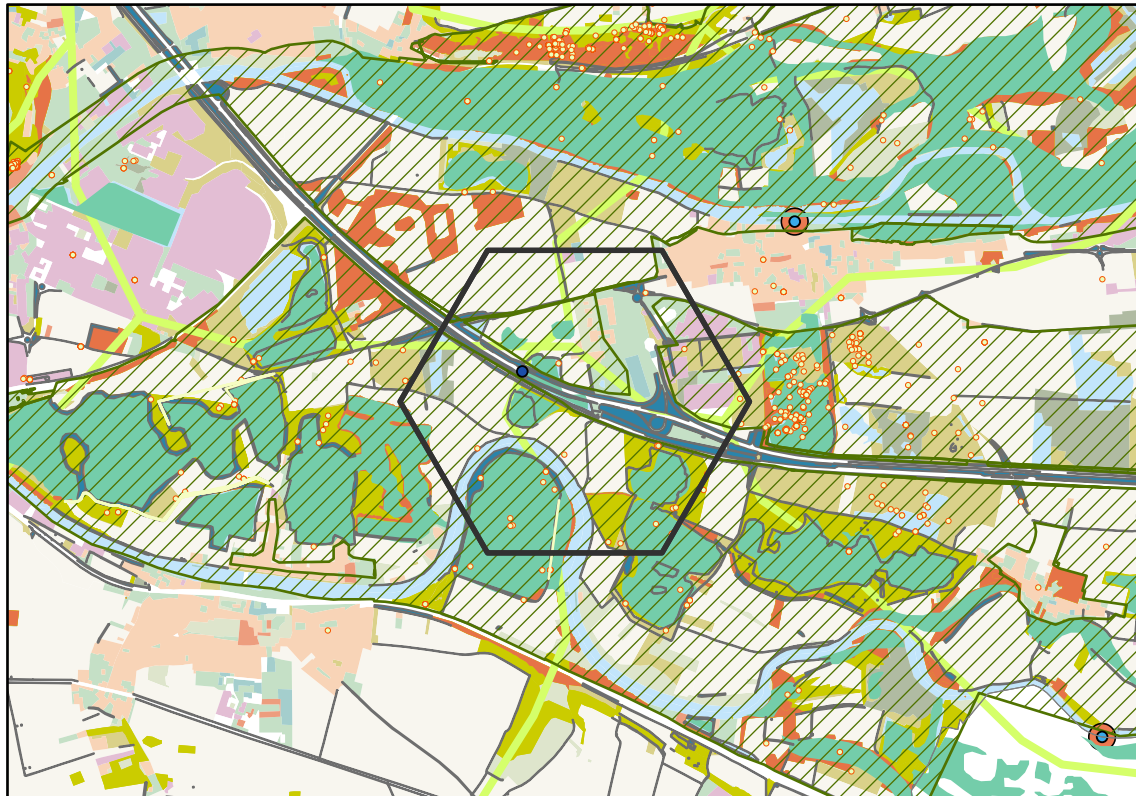
Pressions :

13 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





0 1 km

**Communes concernées :**

Marolles-sur-Seine, Canne-Ecluses

Éléments marquants :

Maille prioritaire selon le groupe de travail.

Forte pression des usages aquatiques : pêche, navigation, plongée, nage, (canoë?)

Pression très importante en raison des carrières

Présence d'écluses.

Réserve naturelle régionale des Seiglats dans la boucle de l'Yonne.

LGV coupe la maille E/O

Secteur étudié par le CBNBP pour une possible extension de la RNR

Maille 6563 SO: Prif Seiglats et APB et projet de compensation CEMEX

Au nord de la maille : projet d'extension de la RNR de la Bassée.

Plusieurs propriétés régionales. Autour de la maille, propriétés du Département 77 (réserve ornithologique du Carreau Franc) et propriétés de ProNatura IDF (financées pour partie par l'AEV), qui viennent compléter l'intérêt de coordonner les actions de chacun des acteurs. Par contre, importance à modifier les orientations affichées au SDRIF en matière d'infrastructures (franchissement de l'Yonne à trois endroits différents), dans le cadre du SFRIF-E en cours d'élaboration. Les éléments fragmentants identifiés sont principalement la voie ferrée TGV et les écluses -> Les mesures à déployer pour une meilleure continuité seraient sans doute plus impactantes que les infrastructures elles-mêmes, sauf au niveau des écluses avec la mise en place de passes à poissons et d'un passage pour circuler d'une berge à l'autre. La continuité entre la réserve et le Prif et la continuité hydrologique et hydrogéologique sont à garantir. ZAC et projet de compensation de la Ville avec la CEMEX.

A proximité :

Une extension de la RNN de la Bassée devrait se faire juste au nord de la maille

Zone au début de la Bassée à considérer avec les autres mailles limitrophes.

Préconisations éventuelles :

Créer des passes à poissons au niveau des écluses ainsi que des franchissements de l'Yonne.

Connexion à créer au-dessus de l'Yonne vers l'ouest vers les Vignes des Bordes afin de garantir la continuité entre la réserve naturelle régionale des Seiglats et le Prif.

Restaurer la continuité hydraulique et hydrologique.

Opportunité d'étendre le Prif en s'appuyant sur les 4 mailles à l'est qui sont 5/6 : 6735 au nord-est, 6564 au sud-est, 6819 et 6651

Communes concernées

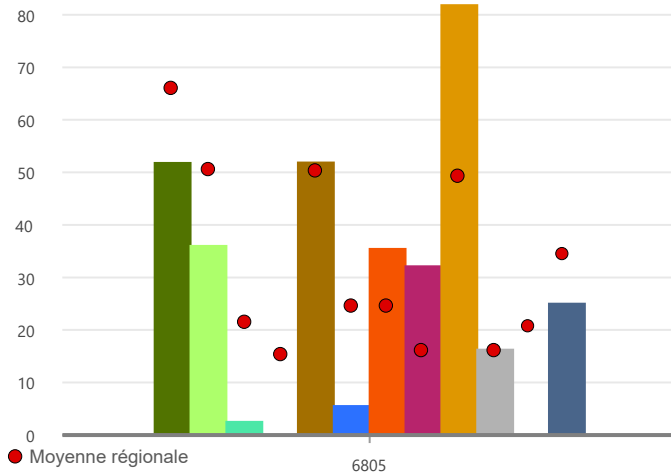
Maise, Milly

Hexagone

6805



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupure par les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

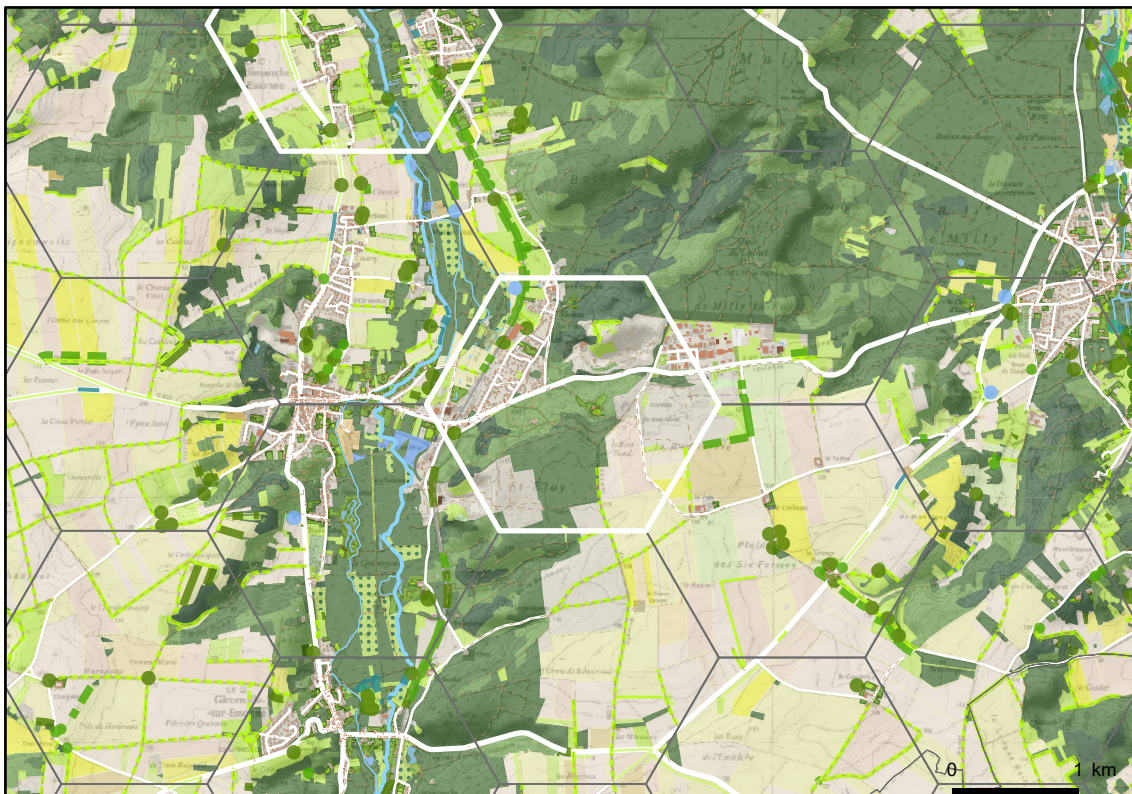
33 / 100, val max : 56

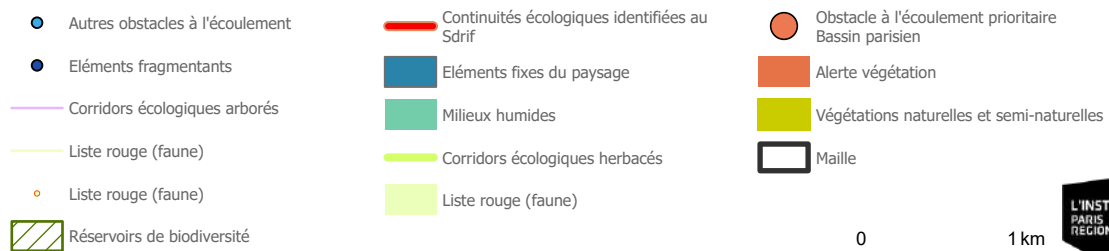
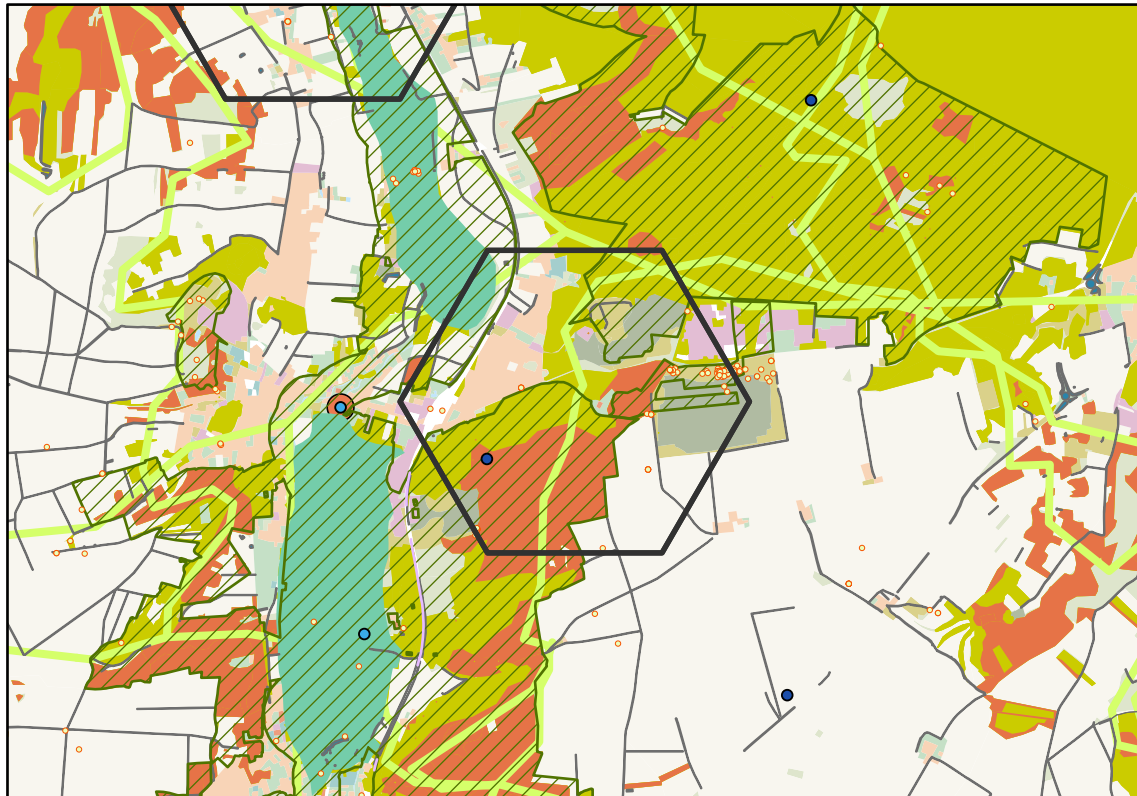
Pressions :

12 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 2

Trame paysagère





Communes concernées :
Maise, Milly

Éléments marquants :
Enjeux castor
De potentiels enjeux pelouses sablo-calcaires
Trois sites d'extraction de carrières.
Consommation d'espace avec la ZAC

A proximité :
Lien avec la maille 7052 plus au nord

Préconisation éventuelles :
Potentiel de réouverture de pelouses calcaïques lors du réaménagement des sites

Communes concernées

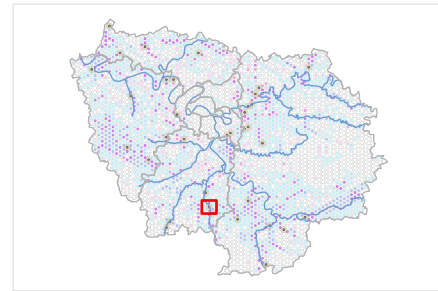
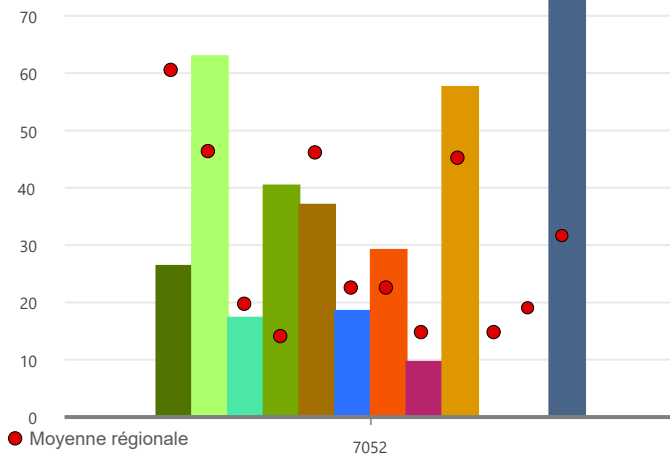
Courdimanche, Boutigny-sur-Essonne

Hexagone

7052



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

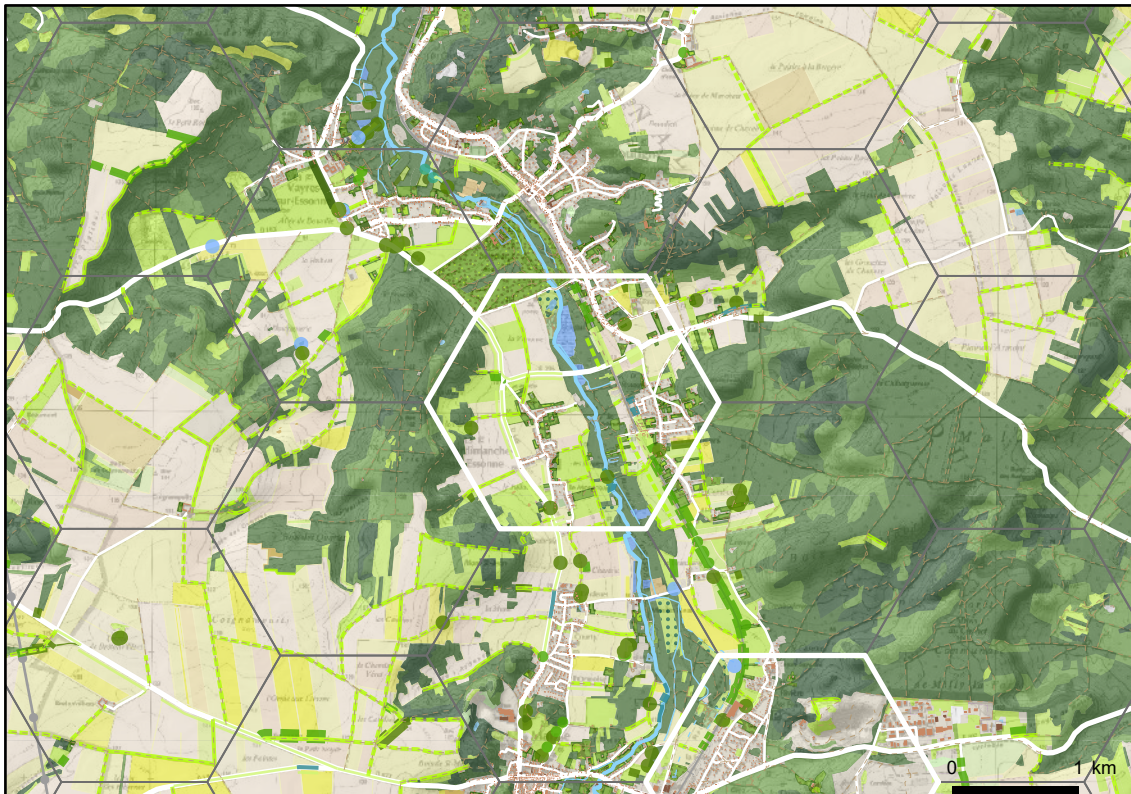
33 / 100, val max : 56

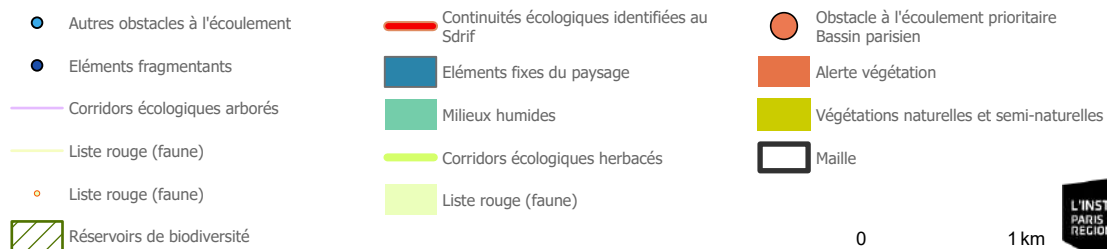
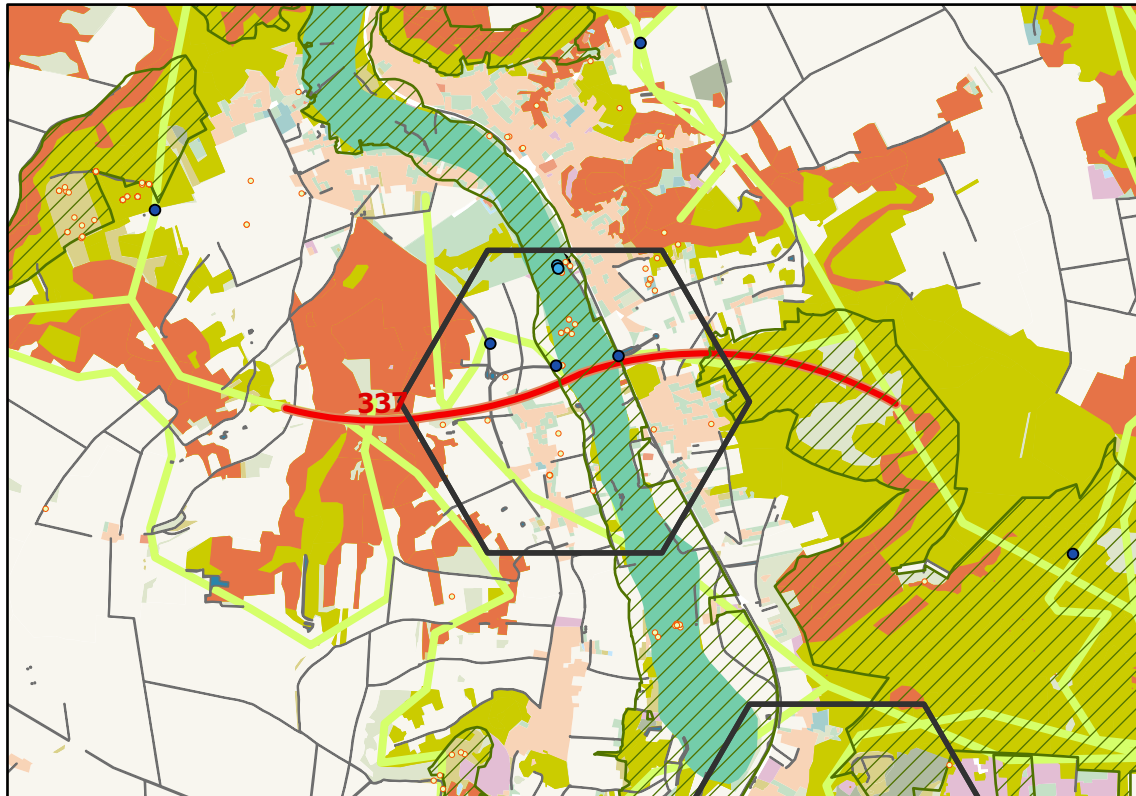
Pressions :

18 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 2

Trame paysagère





Communes concernées :

Courdimanche, Boutigny-sur-Essonne

Éléments marquants :

Limite de remontée du castor en IDF : enjeux castor depuis Courdimanche

Deux obstacles à l'écoulement jugés prioritaires pour le Bassin parisien

Liaison écologique du Sdrif n°337 : Liaison entre les Znieff "Bois de Malabri de Chenet et de Milly" et "Marais de Jarcy"

A proximité :

Maille 7213 au nord 5/6. Lien avec la maille 6805 6/6 plus au sud

Préconisations éventuelles :

Enjeux sur espèce aquatique : Oenanthe fluviatilis nécessitant la restauration du faciès courant du cours d'eau.

Communes concernées

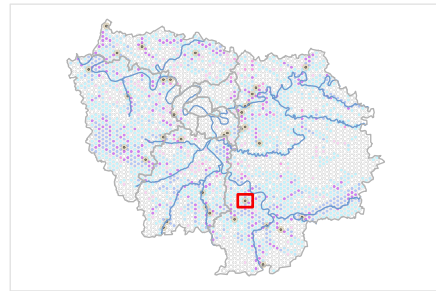
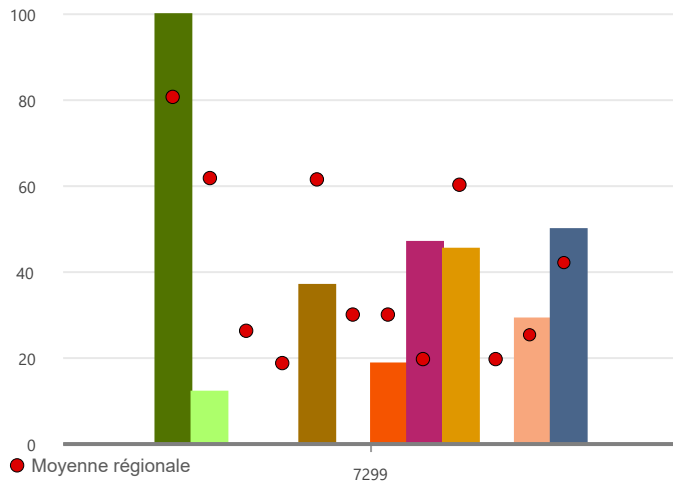
Fontainebleau, Barbizon

Hexagone

7299



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupure par les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

29 / 100, val max : 56

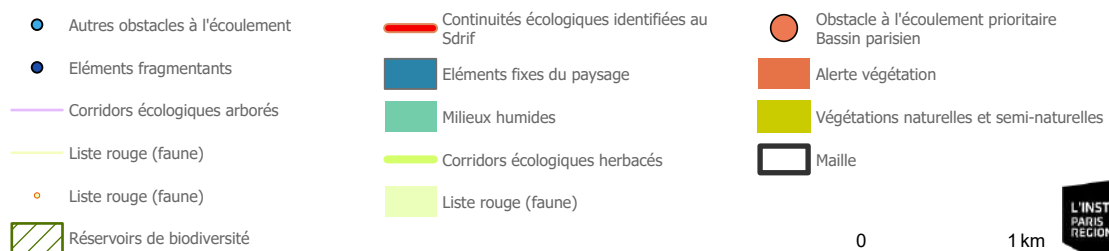
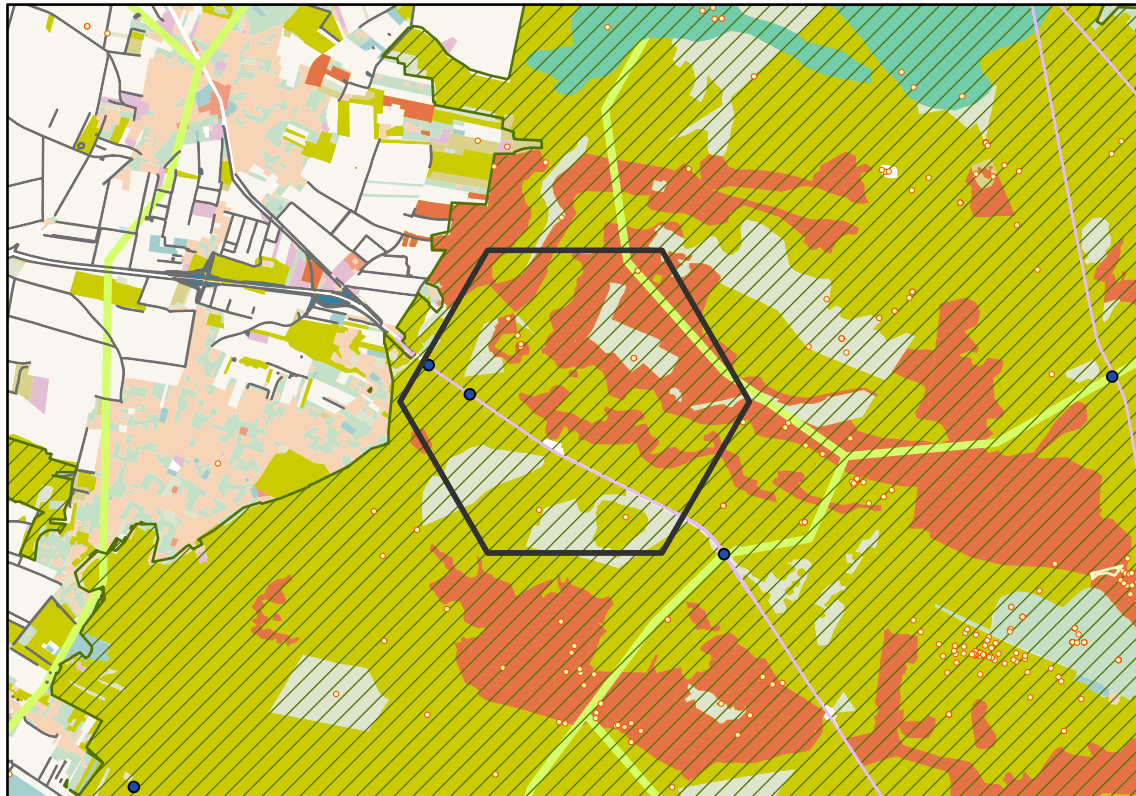
Pressions :

13 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





Communes concernées :
Fontainebleau, Barbizon

Éléments marquants :

Enjeux pour les espèces *Atropa belladonna*, *Digitalis lutea*
Grande pression induite par la surfréquentation
D607 en 3 voies qui coupe la maille SE/NO.

Réserve biologique dirigée située juste au nord de la D607.

Pro-Natura Ile-de-France pourrait avoir des données à fournir, ayant déjà des propriétés sur place financées en partie par IDFN

A proximité :

Maille 7459 au nord 5/6

Maille 7540 au nord-est 5/6.

Préconisation éventuelles :

Besoin de maintenir l'entretien des milieux ouverts (landes et pelouses acidiphiles)

Communes concernées

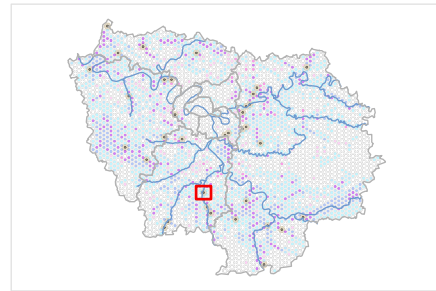
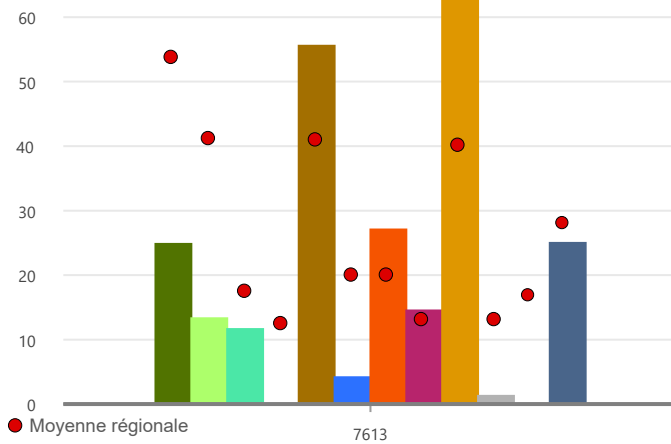
Baulne, La Ferté-Alais, Guigneville-sur-Essonne

Hexagone

7613



Indicateurs normalisés



- Moyenne régionale
- 7613
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

24 / 100, val max : 56

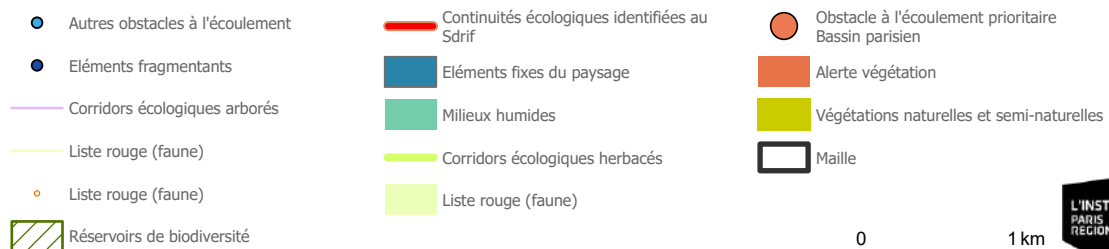
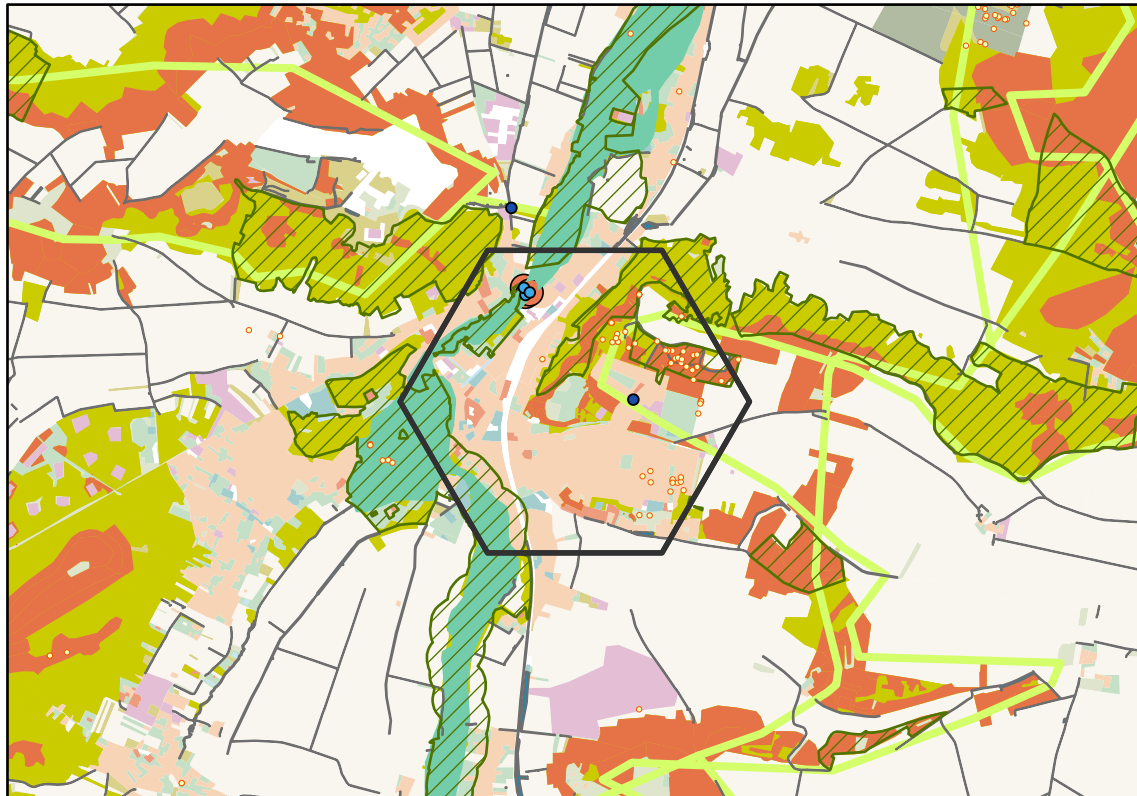
Pressions :

13 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 3

Trame paysagère





0 1 km

**Communes concernées :**

Baulne, La Ferté-Alais, Guigneville-sur-Essonne

Éléments marquants :

Très forts enjeux flore et végétations sur le plateau
 Nombreux usages anthropiques
 Certaines parcelles sont des propriétés départementales. Il existe un rapport du CBNBP dessus.
 3 obstacles à l'écoulement prioritaires pour le Bassin parisien.
 Secteur identifié par la stratégie des aires protégées

A proximité :

RAS

Préconisation éventuelles :

Beaucoup d'enjeux floristiques sont dépendants d'une bonne gestion
 Rapport ENS91, Mollereau

Communes concernées

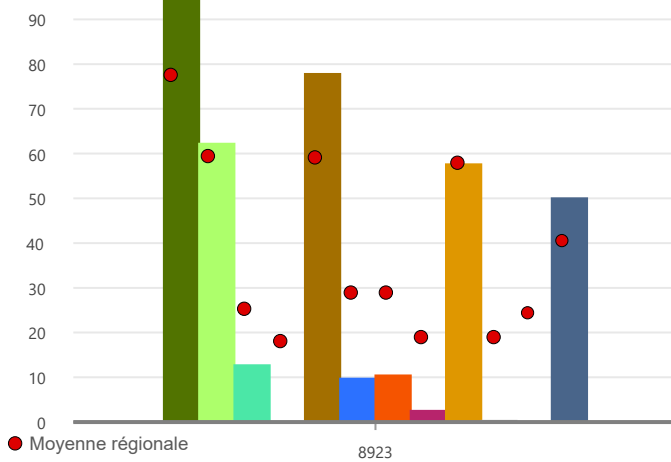
Bullion, Bonnelles

Hexagone

8923



Indicateurs normalisés



- Moyenne régionale
- 8923
- Réservoirs de biodiversité
- Continuités écologiques du Sdrif
- Eléments fixes du paysage
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupure par les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Végétations naturelles et semi-naturelles
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation

Intérêt écologique :

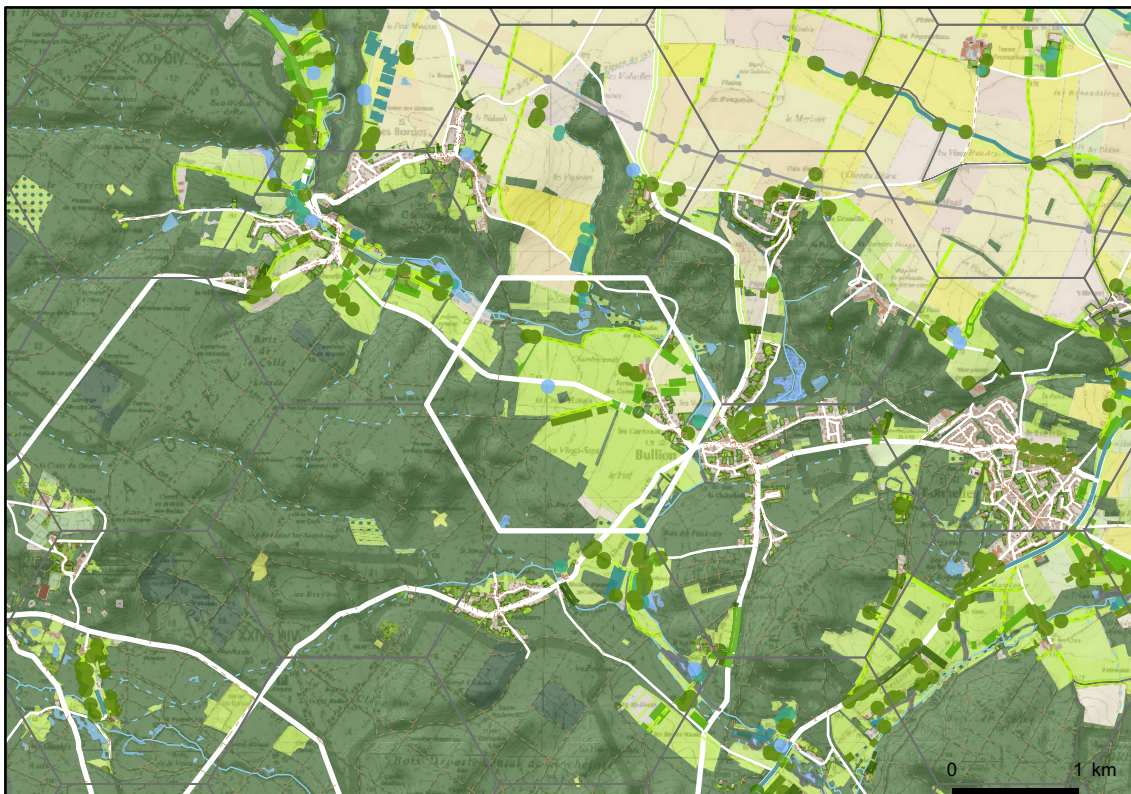
37 / 100, val max : 56

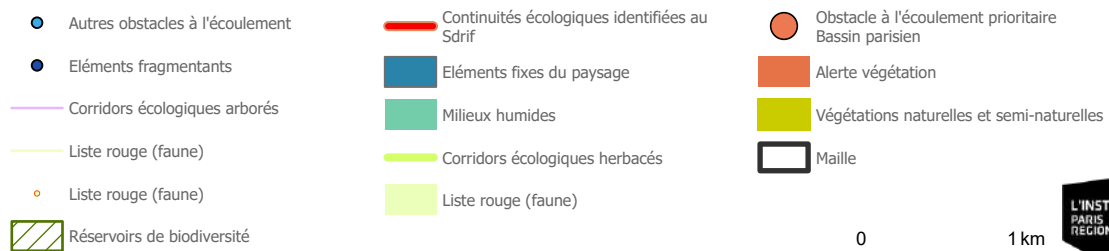
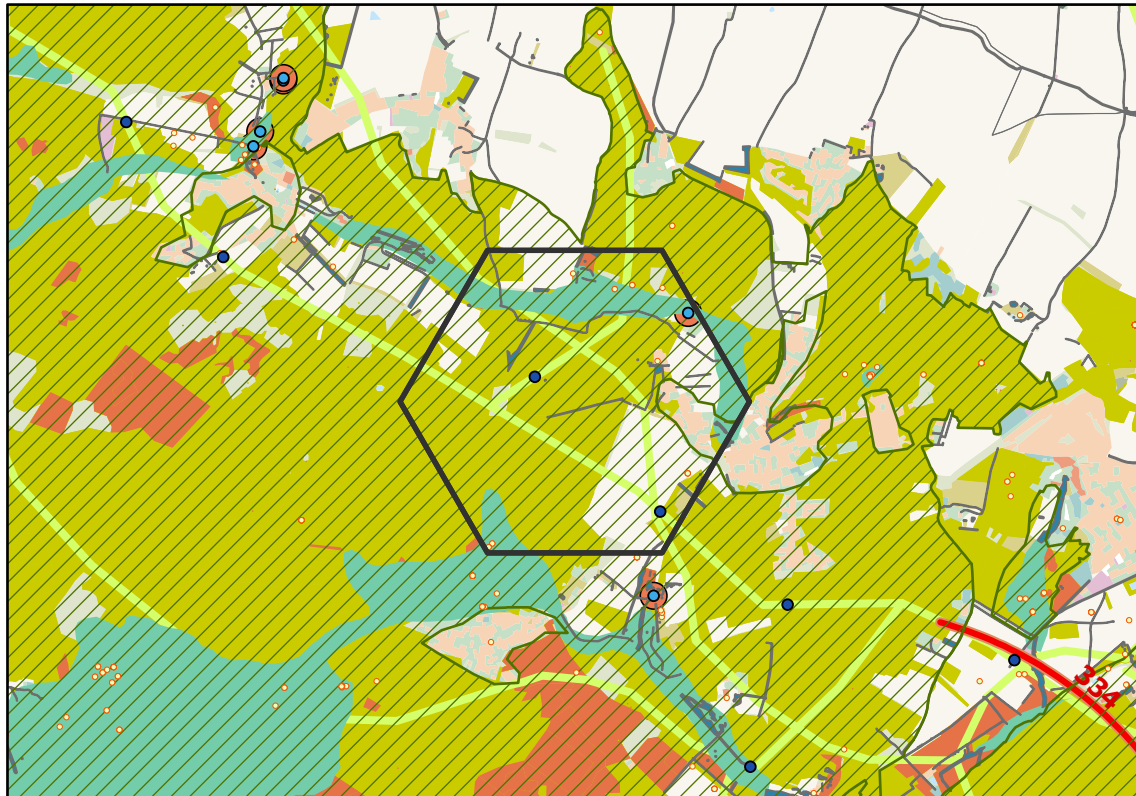
Pressions :

11 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 1

Trame paysagère





Communes concernées :
Bullion, Bonnelles

Éléments marquants :
Enjeux flore et végétations en partie extrême sud de la maille : pelouse à Nardus (6230) et prairie humide Juncion acutiflori d'intérêt communautaire
La pression identifiée par les indicateurs semble difficile à expliquer

A proximité :
Plusieurs mailles à fort enjeux à proximité 5/6 : au nord-ouest mailles 9094 et 9009 et au sud-est 8838, 8753, 8668

Préconisation éventuelles :
Présence d'une importante coupure de continuité écologique qui semblerait "facile" à résoudre notamment par la plantation de haies

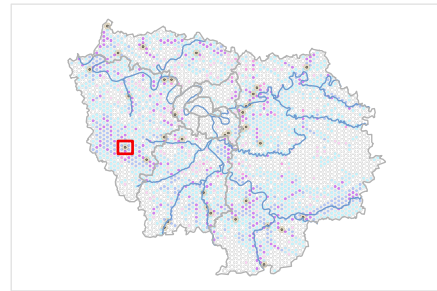
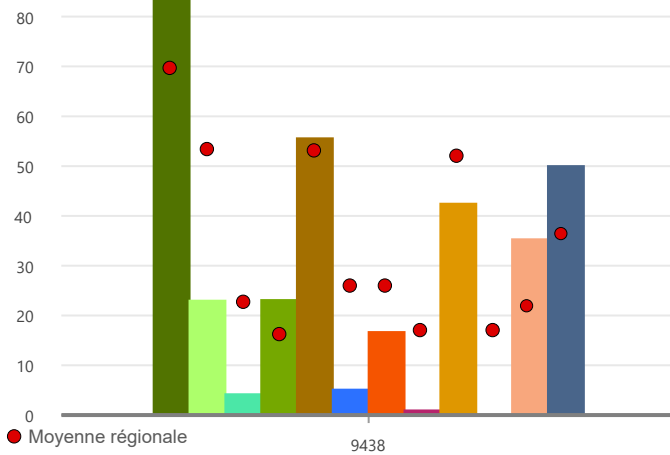
Communes concernées

Le Perray-en-Yvelines, Rambouillet, Vieille-Eglise-sur-Yvelines

Hexagone
9438



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

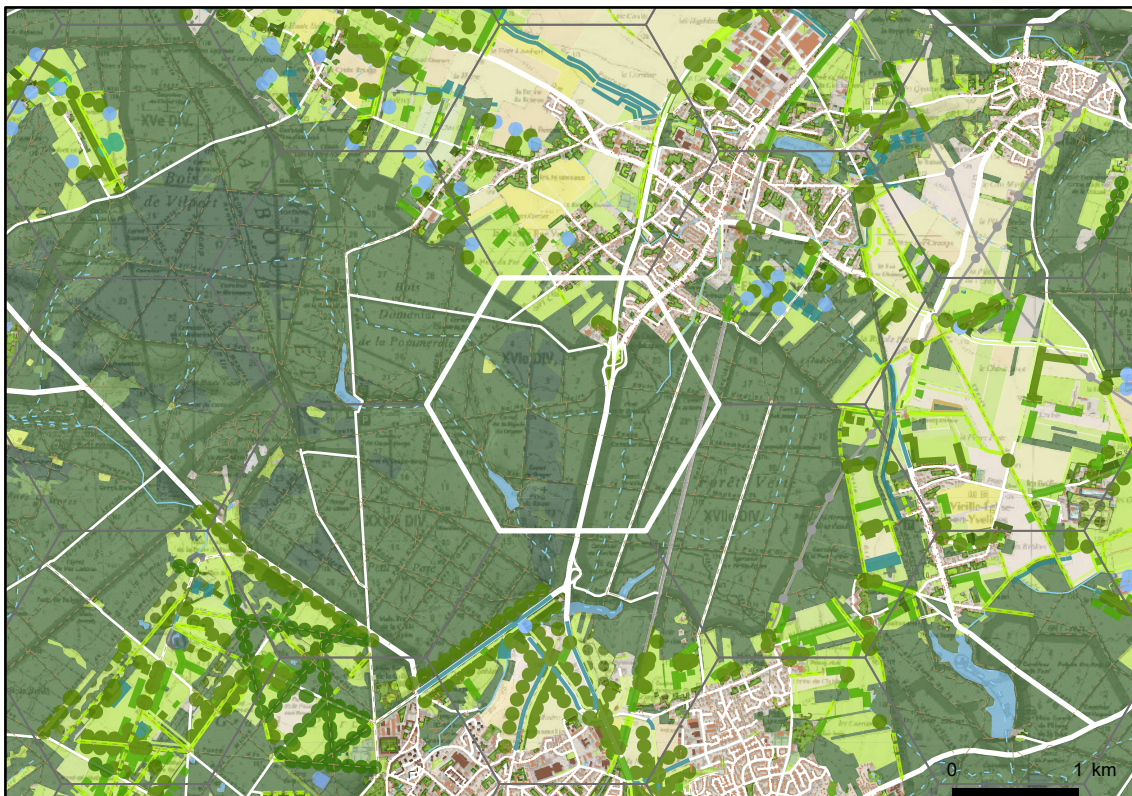
29 / 100, val max : 56

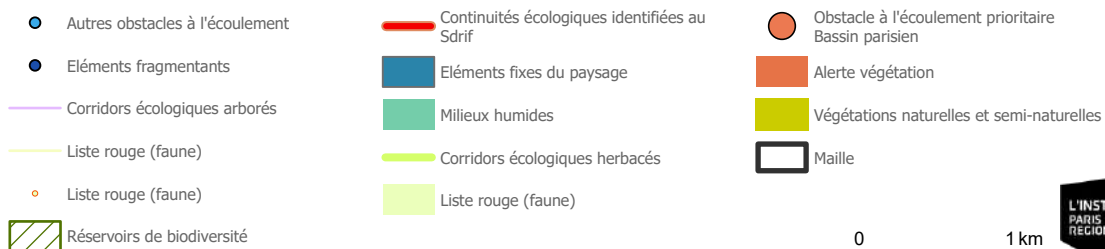
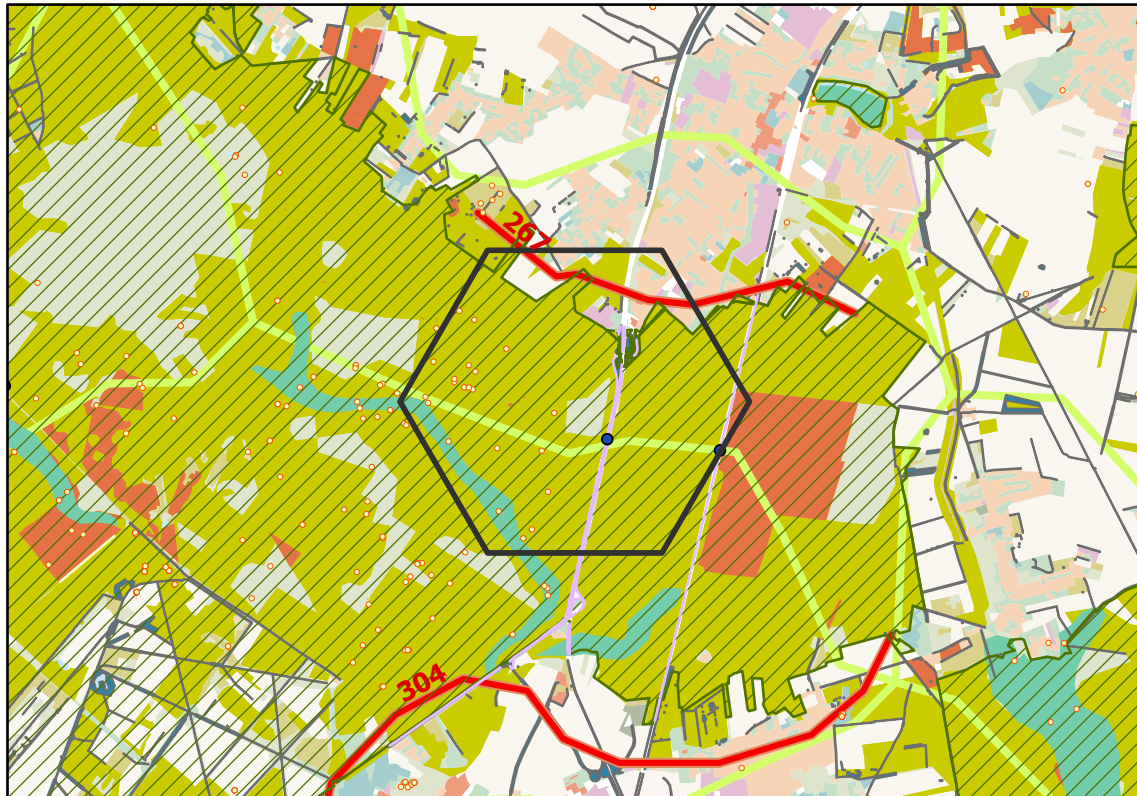
Pressions :

14 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





0 1 km

**Communes concernées :**

Le Perray-en-Yvelines, Rambouillet, Vieille-Eglise-sur-Yvelines

Éléments marquants :

Landes et pelouses acidiphiles sèches et humides, gazons amphibies

Herbiers de characées, hottonie, littorelle, pilulaire.

Liaison écologique du Sdrif n°267 assurant la liaison entre les Znieff "Prairies mésophiles de la mare du pré" et "Massif de Rambouillet".

Lisière forestière agricole et urbaine.

Zone de corridor écologique pour la chouette chevêche.

Franchissement problématique de la N10

A proximité :

Site Natura 2000 : Forêt de Rambouillet, Tourbières et forêts tourbeuses de la forêt d'Yvelines

Maille limitrophe 9351 : Forêt mésophile non acidiphile

Maille limitrophe 9264 : score 5/6

Préconisation éventuelles :

Restauration de continuité écologique herbacée par ouverture de milieux

Restauration de mares et layons forestiers

Communes concernées

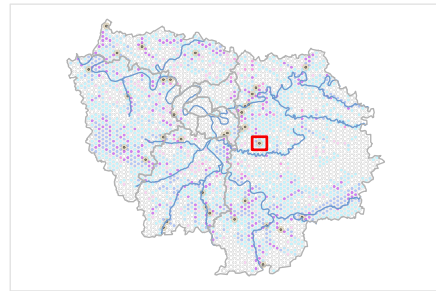
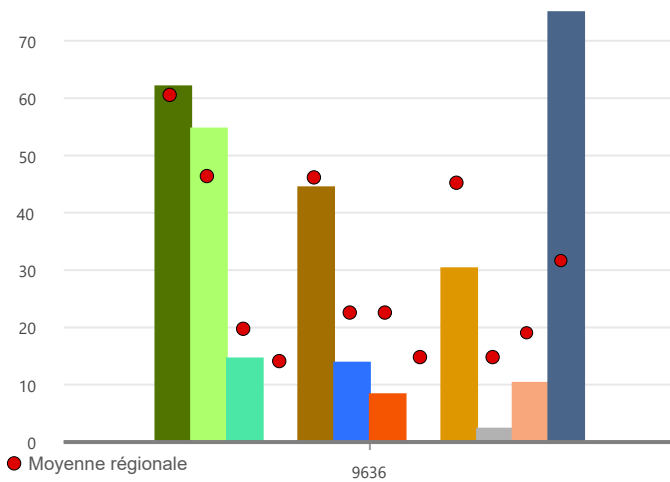
Presle-en-Brie, Courquettaine, Coubert, Grisy-Suisnes

Hexagone

9636



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

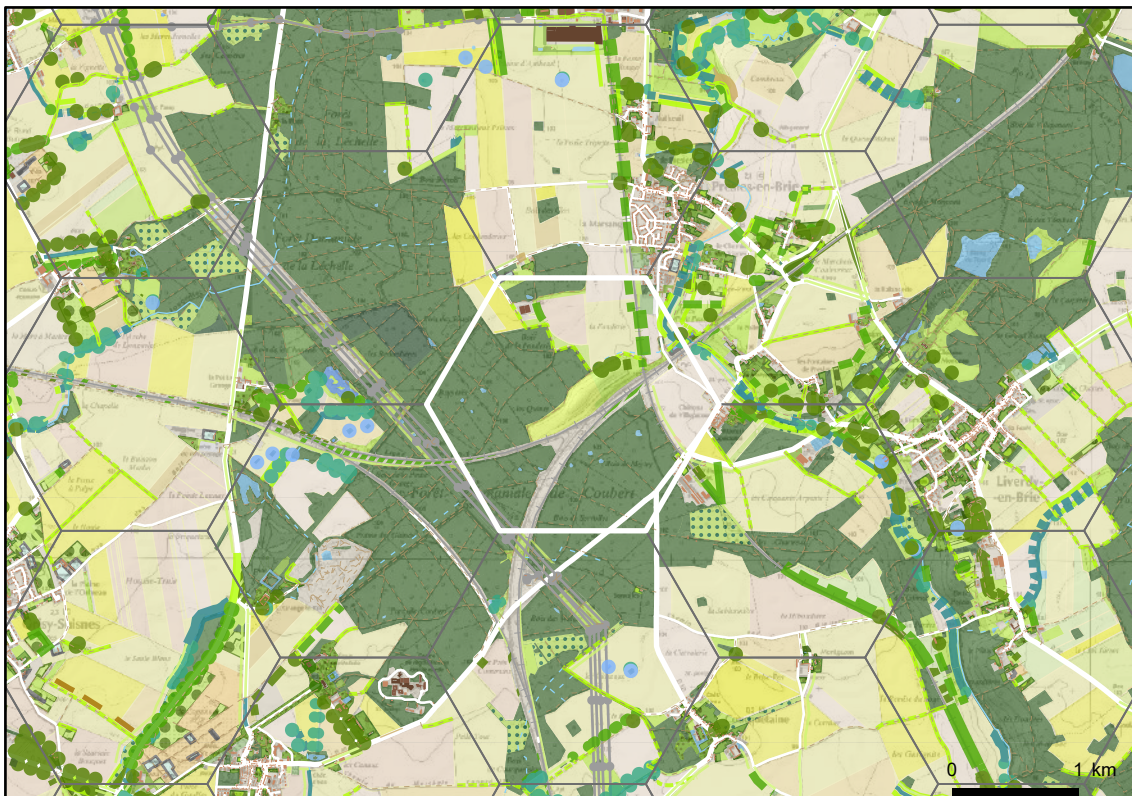
25 / 100, val max : 56

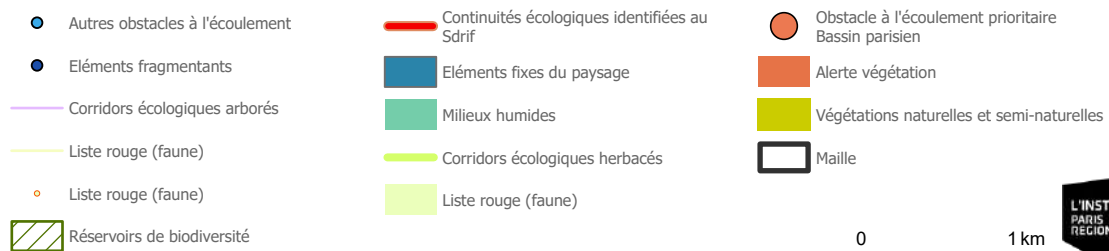
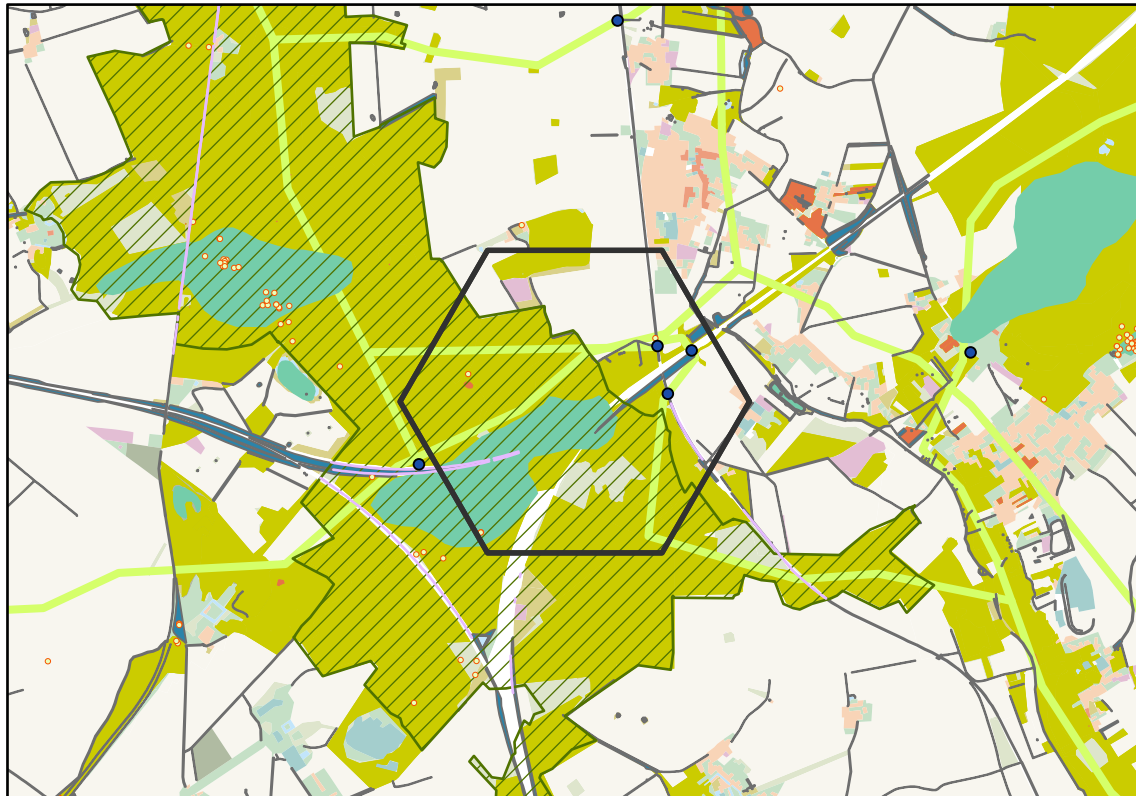
Pressions :

15 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





Communes concernées :

Presle-en-Brie, Courquetaine, Coubert, Grisy-Suisnes

Éléments marquants :

Enjeux sur la trame de végétations aquatiques mésotrophes à hypertrophes

Constellation de mares forestières mésotrophes à hypertrophes

Secteur de concentration de mares et mouillères sur le triangle de Coubert considéré comme un point noir du fait de sa situation enclavée entre les voies SNCF (obstacle prioritaire au SRCE)

présence d'une Znieff 2

A proximité :

Prif de la vallée du Réveillon

Préconisation éventuelles :

Secteur "idéal" pour un passage à faune

Soigner la gestion des mares forestières

Communes concernées

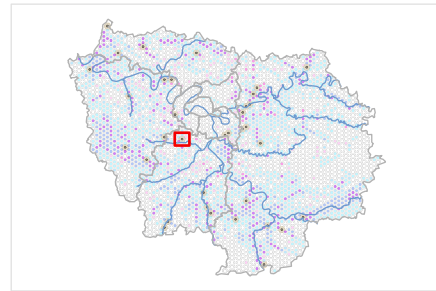
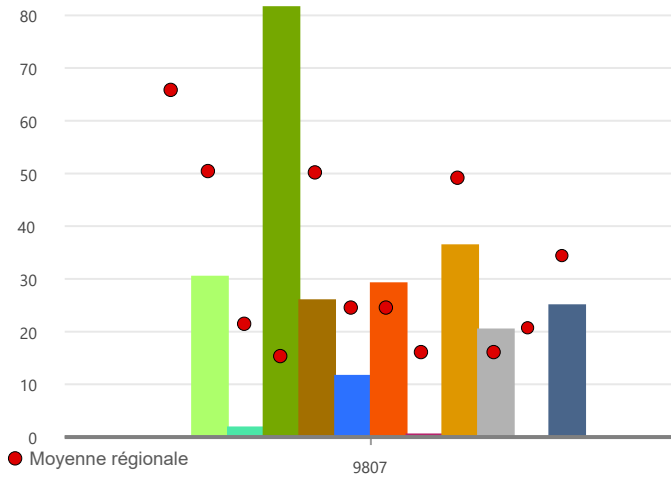
Palaiseau

Hexagone

9807



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupure par les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

24 / 100, val max : 56

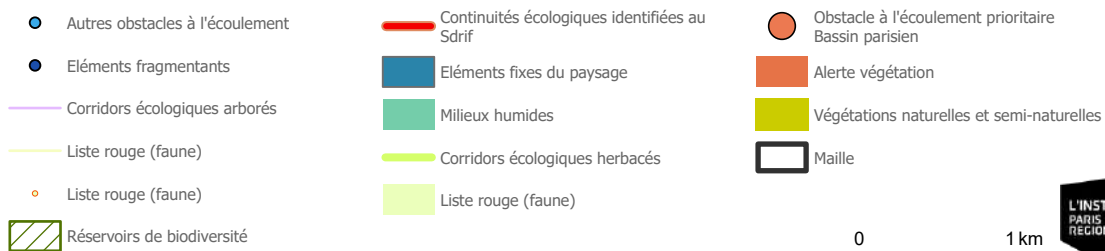
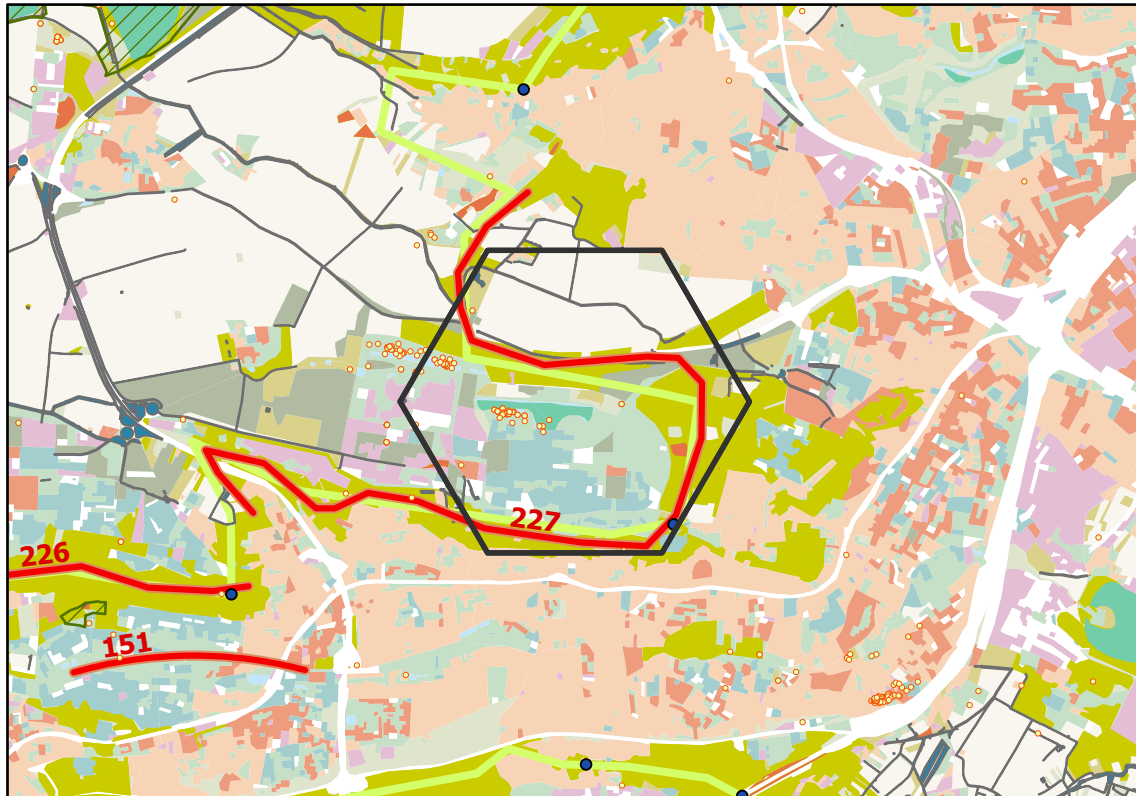
Pressions :

14 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





0 1 km



Communes concernées :
Palaiseau

Éléments marquants :

Alerte flore sur le plan d'eau de l'École polytechnique : *Damasonium alisma* (protégée nationale et EN), *Lathyrus nissolia* VU, *Limosella aquatica* EN, *Bolboschoenus yagara* CR.

La commune de Palaiseau est labellisée « Territoire engagé pour l'environnement » (TEN)

Association « Terre et cité » présente sur site et très active (replantation de haies).

Propriété Région sur "La remise de Villebois"

Boisement linéaire prévu sur un site INRAE qui occasionnera une rupture de continuité agricole.

Projet d'APB multipolaire en faveur de l'étoile d'eau en accompagnement des mesures compensatoires.

Future ligne 18

Atlas de la biodiversité communale en cours sur la Communauté d'agglomération de Paris Saclay

Étude trame noire en cours portée par l'EPA Paris Saclay en lien avec la ZPNAF.

Continuité écologique du Sdrif n°227 : corridor arboré à préserver et à restaurer

A proximité :

Végétation et prairies mésophiles associés à des enjeux sur des espèces patrimoniales

Préconisation éventuelles :

RAS

Communes concernées

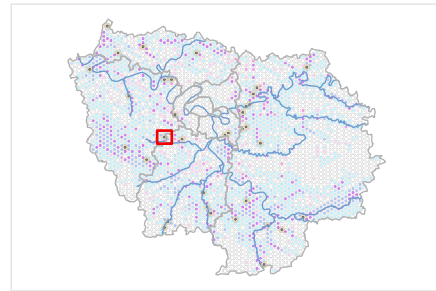
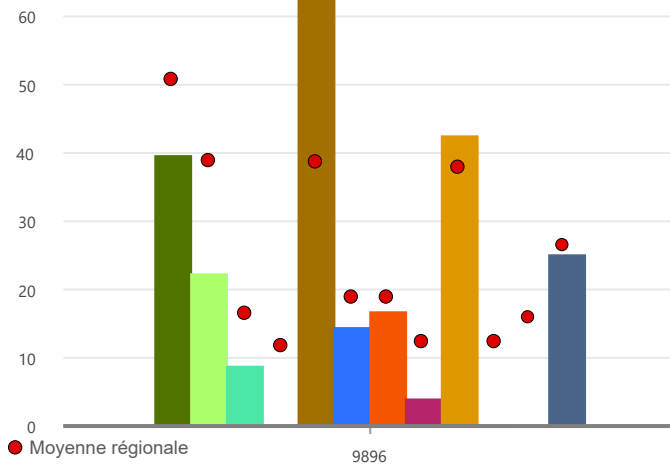
Magny-les-Hameaux, Châteaufort

Hexagone

9896



Indicateurs normalisés



- Moyenne régionale
- 9896
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

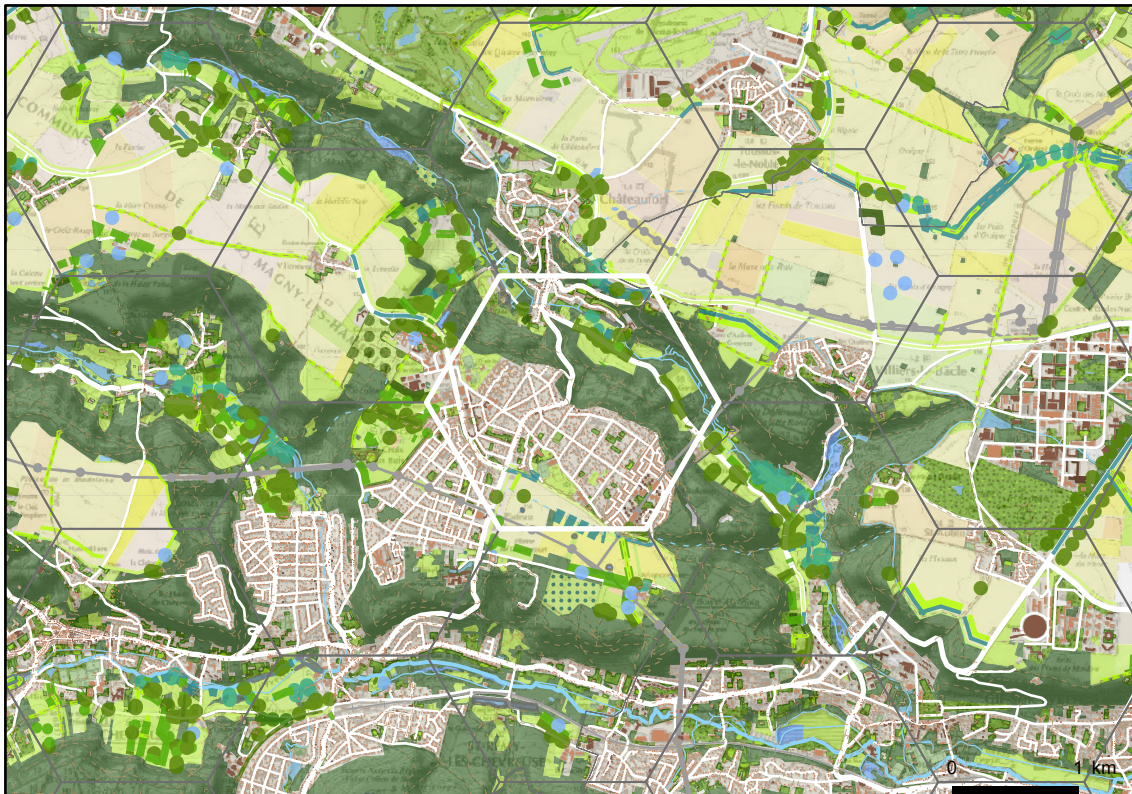
23 / 100, val max : 56

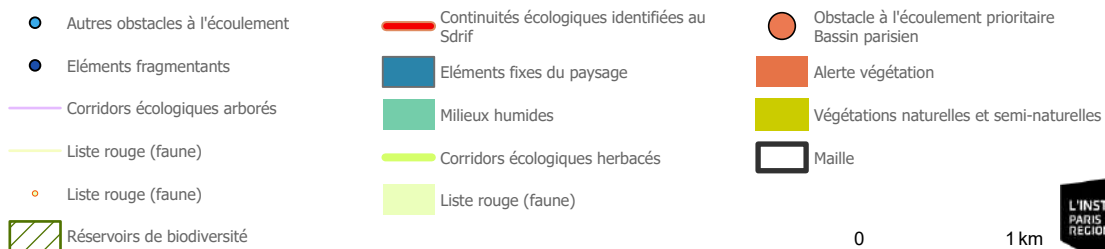
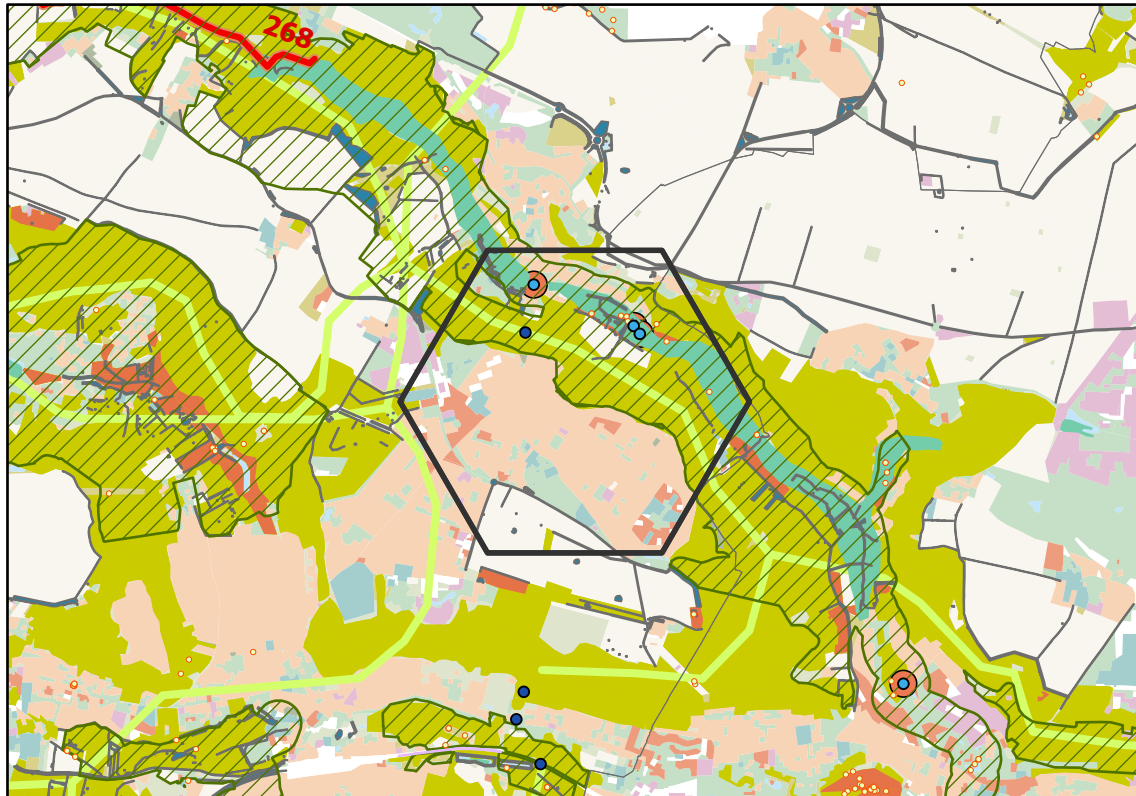
Pressions :

13 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 3

Trame paysagère





0 1 km

**Communes concernées :**

Magny-les-Hameaux, Châteaufort

Éléments marquants :

Maille située entre le plateau de Saclay et la vallée de Chevreuse.

Alerte flore et végétation : prairies humides et prairies de fauche.

Prif de la Haute vallée de Chevreuse

Enjeux prairies humides neutrophiles à alcalines, végétations aquatiques : roselières, magnocaricales et mégaphorbiaies

Atlas de la biodiversité communale en cours de réalisation

Projet de renaturation de la Mérintaise dans la partie nord de la maille

Projet de réserve naturelle régionale sur le domaine D'Ors

Flèche « agricole » inscrite au Sdrif

Maille en lien avec la ZAC Polytechnique : entité agricole également concernée par un Prif.

Pas de propriétés régionales mais présence de Prif sur de grandes propriétés privées.

Sur la commune de Châteaufort, les espaces boisés au niveau de l'hexagone sont en forêt domaniale. Il y a également quelques parcelles communales. Les espaces boisés et de prairies restants, situés au sein du PRIF, sont de grandes propriétés privées appartenant à trois propriétaires différents. Il y a notamment le domaine de la Geneste, géré par un particulier, locataire de Ile-de-France Nature sur la commune de Magny-les-Hameaux pour une pension de chevaux.

Corridors de la sous-trame arborée à préserver, corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité, corridors alluviaux, corridors et continuum de la sous-trame bleue, cours d'eau, obstacles à l'écoulement, passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation, infrastructures, points de fragilité des corridors arborés, corridors alluviaux

Présence d'une continuité agricole inscrite au Sdrif

A proximité :

RAS

Préconisation éventuelles :

Enjeu d'arrêt de l'urbanisation

Communes concernées

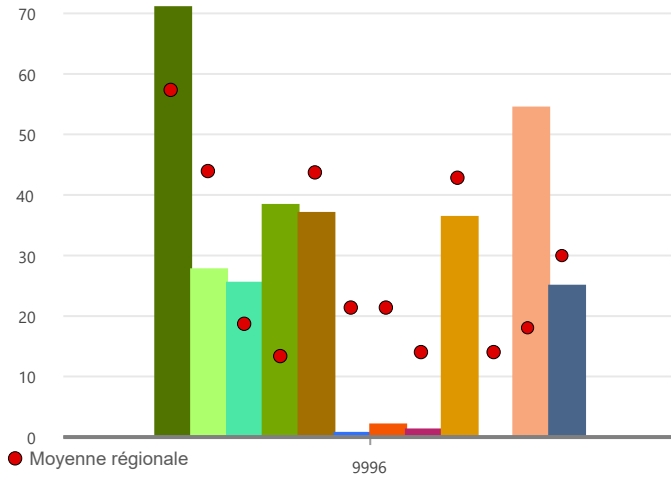
Yerres, Boissy-St-Léger, Villecresnes

Hexagone

9996



Indicateurs normalisés



- Moyenne régionale
- 9996
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

27 / 100, val max : 56

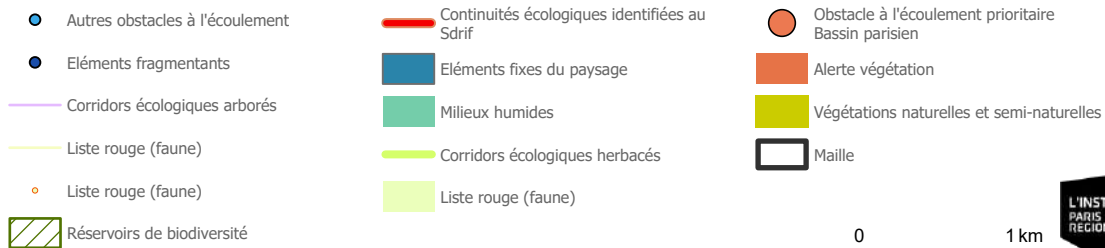
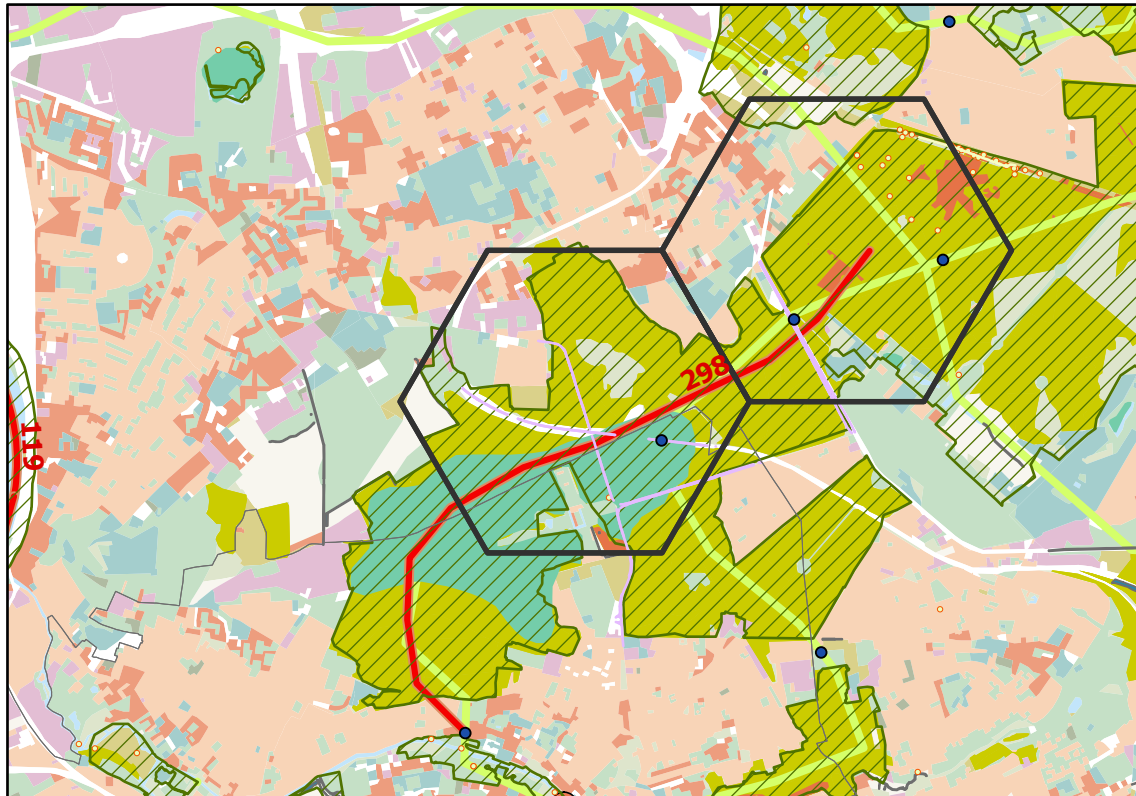
Pressions :

13 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0

Trame paysagère





Communes concernées :

Yerres, Boissy-St-Léger, Villecresnes

Éléments marquants :

Maille considérée comme prioritaire selon le groupe de travail

De très nombreux enjeux floristiques : gazons amphibies, marais, tourbières, landes humides ainsi que landes et pelouses acidiphiles sèches

Prif et parcelles appartenant à Ile-de-France Nature (IDFN)

Continuité écologique du Sdrif n° 298.

1 élément fragmentant sur corridor écologique

Prif de Grosbois : bois de Granville et forêt de la Grange ; 30 ha du bois de Granville sont propriété régionale, gérés par l'AEV (soumise au régime forestier).

Le tracé de la Végétale emprunte le chemin rural longeant le bois de Granville, au sud.

Projet d'acquisition régionale des terrains État-GPAm (bois et prairies).

Le SMER Tégéval avait fait réaliser une étude écologique qui avait identifié ce secteur comme étant riche et à préserver. Projet RER Vélo dans le secteur.

Continuité écologique inscrite au Sdrif n°298 : Corridor arboré à préserver qui assure la liaison entre les Znieff "Bois de Notre Dame, de Grosbois et la forêt de la Grange" et "Basse vallée de l'Yerres". Permet le franchissement de la D32.

A proximité :

Maille 10087 également 6/6

Préconisation éventuelles :

Assurer le franchissement écologique de la LGV (en tranchée ouverte + grillages latéraux).

Communes concernées

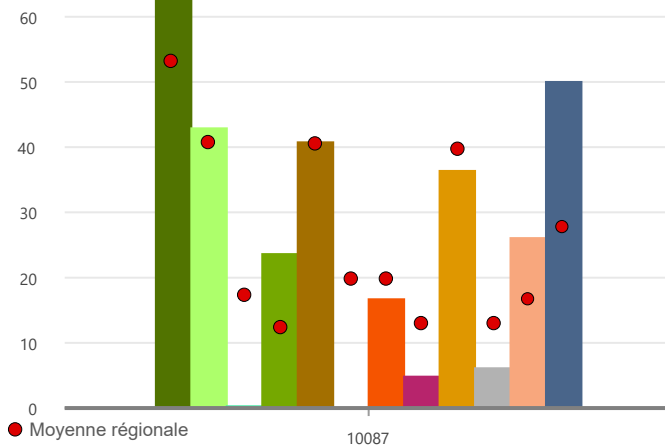
Boissy-St-Léger

Hexagone

10087



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupure par les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

27 / 100, val max : 56

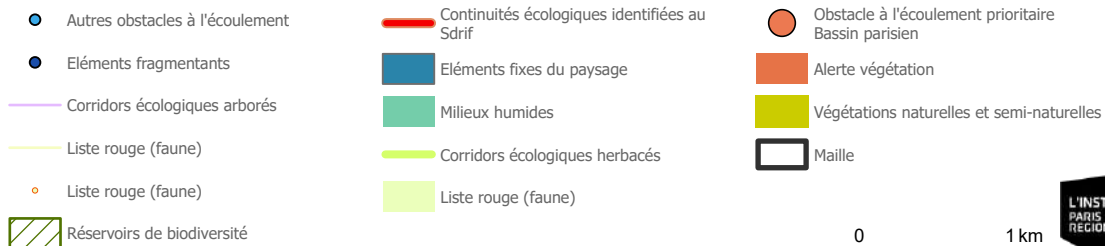
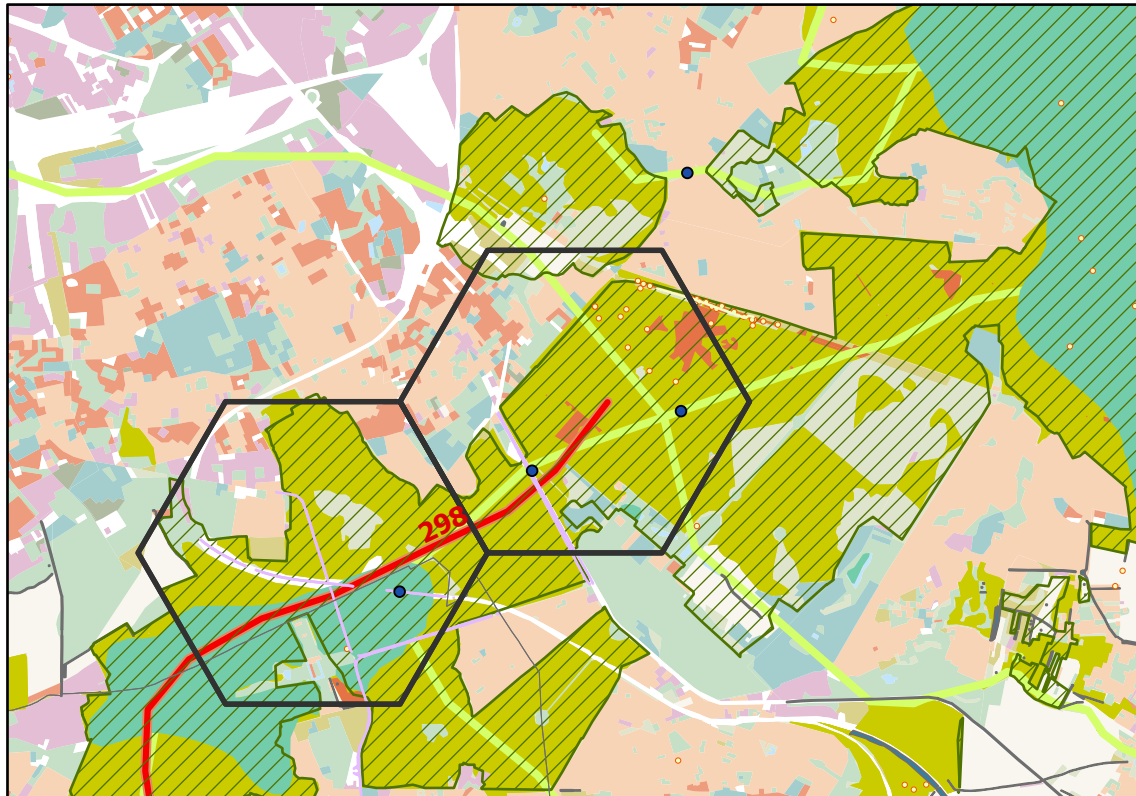
Pressions :

16 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0

Trame paysagère





0 1 km



Communes concernées :
Boissy-St-Léger

Éléments marquants :

Maille considérée comme prioritaire selon le groupe de travail
Présence de la vipère péliade (voir étude réalisée par OGE)
Mosaïques de milieux associés à des enjeux de protection : mares forestières, landes et pelouses acidiphiles sèches, marais tourbeux, prairies humides et inondables, prairies mésophiles
Prif de Grosbois.
Continuité écologique du Sdrif n° 298 : corridor arboré à préserver. Liaison entre les znieff "Bois de Notre Dame, de Grosbois et la forêt de la Grange" et "Basse vallée de l'Yerres". Permet le franchissement de la D32.
Maille concernée par la charte de l'Arc Boisé.
Achat d'un boisement envisagé par IDFN
Projet de RER vélo proche de la Végétale
Projet immobilier dans le parc du château.
Un inventaire floristique a été réalisé par le CNBBP
Rédaction en cours du nouveau plan d'aménagement de la forêt de Grosbois.

A proximité :

Lien avec la maille 9996 : problème de franchissement de la ligne TGV en tranchée ouverte et grillage. Présence d'un pont piéton.

Préconisations éventuelles :

Connexion écologique à établir avec le domaine privé du Piple (extension potentielle du Prif).
Projet de passage à faune envisagé mais il manque 4 millions d'euros sur les 12 millions du projet. Ce projet pourrait être inscrit au CPER en préparation (à confirmer) à financement État et Conseil régional.
Franchissement écologique de la RN 19 à résoudre

Communes concernées

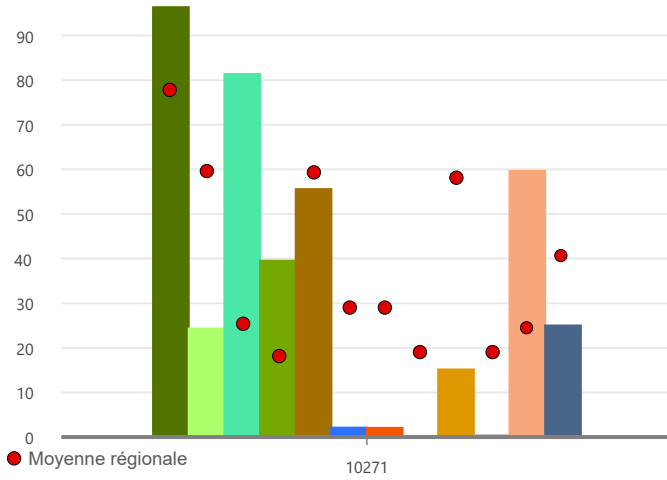
La Queue-en-Brie, Pontault-Combault et Lésigny

Hexagone

10271



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

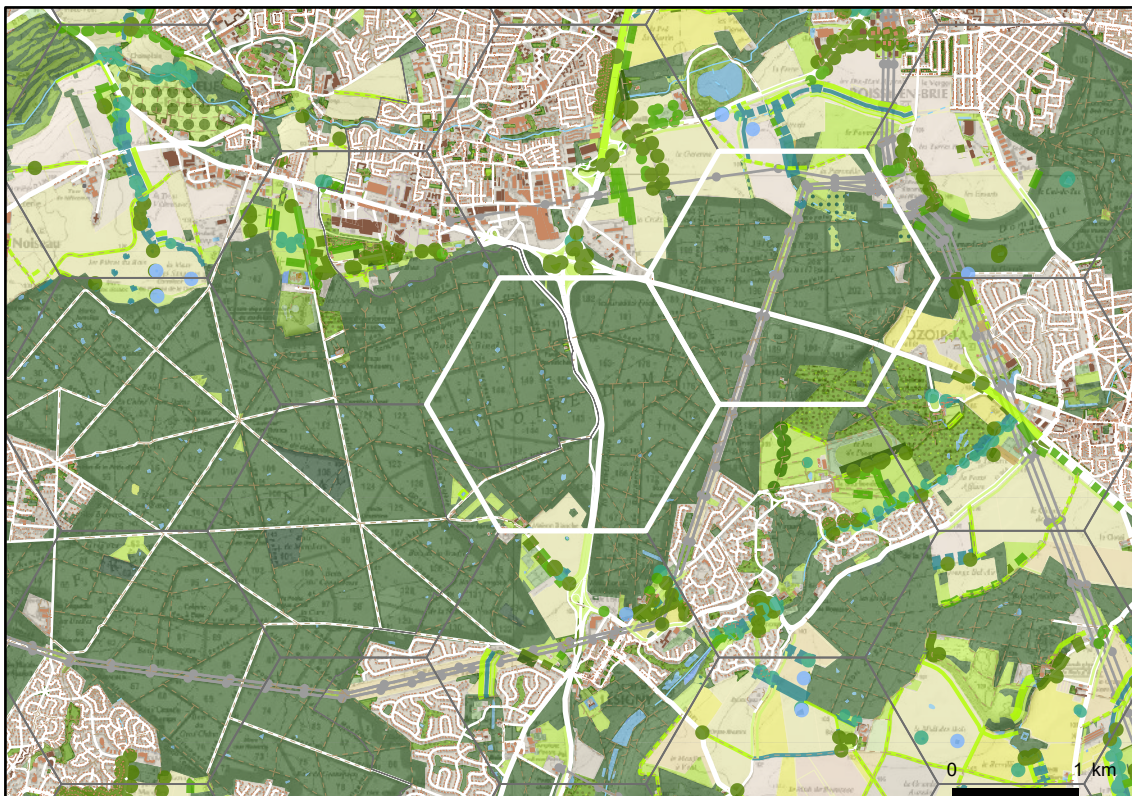
35 / 100, val max : 56

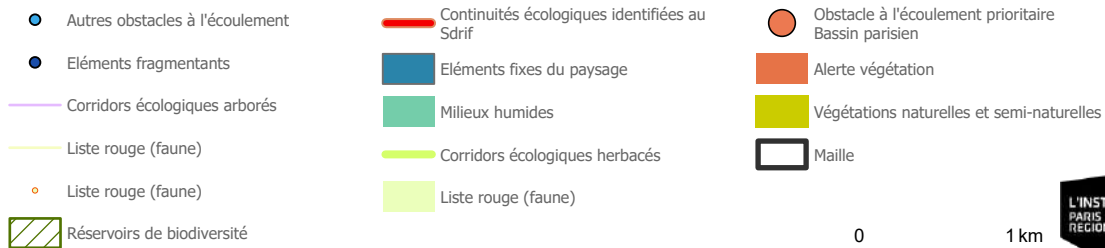
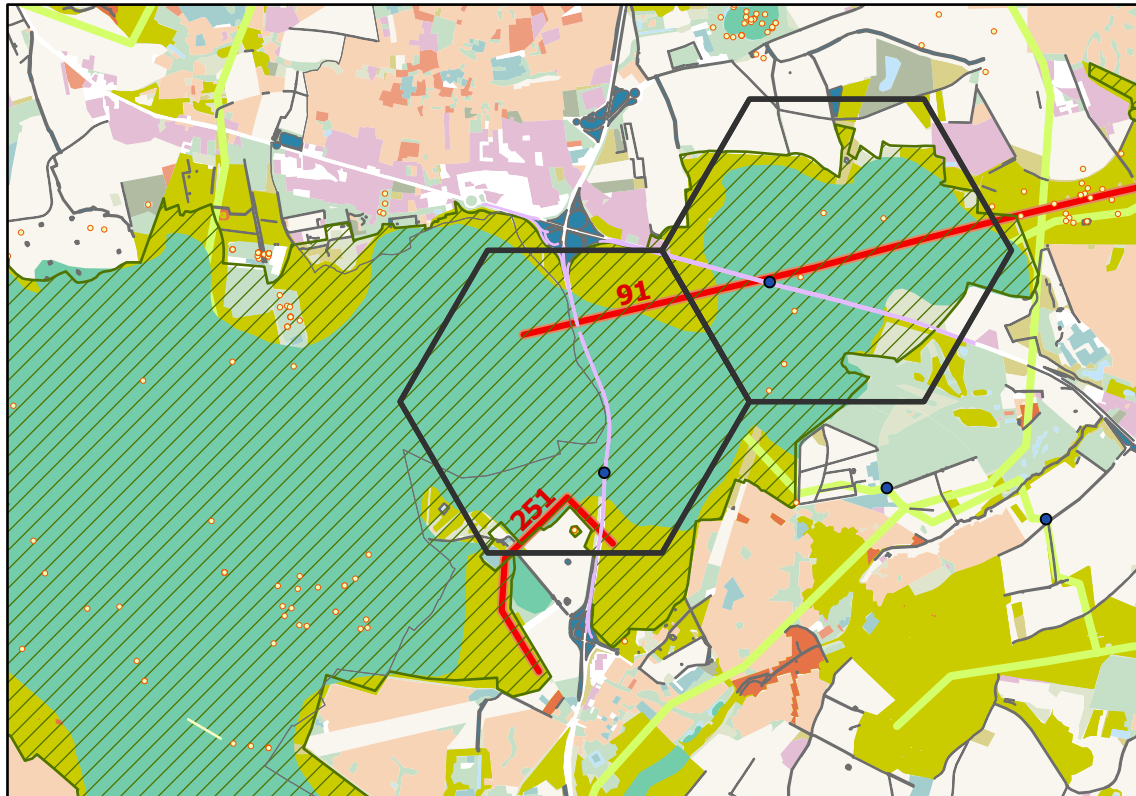
Pressions :

14 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0

Trame paysagère



**Communes concernées :**

La Queue-en-Brie, Pontault-Combault et Lésigny

Éléments marquants :

Communes : Enjeux sur les mares forestières

Un passage à faune pourrait être amélioré au-dessus de la N104

Continuités écologiques du Sdrif n°91: Liaison entre les Znieff "Forêt d'Armainvilliers" et "Bois de Notre Dame, Grosbois et de la Grange" et n°251 : Conservation d'une lisière forestière agricole en bordure de la Znieff "Bois de Notre Dame de Grosbois et de la Grange"

À résoudre : franchissement écologique de la Francilienne (RN 104).

A proximité :

Juxtée par la maille 10363 6/6 et 2 mailles 5/6 10 180 et 10362.

Préconisations éventuelles :

Voir le rapport Salvodon 2013

Un passage à faune serait pertinent pour la liaison avec la forêt d'Armainvilliers

Voir l'ONF – Unité de Fontainebleau pour l'étud

Préconisation éventuelles :

Rapport Salvodon 2013

Communes concernées

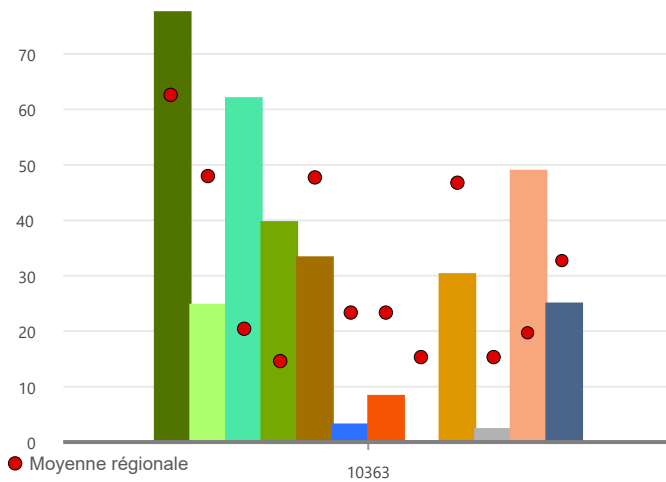
Lésigny, Pontault-Combault

Hexagone

10363



Indicateurs normalisés



- Moyenne régionale
- 10363
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

35 / 100, val max : 56

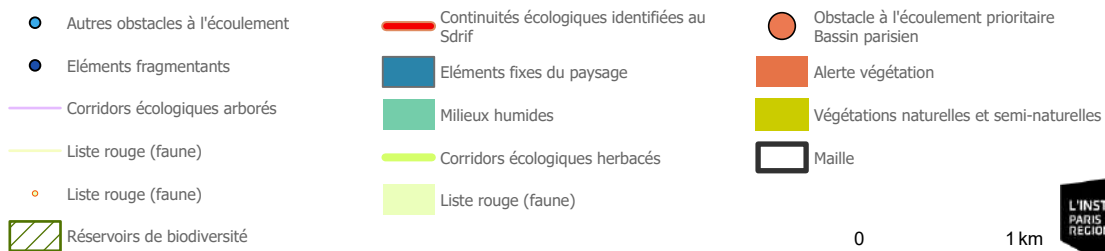
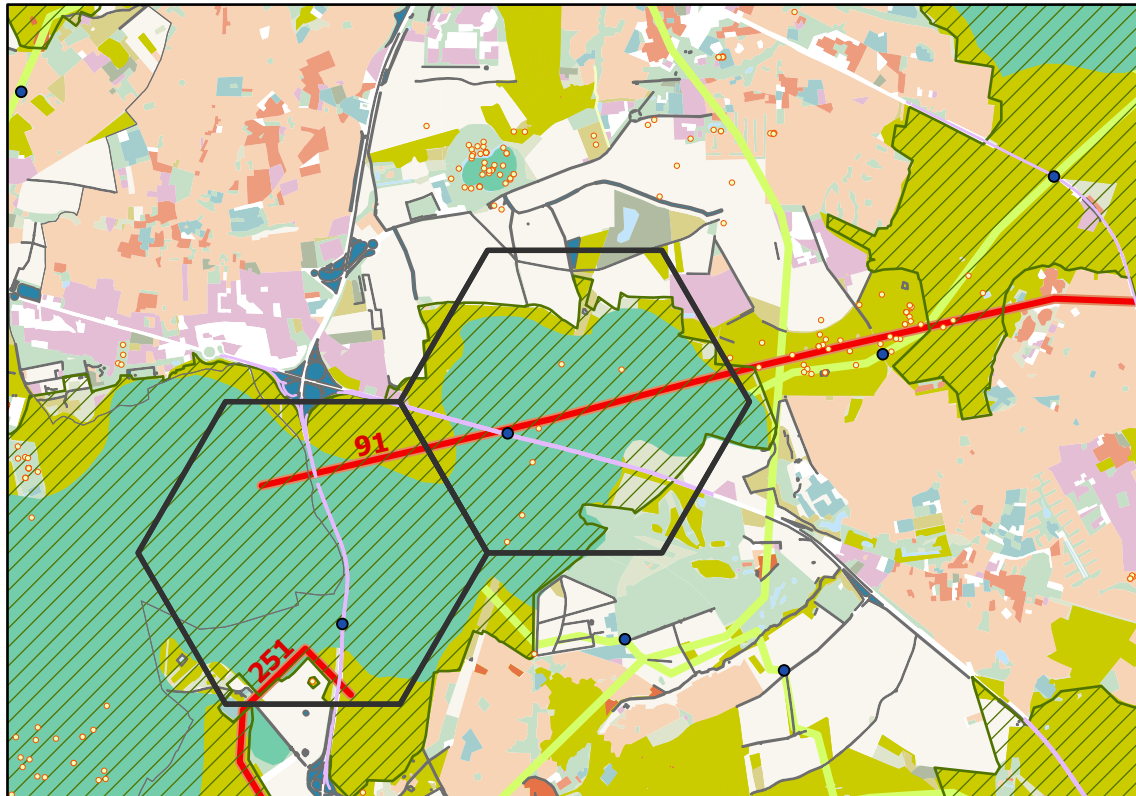
Pressions :

14 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0

Trame paysagère





Communes concernées :
Lésigny, Pontault-Combault

Éléments marquants :
Liaison forêt de Notre Dame - Forêt d'Armainvilliers au niveau du lieu-dit "le cul de sac" sur les communes de Roissy-en-Brie et Ozoire-la-Ferrière
Enjeu majeur de connectivité entre les forêts Notre Dame-Armainvilliers-Bois de Berchère (Arc Boisé).
Obstacle N4 est-ouest.
Flèche du Sdrif 91 : Liaison entre les Znieff "Forêt d'Armainvilliers" et "Bois de Notre Dame, Grosbois et de la Grange"
Friche : projet porté par la CDC entre Ferrières et le bois Notre-Dame.

A proximité :
Jouxte la maille 10271 également 6/6
Maille limitrophe 10453 au nord-est : grand hub électrique sur avec des friches propriété de l'Etat associées à des enjeux relatifs à des espèces végétales aquatiques et humides et à des habitats d'intérêt communautaire

Préconisations éventuelles :
Voir étude CBNBP Salvaudon 2013
Résoudre le franchissement écologique de la RN 4.
Etablir, au nord, la connexion écologique avec le bois des Berchères (étape de connexion avec la forêt de Ferrières et la forêt du bois de Célié)

Communes concernées

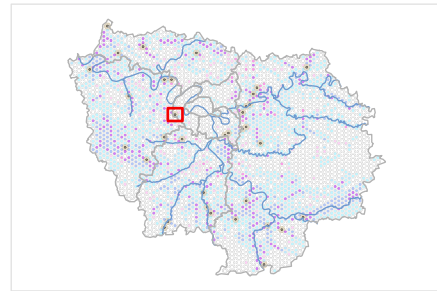
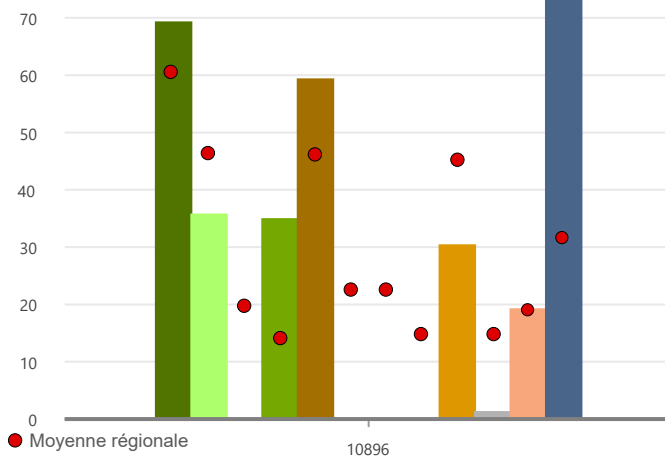
Marne-la-Coquette, Ville d'Avray

Hexagone

10896



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupure par les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

25 / 100, val max : 56

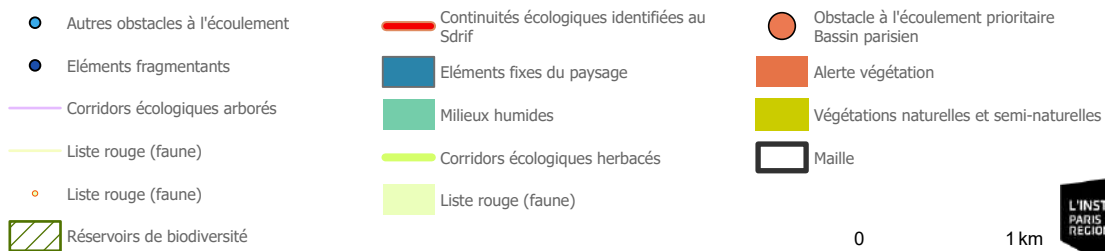
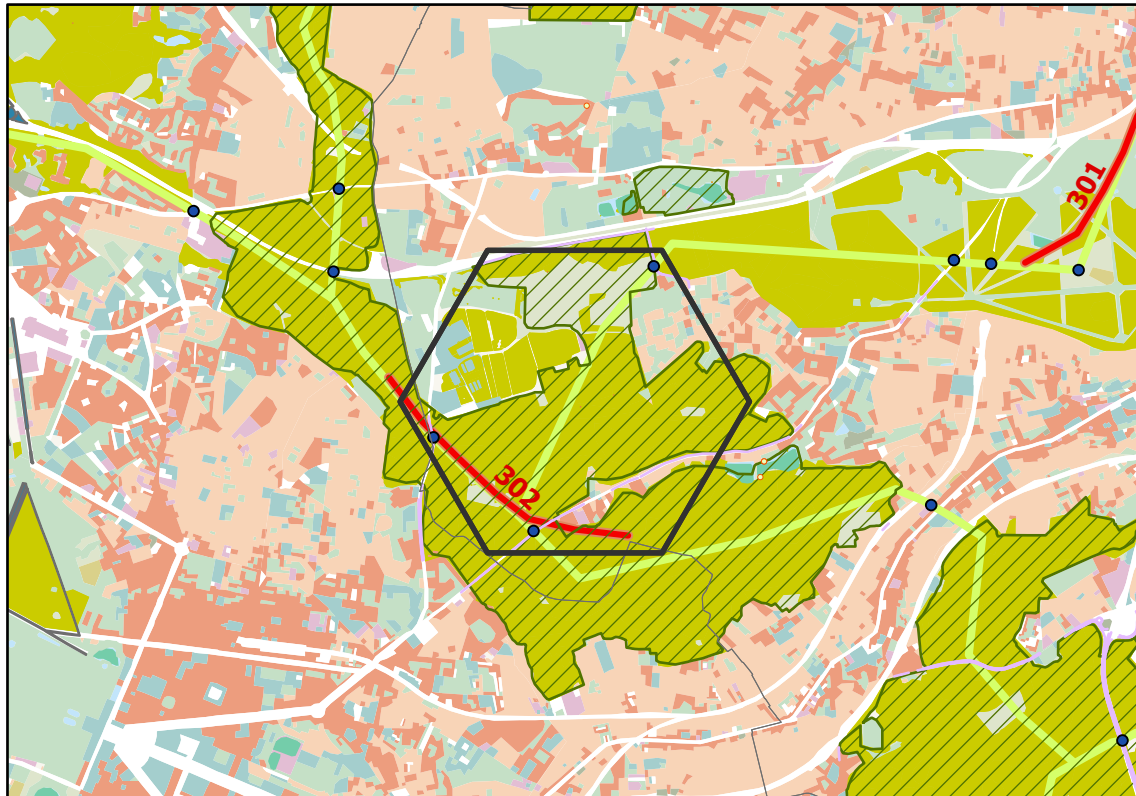
Pressions :

16 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





Communes concernées :
Marne-la-Coquette, Ville d'Avray

Éléments marquants :
Secteur touché par la surfréquentation
Mares forestières.
Continuité écologique du Sdrif n° 302: corridor boisé à restaurer et cours d'eau intermittent à préserver
Présence de trois éléments fragmentants sur des corridors écologiques.

La Dreiat finance l'association Espaces pour la réhabilitation des mares et rigoles en forêt de Fausse Repose (et sur l'étang de Ville d'Avray en limite SE de la maille).

A proximité :
Maille 10987 au nord-est 5/6
La Dreiat finance la réhabilitation de mares et rigole fragiles à proximité immédiate (maille 10806)

Préconisation éventuelles :
Réduire la fréquentation du secteur ou bien minimiser les effets négatifs notamment par la réduction du nombre de cheminements piétons jugés trop nombreux.
Travaux de renaturation des cours d'eau

Communes concernées

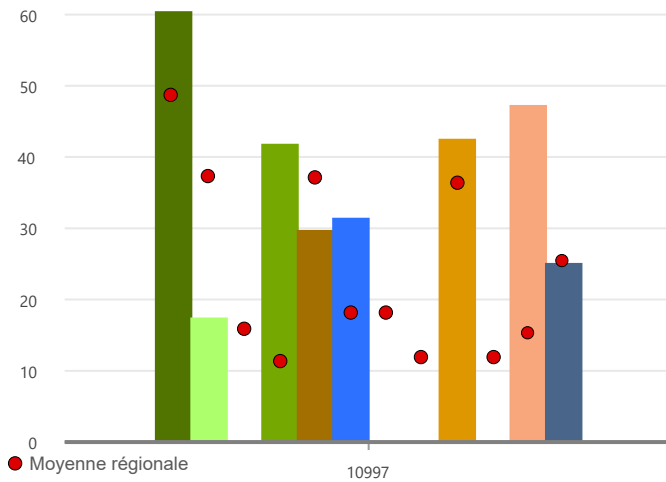
Champs-sur-Marne, Lognes, Noisiel

Hexagone

10997



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

33 / 100, val max : 56

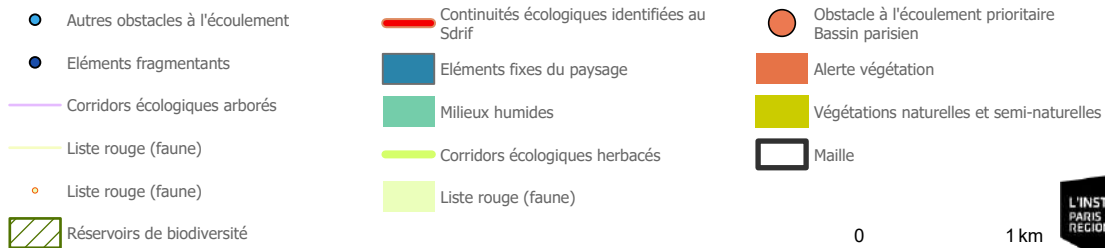
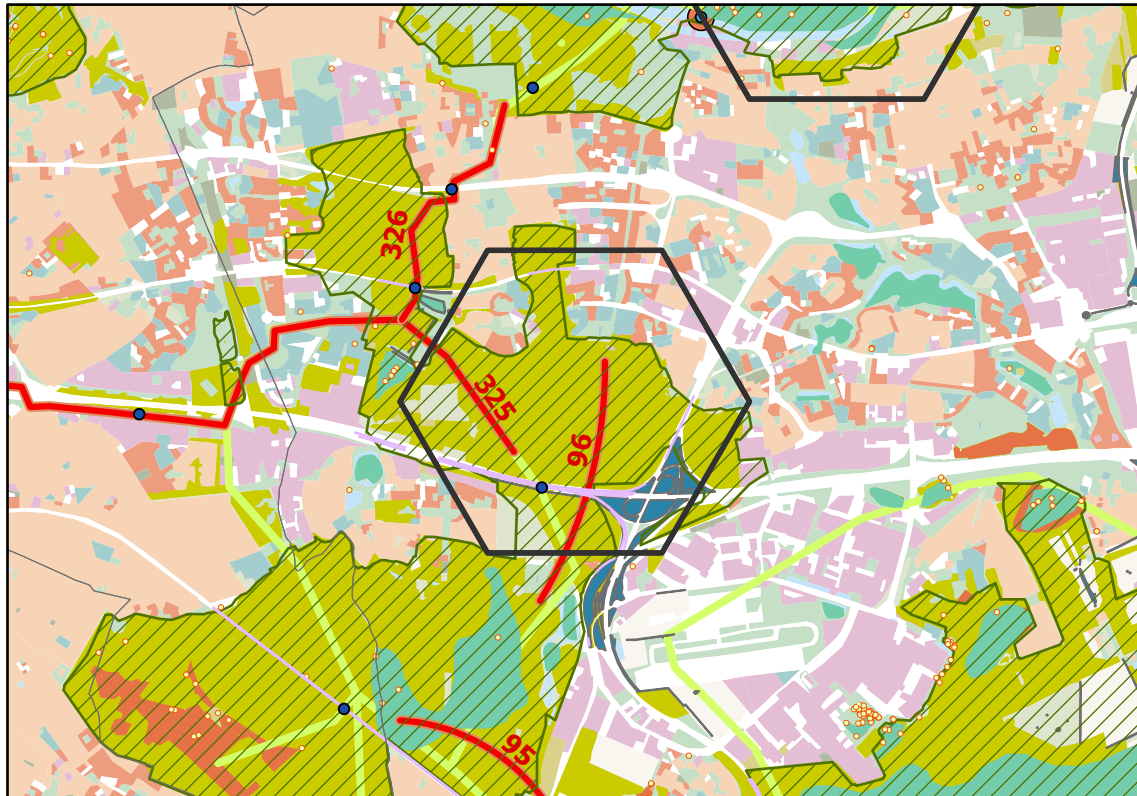
Pressions :

12 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0 0

Trame paysagère





Communes concernées :

Champs-sur-Marne, Lognes, Noisiel

Éléments marquants :

Maille considérée comme prioritaire selon le groupe de travail

Présence de mares

Triton crêté dans les anneaux routiers

Bidonville

Projet de montage ISDI Gibraltar abandonné ainsi que sa compensation par un écoport sur la maille.

Maille accueillant les mesures compensatoires du Village nature

Rupture entre les massifs régionaux du Bois de la Grange et du Bois du Boulay (Prif de Maubué) par l'A4.

Enjeu continuité trame herbacée et zone humide. Le projet de remblaiement dit colline Gibraltar était un prétexte pour créer un pont au-dessus de l'A4 et résorber cette continuité. Une infrastructure bien plus légère, notamment sous l'autoroute, pourrait permettre de répondre à cet enjeu.

Continuités écologiques du Sdrif :

N° 96 : Liaison entre le bois de la Grange et le bois de Célie. Franchissement de l'A4

N°325 : Liaison entre les Znieff "Bois de la Grange et de l'étang de Gibraltar" et " Mares et boisements de la butte verte"

A proximité :

Mailles 10815 au sud score 5/6, 11087 au nord-ouest score 5/6, 10724 au sud score 5/6

Trois passages à faunes prévus au sud de la maille dans le bois Saint-Martin en compensation de l'élargissement de la voie RER E.

Préconisations éventuelles :

Améliorer la gestion des layons forestiers

Opportunité d'un passage à faune serait à étudier pour résorber les obstacles sur N104 et A4

Restaurer la qualité écologique de mares par curage

Communes concernées

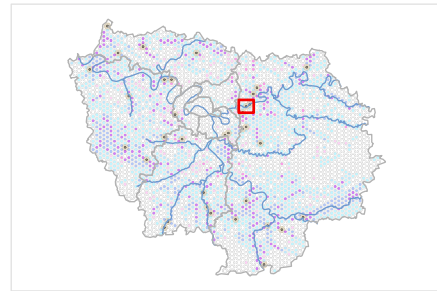
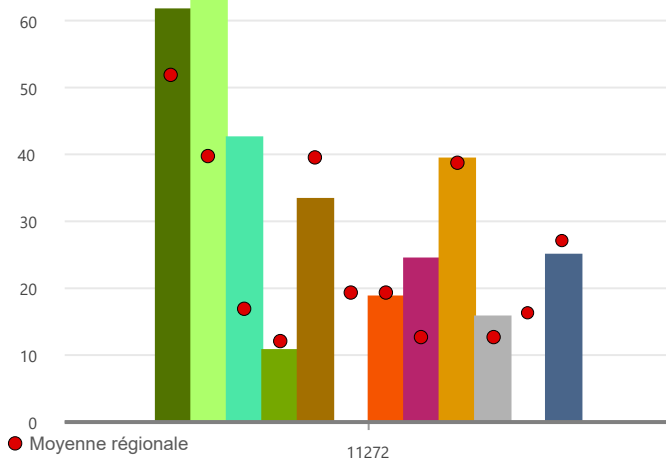
Noisiel, Vaires-sur-Marne

Hexagone

11272



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

33 / 100, val max : 56

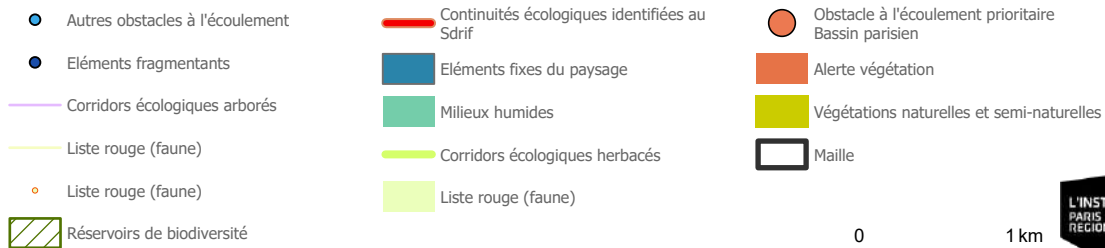
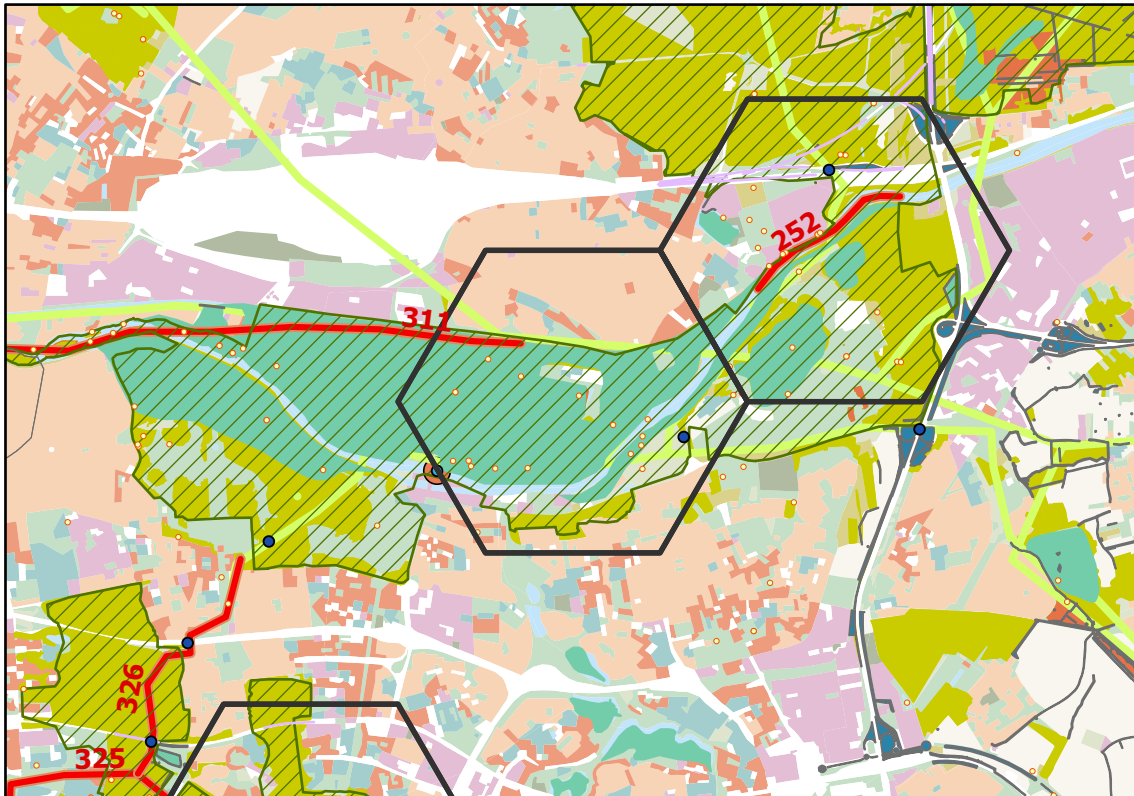
Pressions :

12 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0 0

Trame paysagère





Communes concernées :
Noisiel, Vaires-sur-Marne

Éléments marquants :

Alerte végétation aquatique des eaux mésotrophes à hypertrophes, roselières, gazons amphibies, herbiers à characées
Parcelles et Prif appartenant à IDFN
Forts impact des Jeux Olympiques

Continuité écologique du Sdrif n°311 : cours d'eau et corridor arboré à restaurer. Liaison entre les Znieff "Plan d'eau de Vaires-sur-Marne", "Plaine inondable de la Haute-île", "La Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne" et la RNR "Iles de Chelles"

A proximité :

Jouxte la maille 11 365 également 6/6

Préconisation éventuelles :

Projet de liaison Marne-Dhuis porté par la CA Paris-Vallée de la Marne qui reliera notamment l'Île de Vaires au Bois de Vaires et au Bois de Brou (Prif Vallée de la Marne).

Communes concernées

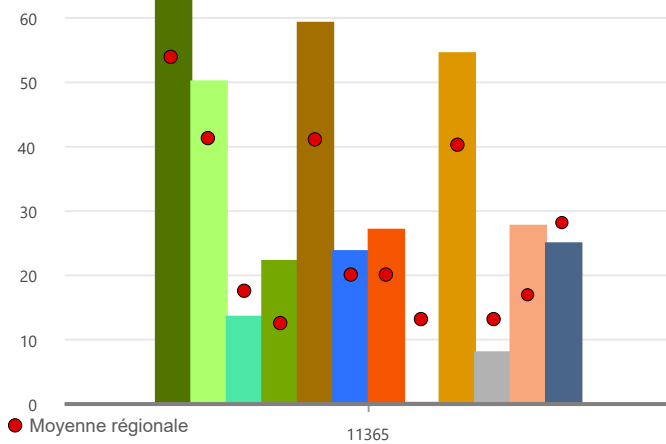
Vaires-sur-Marne, Torcy

Hexagone

11365



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

33 / 100, val max : 56

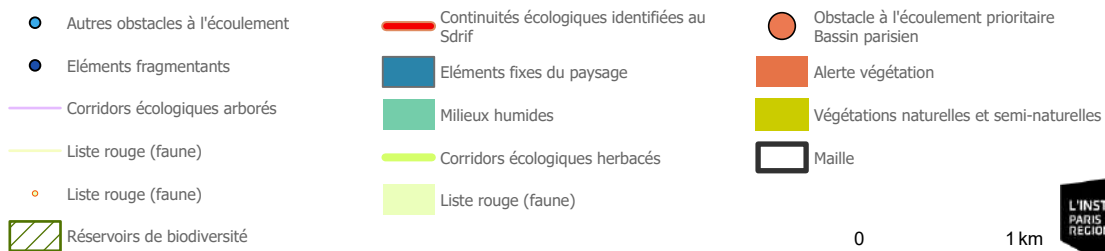
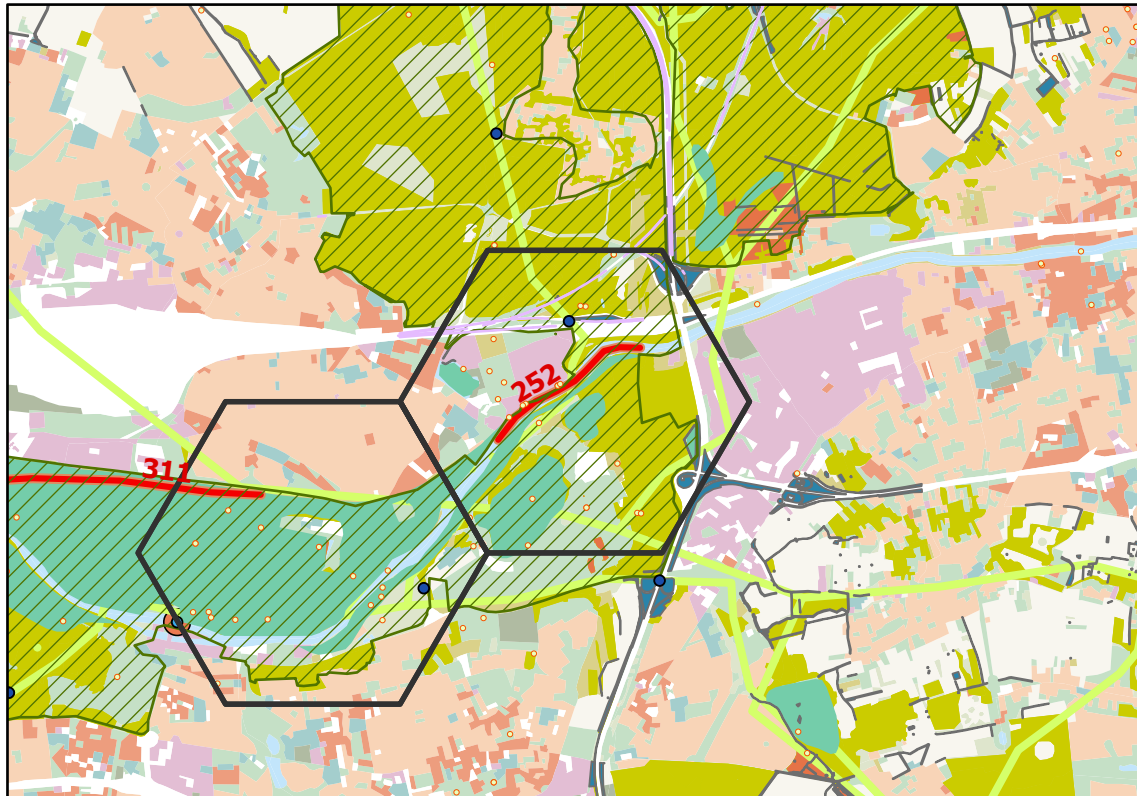
Pressions :

13 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0 0

Trame paysagère





Communes concernées :
Vaires-sur-Marne, Torcy

Éléments marquants :

Maille prioritaire selon le groupe de travail.
Très forts impact JO sur l'île de Vaires Torcy.
Présence d'une mesure compensatoire sur la corniche des forts.
Maille située entre 2 Prif "Vallée de la Marne"
Enjeux flore et végétation : gazons amphibies, herbiers à Characées, roselières, végétation aquatique.
Continuité écologique du Sdrif n°252 : Cours d'eau à restaurer au sein de la Znieff "plan d'eau et milieux associés à Torcy"

A proximité :

Jouxte la maille 11272 également 6/6. Site Natura 2000 du bois de Vaires-sur-Marne au nord.
Maille 11550 5/6 et maille 11272 6/6 et au sud.
IDFN est très présent sur les mailles alentours (Prif et parcelle acquises)

Préconisation éventuelles :

Continuité écologique à créer le long de la flèche du Sdrif 252.

Communes concernées

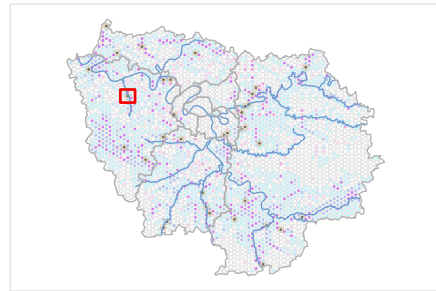
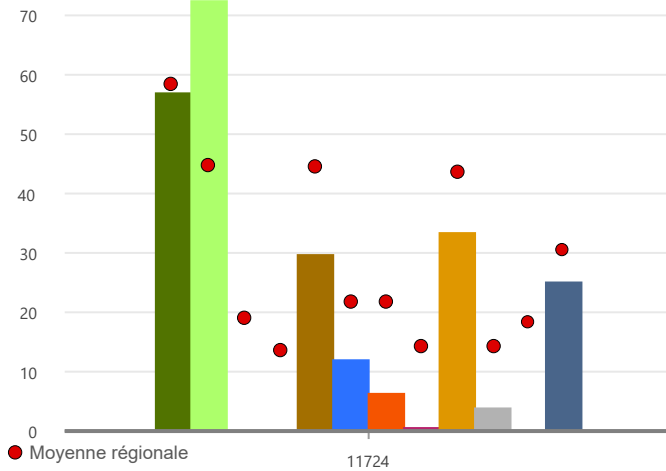
Maule, Mareil-sur-Mauldre

Hexagone

11724



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

23 / 100, val max : 56

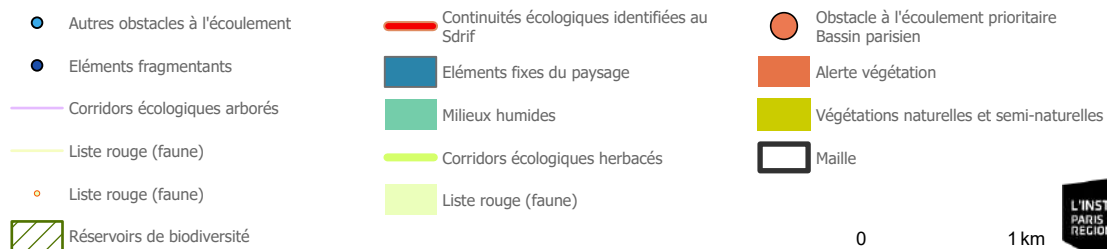
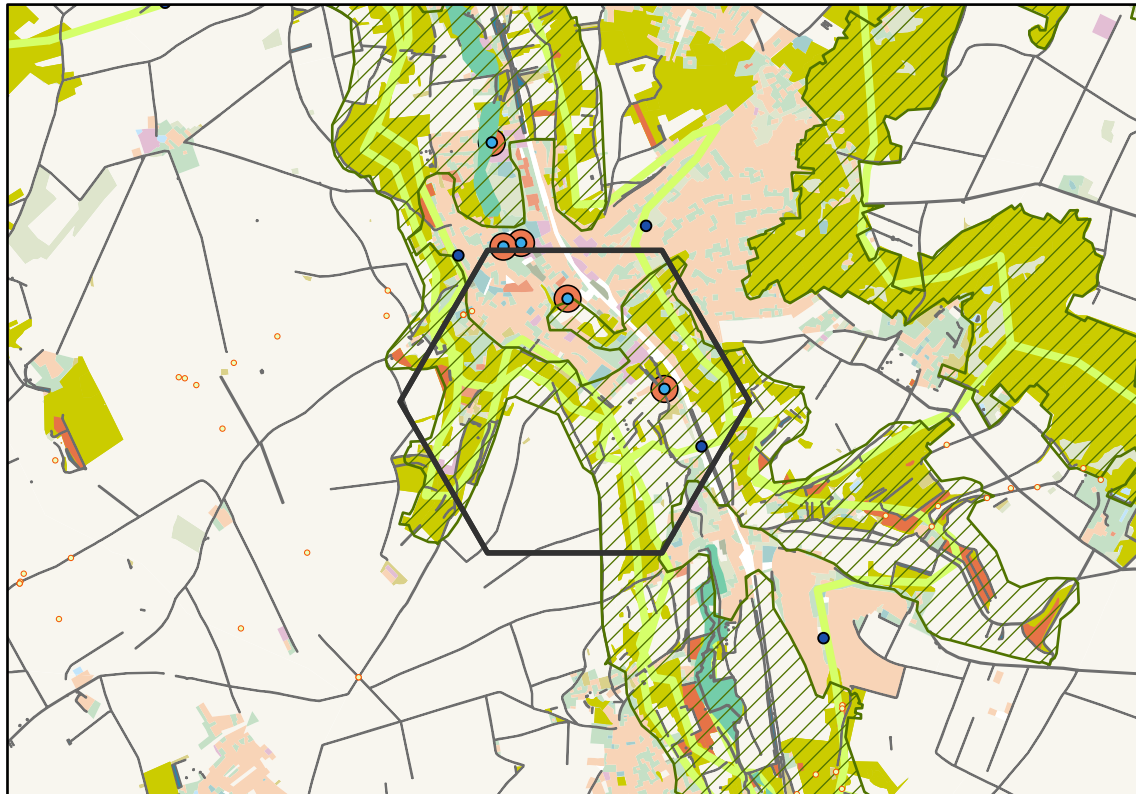
Pressions :

12 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 2

Trame paysagère





0 1 km



Communes concernées :
Maule, Mareil-sur-Mauldre

Éléments marquants :
Agriculture intensive, pesticides et monocultures sur le plateau
Enjeux flore : *Falcaria vulgaris* (liste rouge régionale)
Ensemble d'obstacles à l'écoulement prioritaires pour le Bassin parisien
Reméandrage de la Mauldre effectué.

A proximité :
Deux autres obstacles à l'écoulement prioritaires pour le Bassin parisien au nord de la maille
Plusieurs mailles 5/6 : 11916 au nord, 11629 au sud-est et 11441 plus au sud

Préconisation éventuelles :
Il serait souhaitable de planter des haies et de développer l'agriculture extensive et le pâturage extensif en griculture biologique

Communes concernées

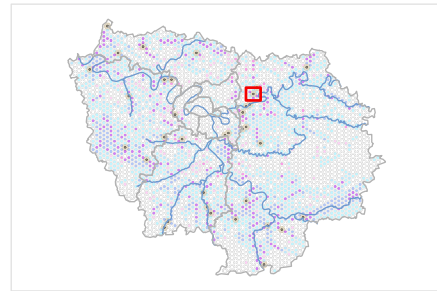
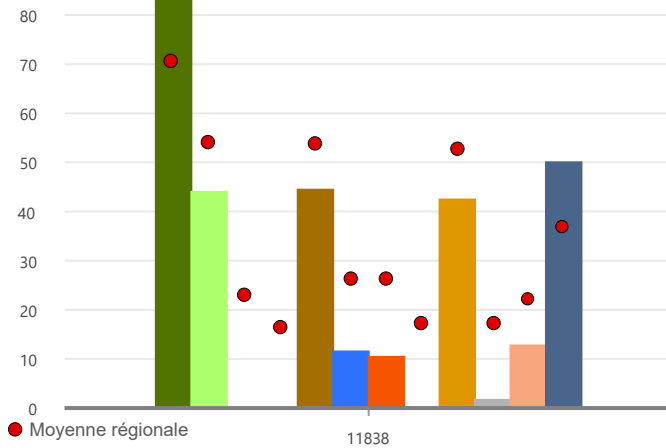
Villevaudé, Annet-sur-Marne

Hexagone

11838



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

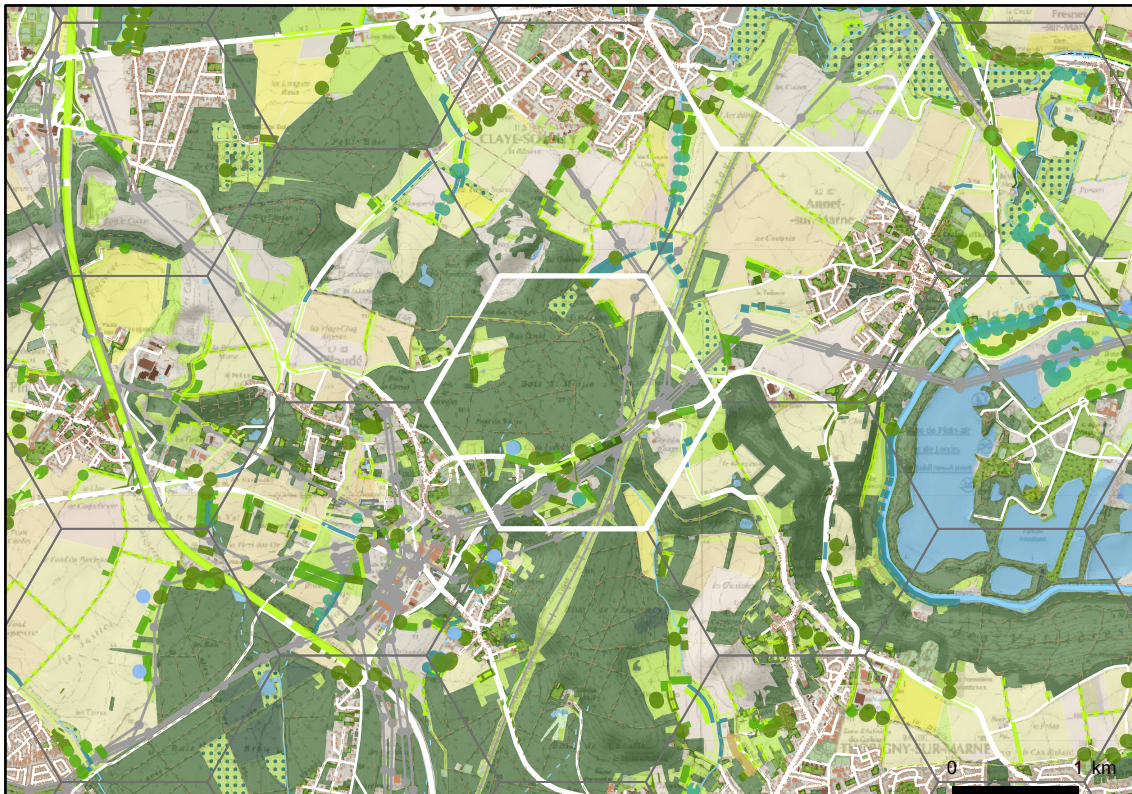
27 / 100, val max : 56

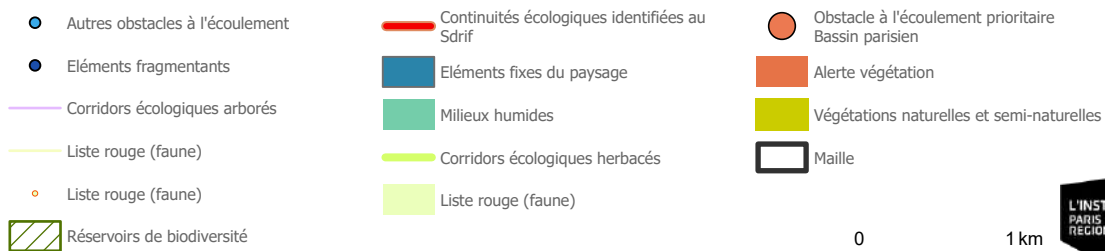
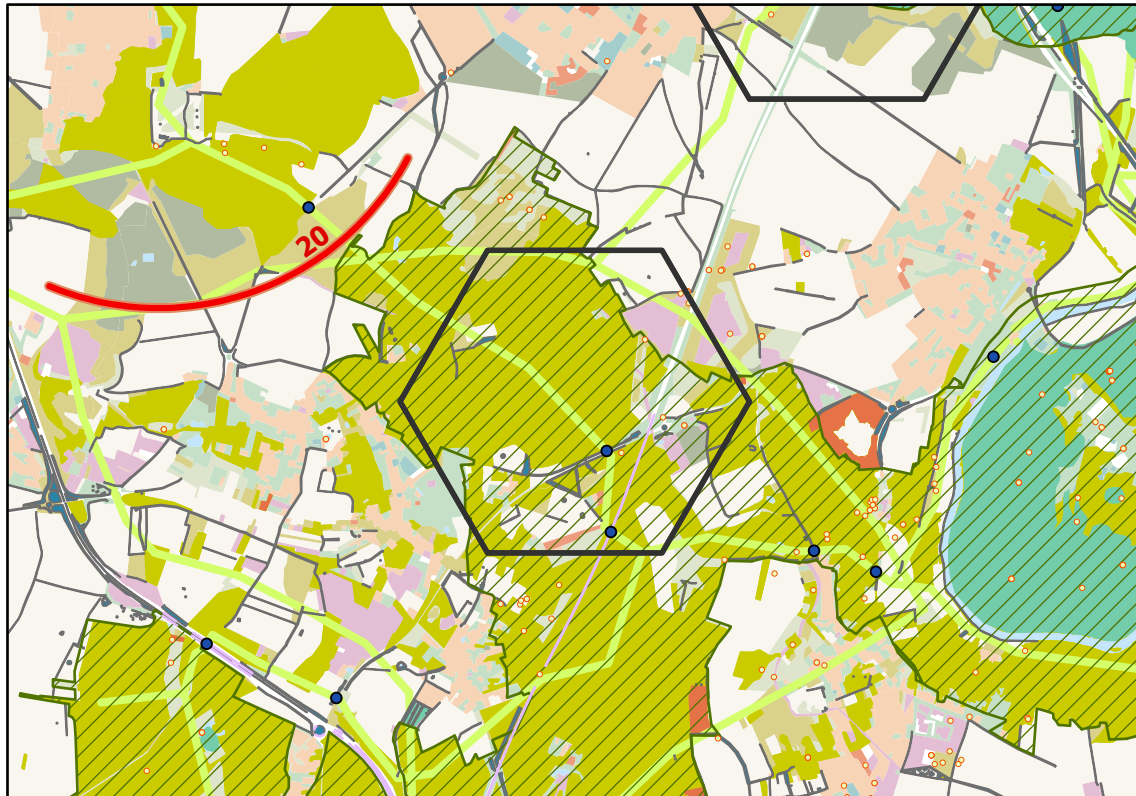
Pressions :

11 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0

Trame paysagère





0 1 km



Communes concernées :
Villevaudé, Annet-sur-Marne

Éléments marquants :
Départementale 404.
Bois Saint Martin.
Photovoltaïque au sol.
Aqueduc de la Dhuis.
Très peu de données du CBNBP disponibles sur cette maille.

A proximité :
Présence de 5 mailles 5/6 en enfilade : mailles 12029 et 11933 au nord-ouest, maille 11742 au sud-est, maille 11646 au sud et maille 11550.

Préconisation éventuelles :
Les enjeux pointés par les indicateurs sont difficiles à objectiver selon le groupe de travail. Une partie de la réponse pourrait être apportée par le projet de liaison Marne-Dhuis porté par la CA Paris-Vallée de la Marne qui reliera notamment l'Île de Vaires au Bois de Vaires et au Bois de Brou (PRIF Vallée de la Marne).

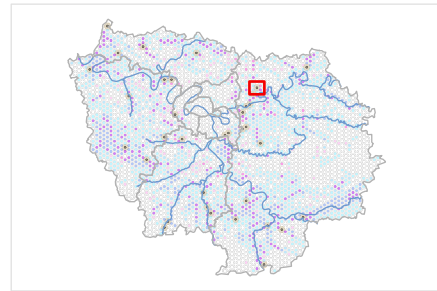
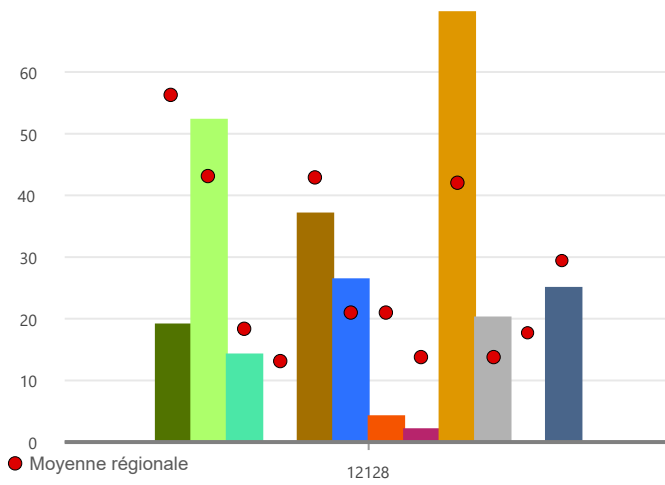
Communes concernées

Claye-Souilly, Fresnes-sur-Marne, Annet-sur-Marne

Hexagone
12128



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

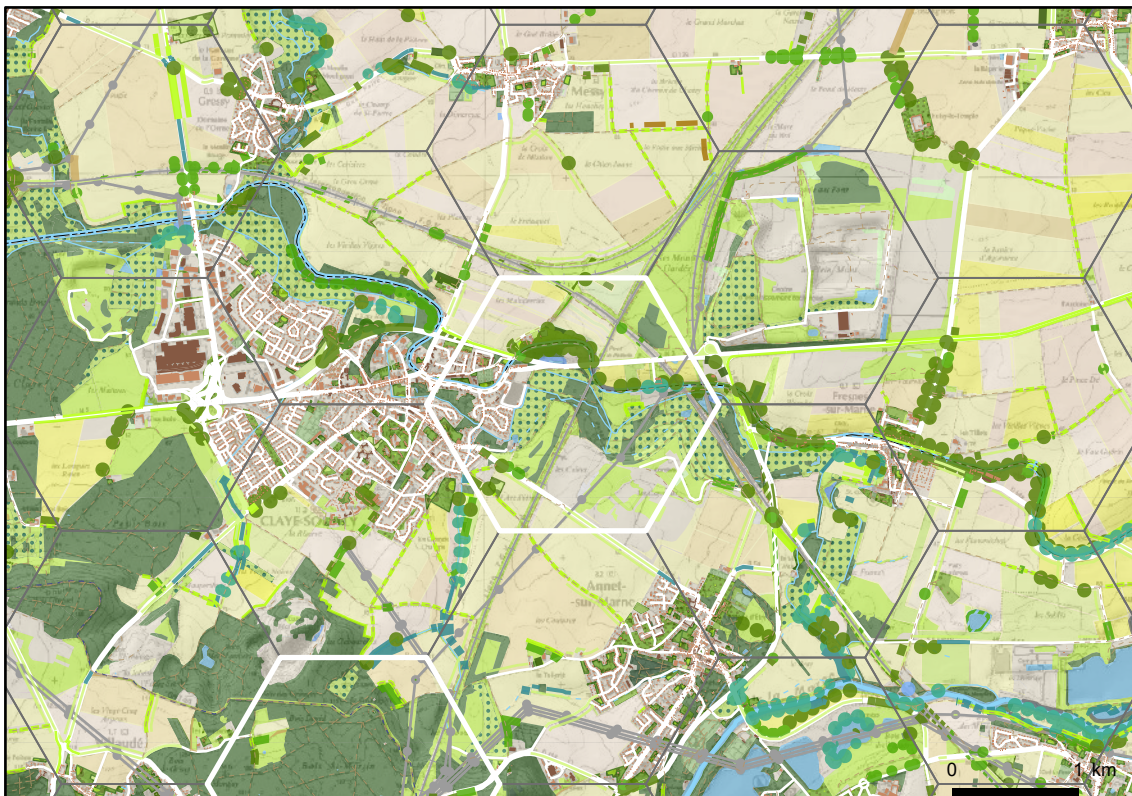
27 / 100, val max : 56

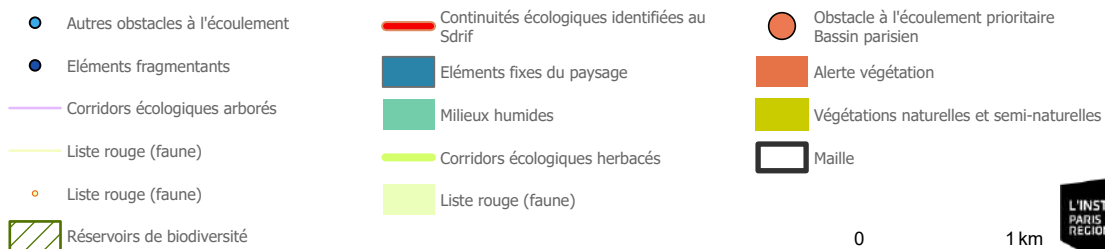
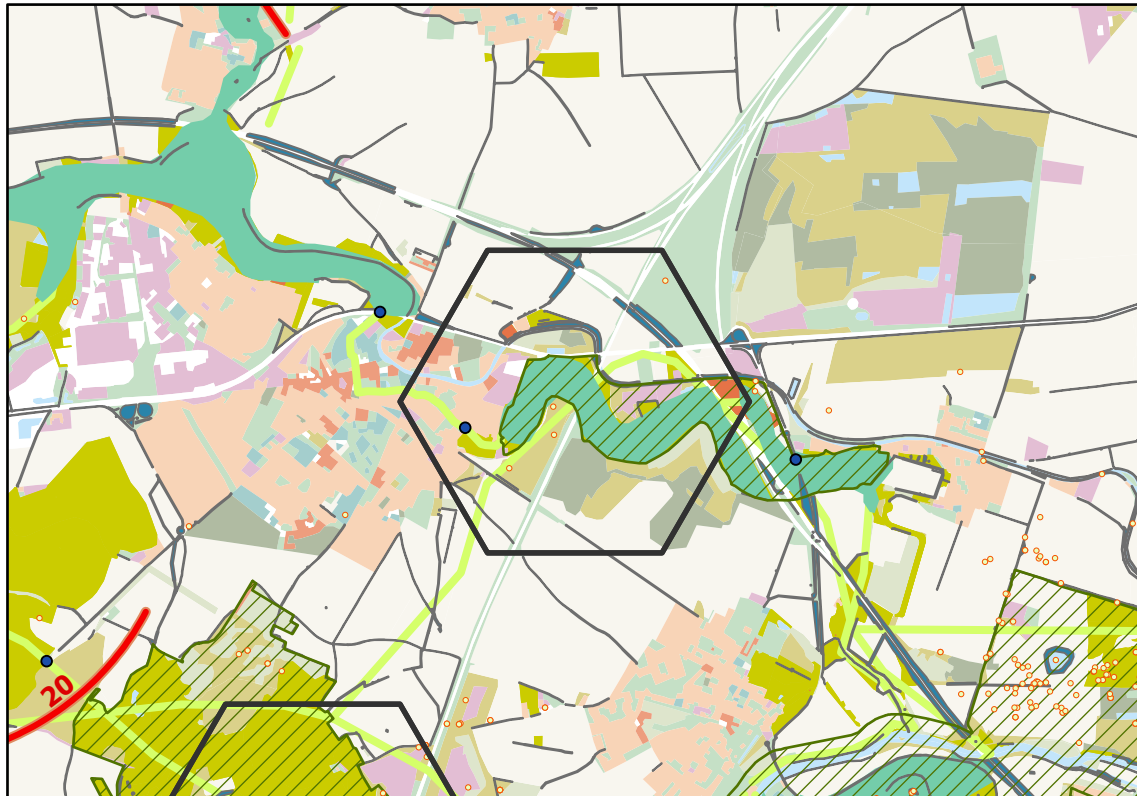
Pressions :

14 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0

Trame paysagère





Communes concernées :

Claye-Souilly, Fresnes-sur-Marne, Annet-sur-Marne

Éléments marquants :

Enjeux flore et végétation : prairies mésophiles de fauche, végétations aquatiques mésophiles à hypertrophes, roselières.

Oenanthe fluviatilis dans le canal de l'Ourcq à Fresnes-sur-Marne.

Znieff1 en rive de la Beuvronne

Carrière ECT Claye Souilly (déjà remblayée ?).

Route N3 fragmentant selon la direction est-ouest.

Fragmentation par les infrastructures routières et ferroviaires : LGV, la N3.

Le triangle constitue un délaissé de la SNCF occupé aujourd'hui par une expérimentation sur l'agroécologie menacée de disparaître.

A proximité :

Maille 12031 au sud-est 5/6

Maille limitrophe 12226 au nord-est accueille la plus grande décharge à ciel ouvert de l'IDF. La mouette mélanocéphale pose des problèmes de qualité de l'eau de baignade sur l'étang des Jablines.

Préconisation éventuelles :

Curage et limitation de la sédimentation dans le canal

Communes concernées

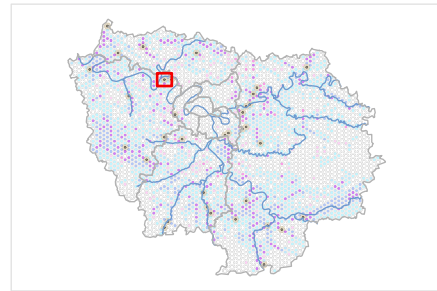
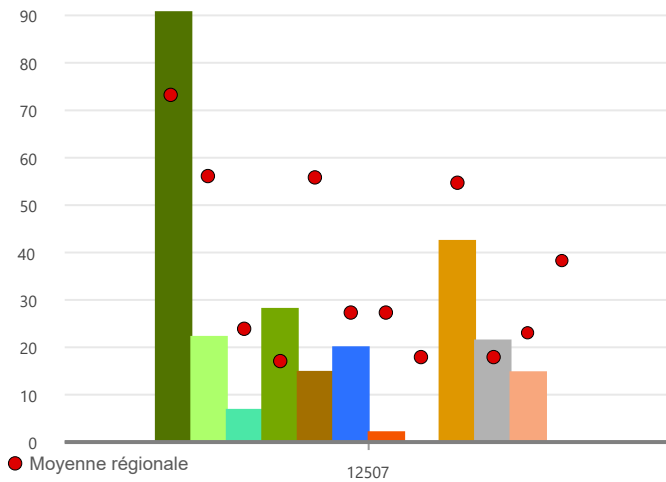
St-Germain-en-Laye, Achères

Hexagone

12507



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieus humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

25 / 100, val max : 56

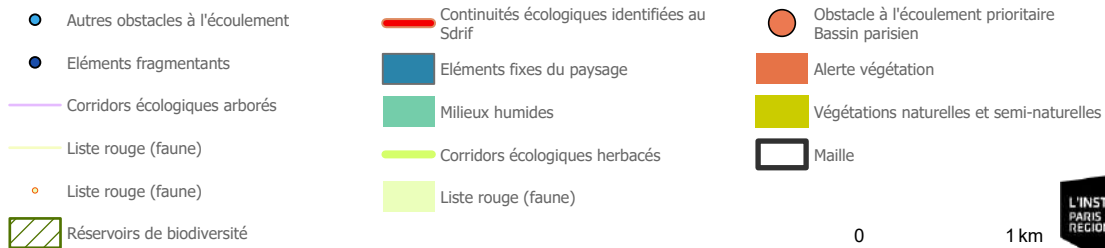
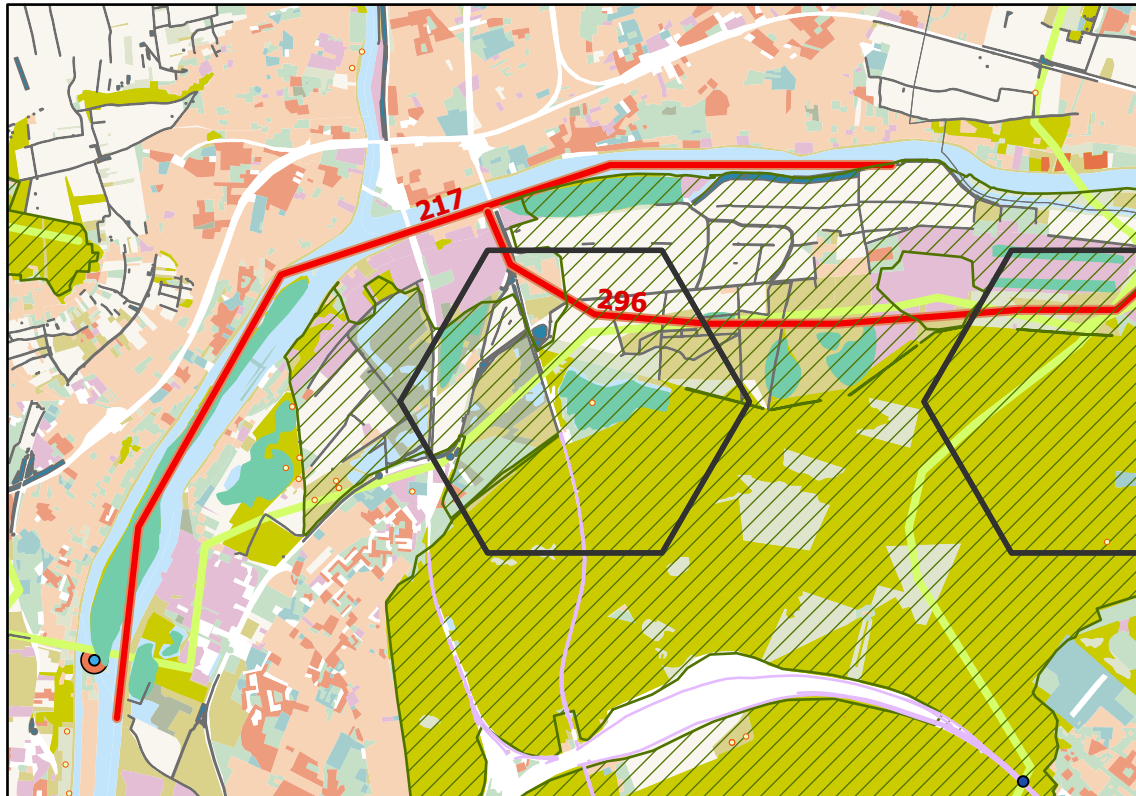
Pressions :

13 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0

Trame paysagère





Communes concernées :
St-Germain-en-Laye, Achères

Éléments marquants :

Enjeux très forts de remise en état écologique et préservation de la continuité. Enjeu identifié dans le schéma des carrières. Projet d'exploitation de granulats, sur une majeure partie de la maille, porté par les communes de Saint-Germain-en-Laye et Achères

Znieff1 « Plaine agricole d'Achères »

Flore : milieux sableux anthropisés

Plan d'eau

N184 occasionnant une rupture

Continuité écologique du Sdrif n°296 : corridor herbacé à préserver

A proximité :

Maille 12508 également 6/6

Continuité écologique du Sdrif n°217 : Cours d'eau à préserver. Borde la Znieff "Parc agricole et plan d'eau d'Achères"

Préconisation éventuelles :

RAS

Communes concernées

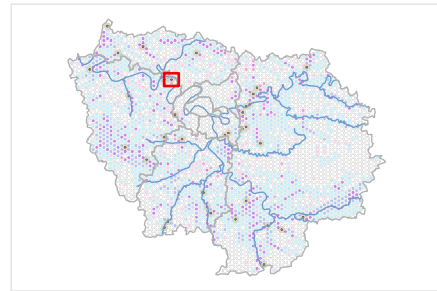
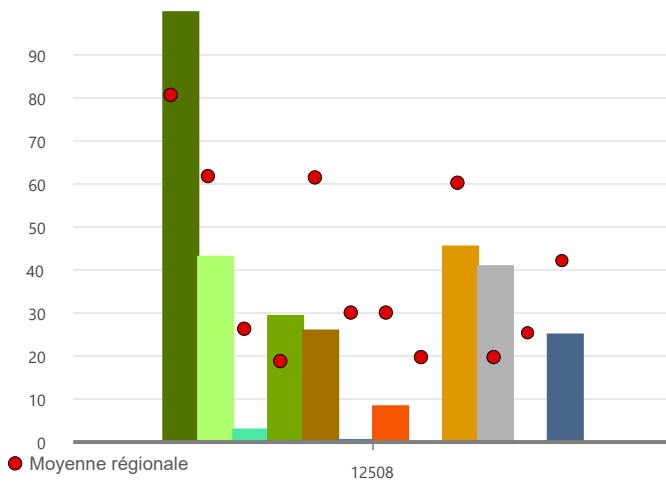
St-Germain-en-Laye, Achères

Hexagone

12508



Indicateurs normalisés



- Moyenne régionale
- 12508
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

25 / 100, val max : 56

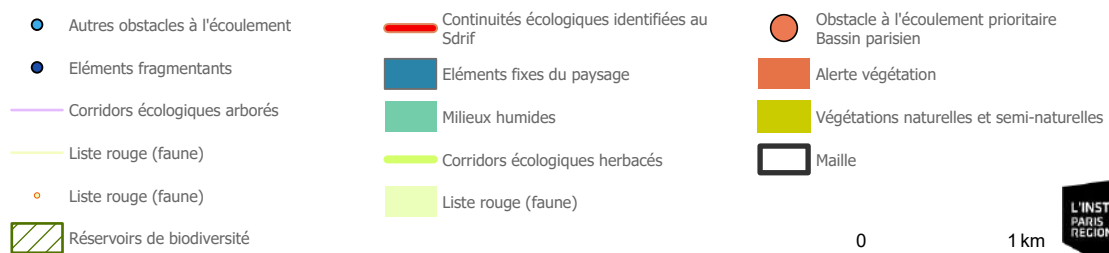
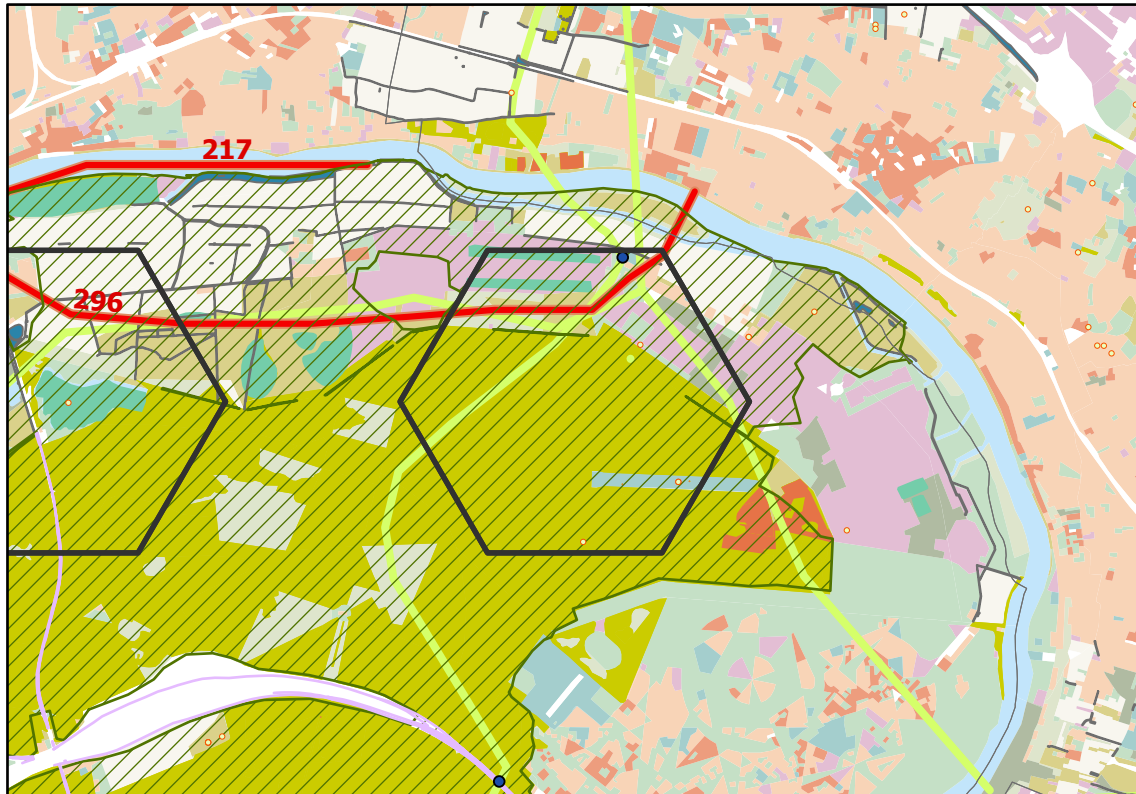
Pressions :

25 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0 0

Trame paysagère





Communes concernées :
St-Germain-en-Laye, Achères

Éléments marquants :
Continuité écologique du au Sdrif n°296 : corridor herbacé à préserver

A proximité :
Continuité écologique inscrite au Sdrif n°217 : Cours d'eau à préserver. Borde la Znieff "Parc agricole et plan d'eau d'Achères
Enjeux concernant des prairies mésophiles de fauche à proximité
Jouste la maille 12507 également 6/6

Préconisation éventuelles :
RAS

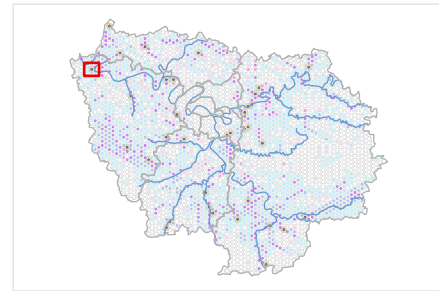
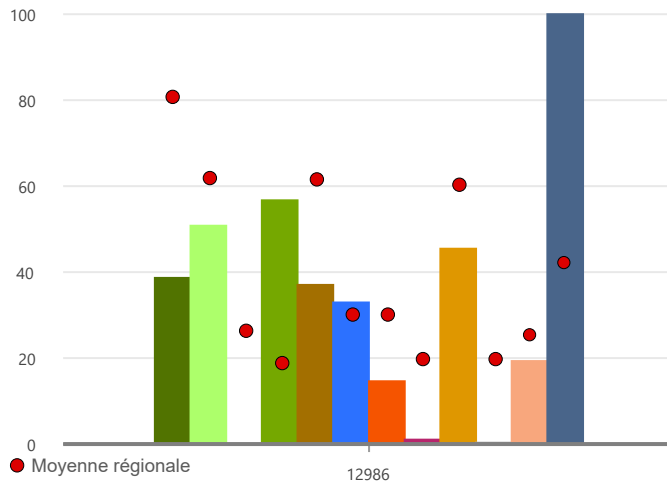
Communes concernées

Bonnières-sur-Seine, Rolleboise, Rosny-sur-Seine

Hexagone 12986



Indicateurs normalisés



- Moyenne régionale
- 12986
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

31 / 100, val max : 56

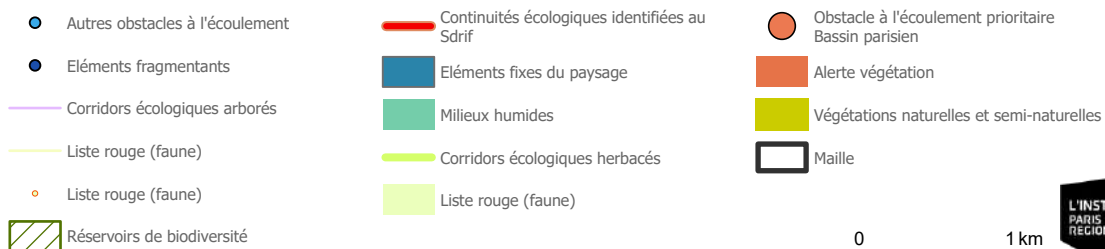
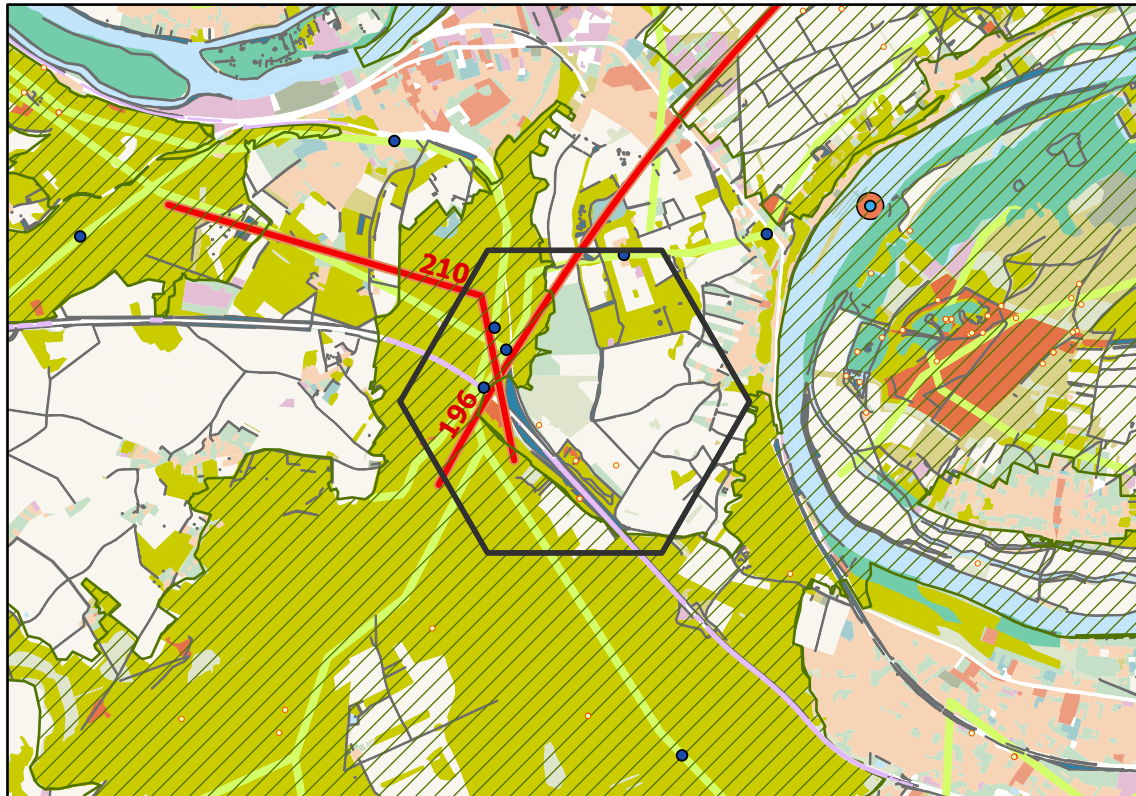
Pressions :

20 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère



**Communes concernées :**

Bonnières-sur-Seine, Rolleboise, Rosny-sur-Seine

Éléments marquants :

Continuités écologiques et de respiration inscrites au Sdrif (flèches « RE »)

N° 96 : Corridor herbacé à préserver reliant la réserve naturelle régionale de la boucle de Moisson

N° 210 : Corridor arboré à préserver. Liaison entre la Znieff "Bois de la Roquette" et la ZPS "Boucle Moisson"

PRIF de Rosny au niveau de la forêt de Rosny. Une grande partie du massif est en propriété régionale, il y a quelques propriétés départementales et le reste est privé.

Enjeux de pelouses calcicoles sèches à proximité de l'A13

Alerte flore : trame des pelouses calcicoles sèches.

Présence d'une Znieff 1

Beaucoup de passage de faune observés au sein de la maille.

Le domaine du Galicet est inaccessible...

Au sein de cette maille, les ruptures sont au niveau de :

- L'autoroute A13 et la branche A13a qui coupent le Prif en deux avec à l'ouest la forêt de Rosny et à l'est, le plateau agricole.

- Le Domaine du Galicet sur Rolleboise. Un projet d'extension du Prif est à l'étude sur cette commune, il inclura ou non le domaine.

Selon le SRCE : présence d'infrastructures fractionnaires et coupures boisées ; point de fragilité des corridors arborés, principaux corridors de la sous-trame arborée à préserver, corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité, coupure des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures...

A proximité :

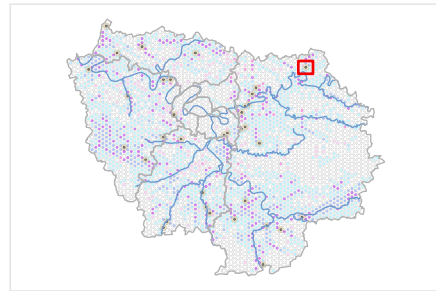
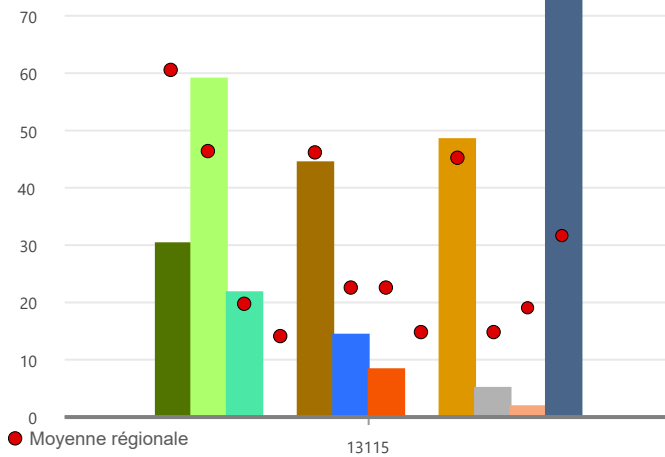
Mailles 13085 et 13183 au NE 5/6

Préconisation éventuelles :

Présence d'un pont transformable en écopont

Il existe deux ponts au-dessus de l'A13 entre la forêt et la partie est du Prif, mais ils seraient à améliorer

Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

25 / 100, val max : 56

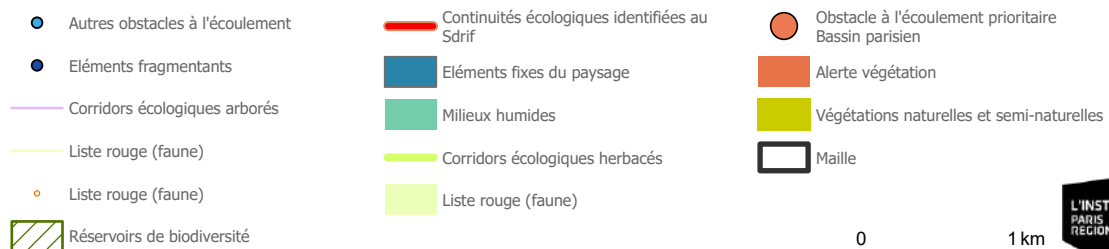
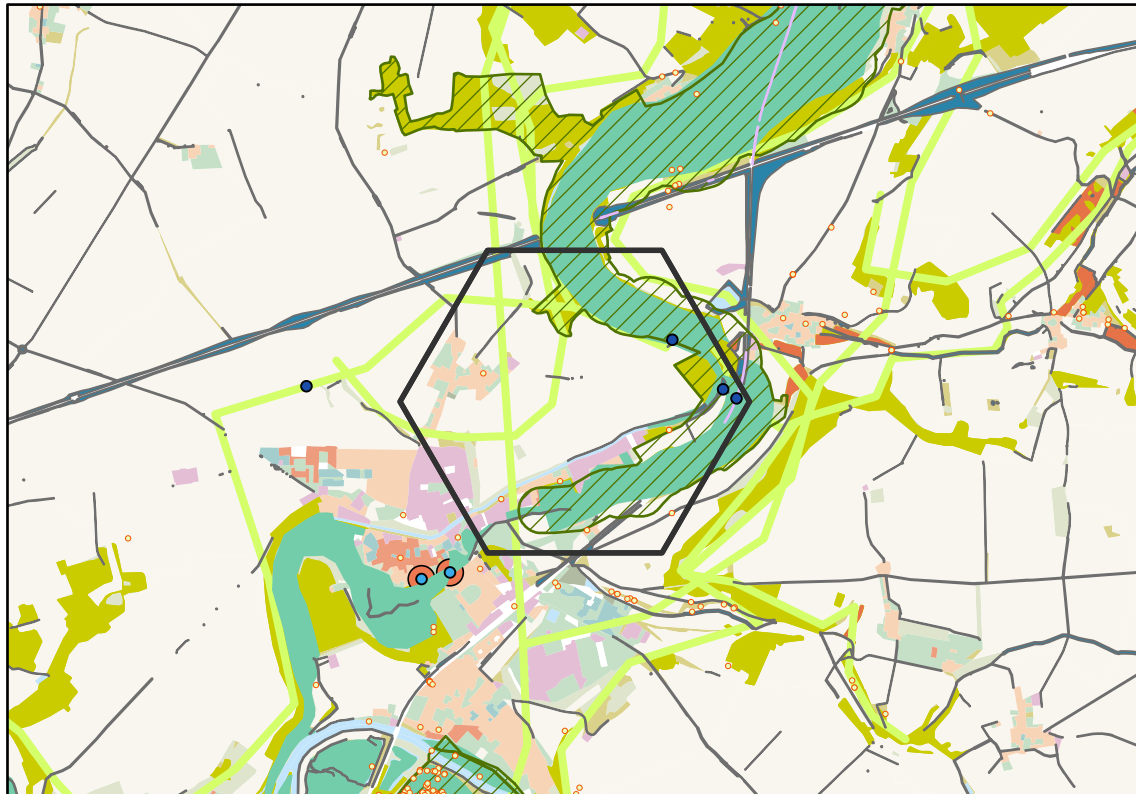
Pressions :

15 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





0 1 km



Communes concernées :
Lizy-sur-Ourcq, Ocquerre

Éléments marquants :
Enjeux prairies humides et prairies mésophiles de fauche
Oenanthe fluviatilis dans le canal

A proximité :
Maille limitrophe NE13213 : enjeux prairie humide et prairie de fauche.

Préconisation éventuelles :
Curage et limitation de la sédimentation dans le canal

Communes concernées

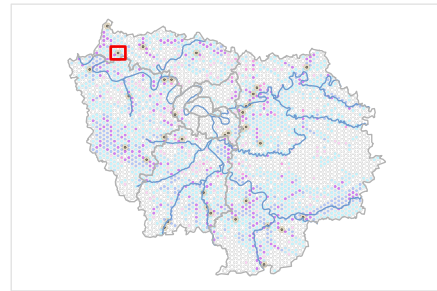
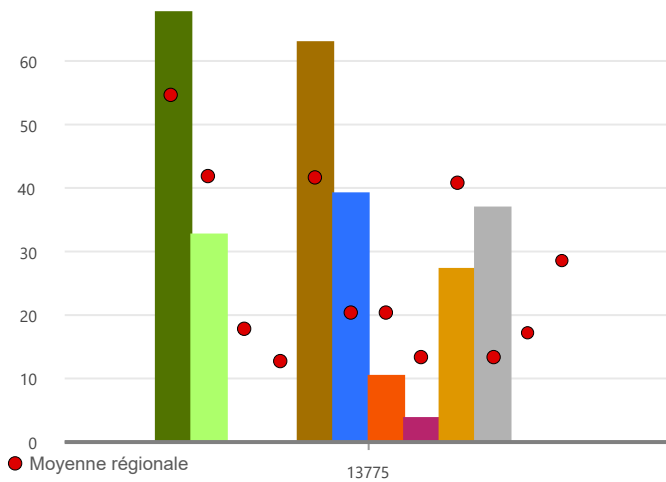
Arthie, Aincourt

Hexagone

13775



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

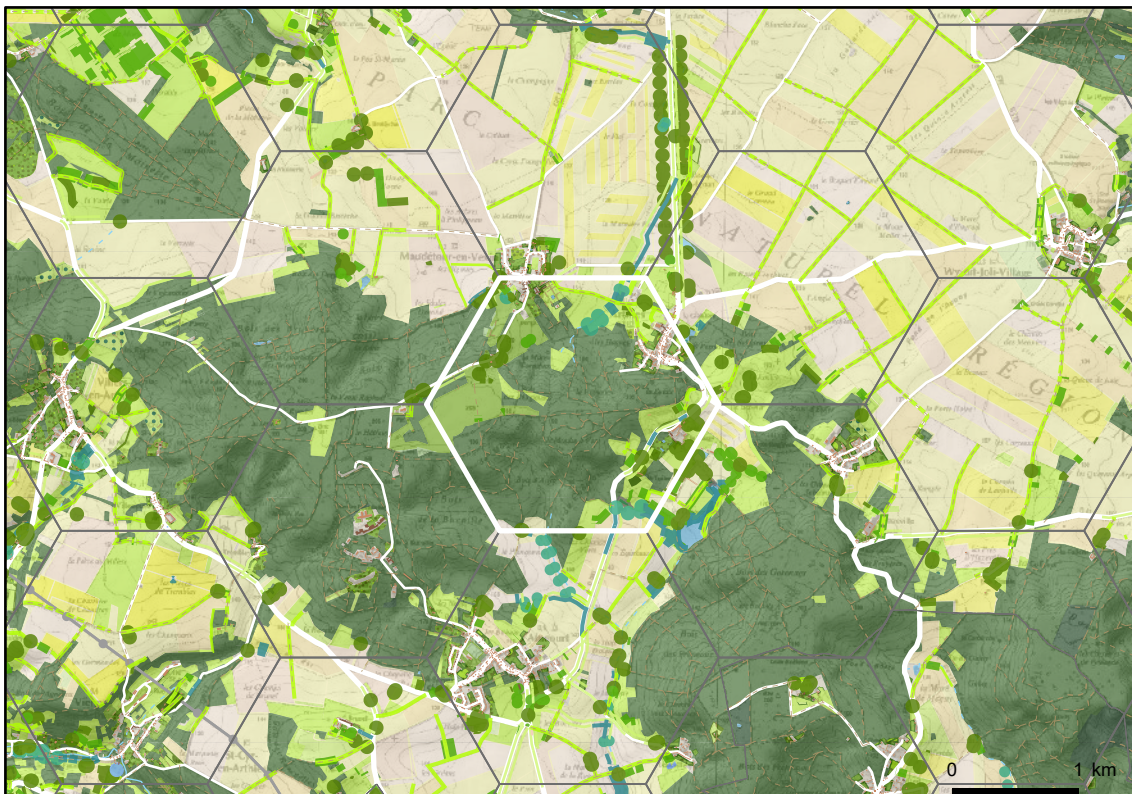
24 / 100, val max : 56

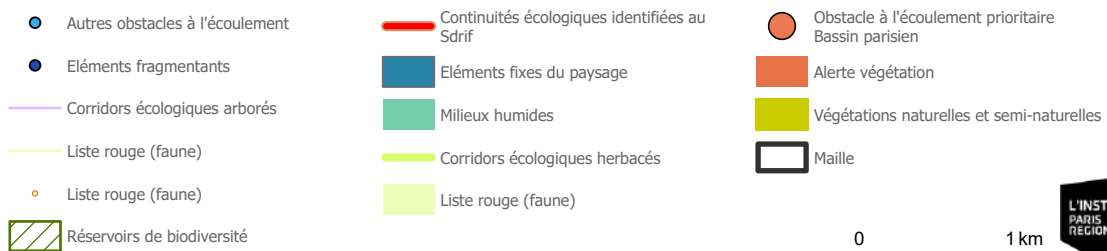
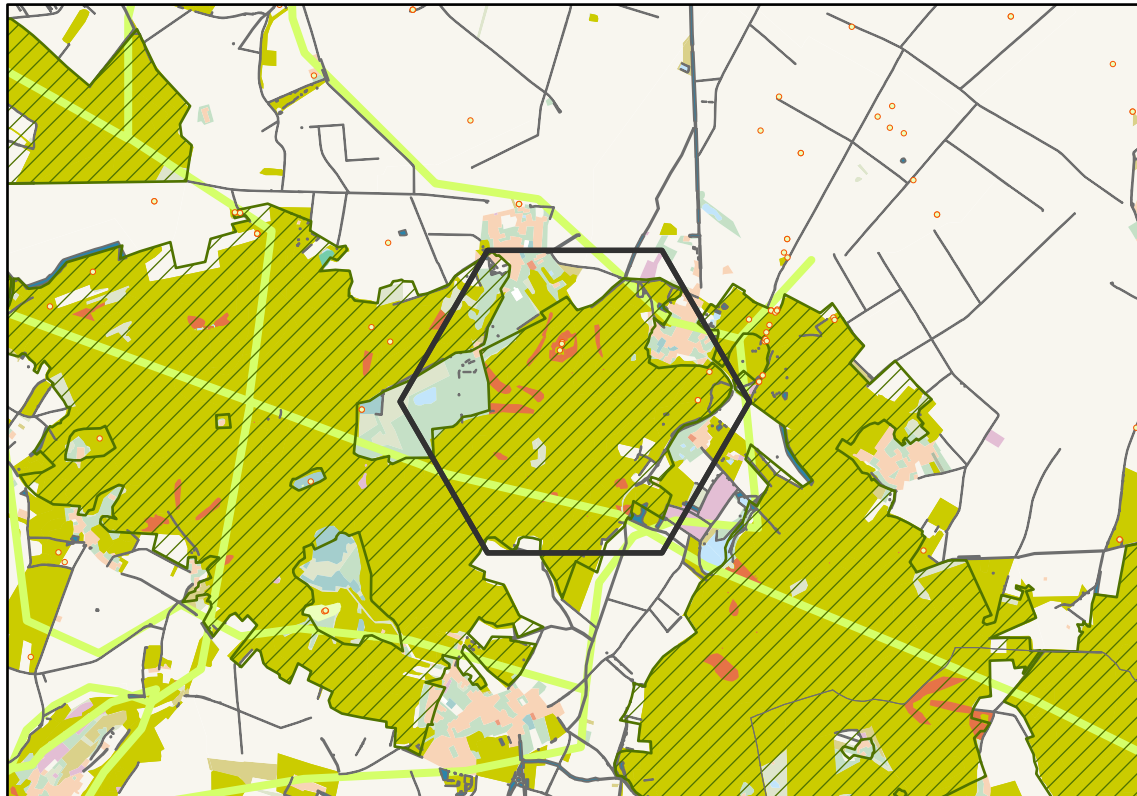
Pressions :

18 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





Communes concernées :
Arthie, Aincourt

Éléments marquants :
Enjeux flore et végétation : landes et pelouses acides, marais tourbeux et prairies humides
Site Natura2000 des coteaux et boucles de la Seine,
Arrêté préfectoral de protection de biotope
Entité rurale agricole (prairies et boisements) de grand intérêt mais coupé par la déviation d'Arthies

A proximité :
Passage à faune réalisé sur la déviation d'Arthies au nord-est de la maille.

Préconisation éventuelles :
Empêcher le golf de s'étendre. Le golf existant à détruit la dernière station francilienne de Galium saxatilis

Communes concernées

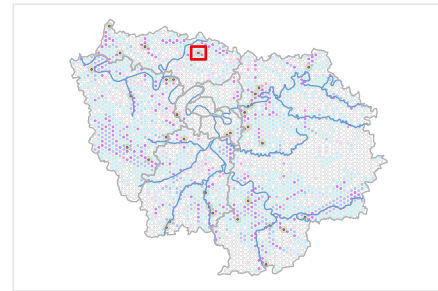
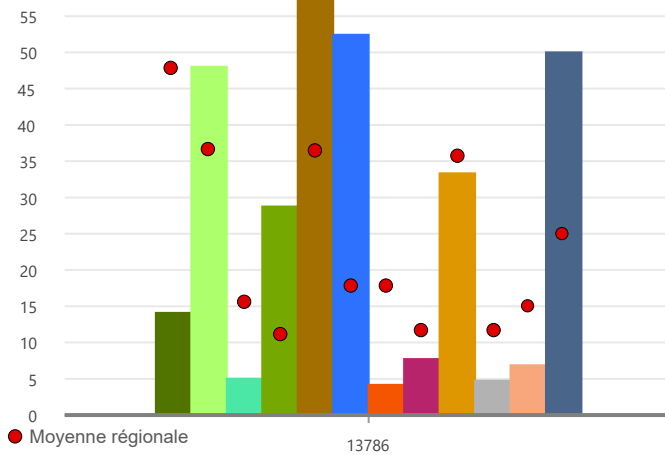
Nerville-la-Forêt

Hexagone

13786



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupurepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

24 / 100, val max : 56

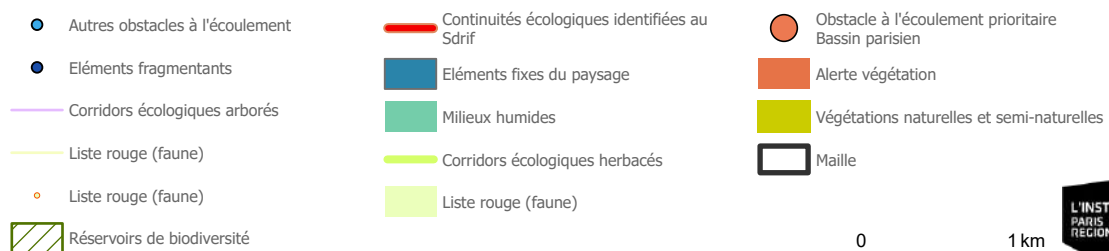
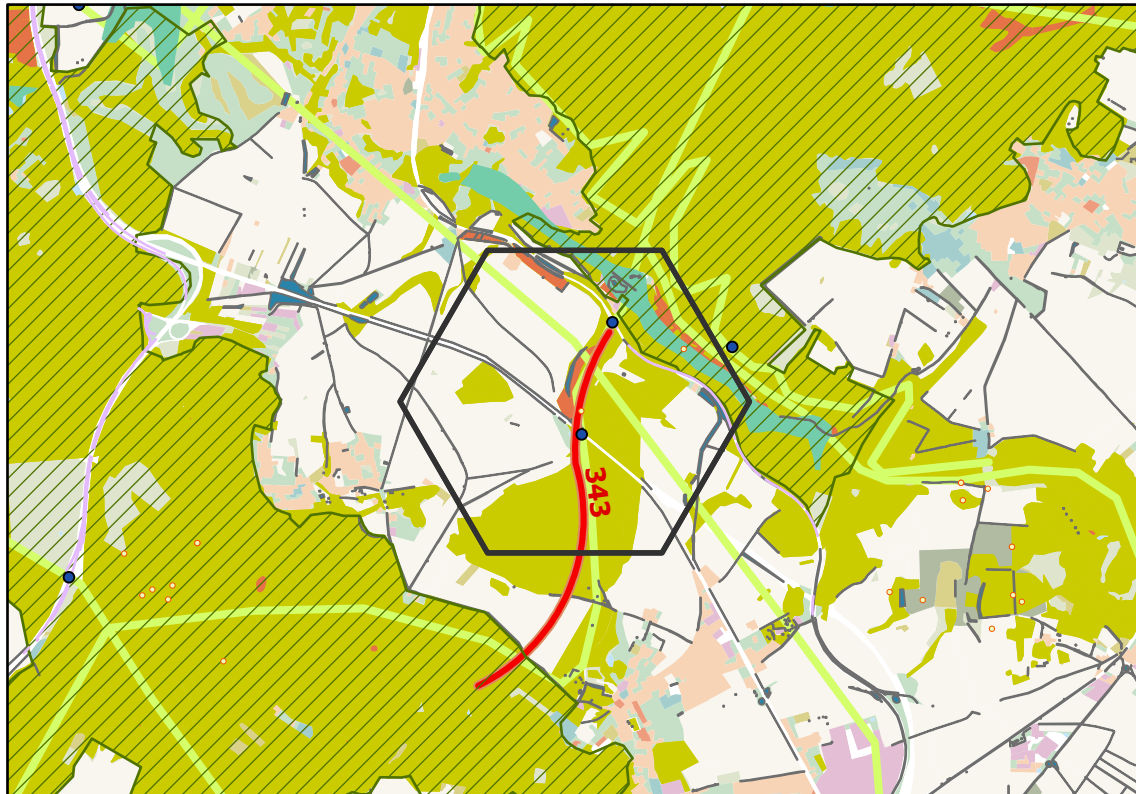
Pressions :

12 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 0

Trame paysagère





Communes concernées :
Nerville-la-Forêt

Éléments marquants :

Alerte flore : présence de prairies mésophiles, roselières et mégaphorbiaies Un passage à faune aurait été réalisé au-dessus de la route nationale 1.
Liaison écologique du Sdrif n°343 assurant la jonction entre la forêt de Carnelle et la forêt de Montmorency.
Présence d'un élément fragmatant sur corridor écologique.
Passage à faune réalisé reliant la forêt de Montmorency et la forêt de Carnelle
Présence de l'A6

A proximité :
RAS

Préconisations éventuelles :
RAS

Communes concernées

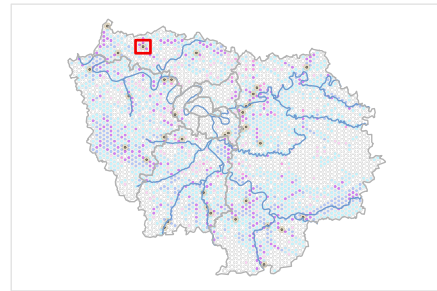
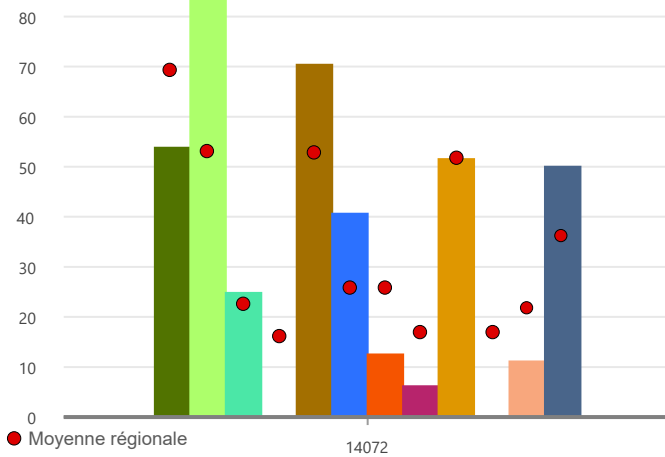
Le Perchay

Hexagone

14072



Indicateurs normalisés



- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Milieux humides
- Continuités écologiques du Sdrif
- Végétations naturelles et semi naturelles
- Eléments fixes du paysage
- Liste rouge (faune)
- Flore et végétation
- Végétations naturelles et semi-naturelles (%)
- Urbanisation nouvelle entre 2008 et 2017 (%)
- Coupepar les infrastructures
- Eléments fragmentants des corridors écologiques

Intérêt écologique :

36 / 100, val max : 56

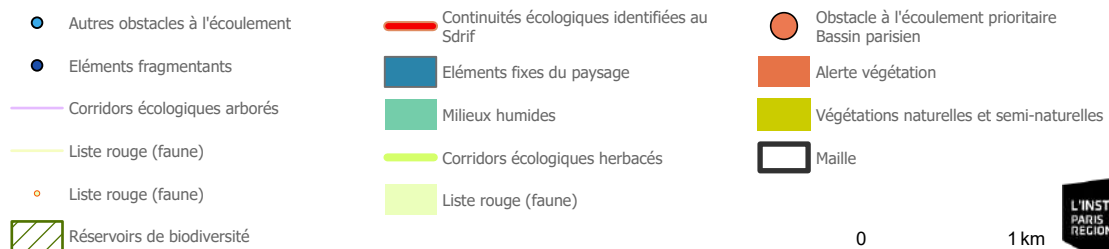
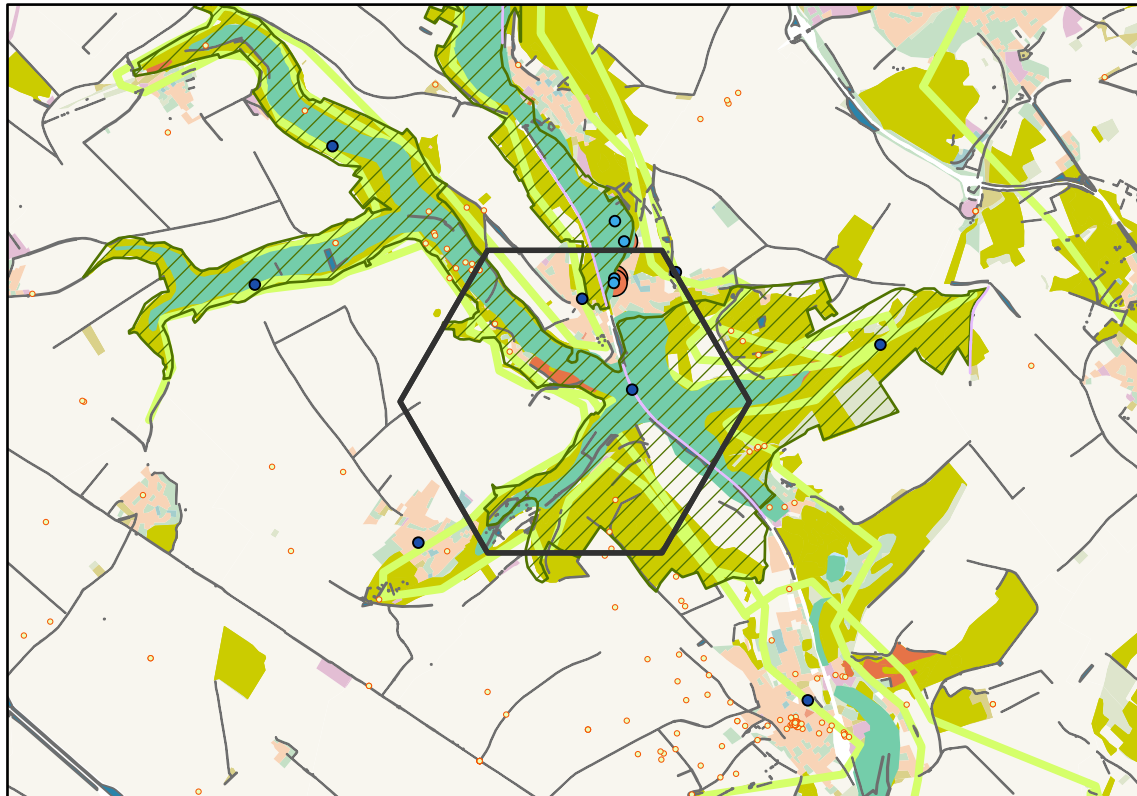
Pressions :

16 / 100, val max : 50

Obstacles à l'écoulement prioritaires : 2

Trame paysagère





Communes concernées :
Le Perchay

Éléments marquants :
Flore : présence de milieux sableux anthropisés, de plans d'eau, de prairies mésophiles et de roselières.
Présence de deux obstacles à l'écoulement prioritaire à l'échelle du Bassin parisien.
1 élément fragmatant sur corridor écologique.
N184.
Znieff1 « Plaine agricole d'Achères »

A proximité :
3 mailles limitrophes 5/6 : 14169, 14267 et 13975

Préconisation éventuelles :
Enjeu considérable de remise en état écologique et préservation de la continuité. Enjeux identifiés dans le schéma des carrières

ANNEXES

Annexe 1 : Nomenclature ECOMOS ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France (données 2000, 2008, 2017)

Annexe 2 : Nomenclature ECOLINE ou la cartographie des éléments de biodiversité des paysages ruraux (données 2008, 2017)

Annexe 3 : Données du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) : Habitats et végétations d'intérêt régional

Annexe 1 : Nomenclature ECOMOS ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France (données 2000, 2008, 2017)

ECOMOS est une base de données géographique produite par L'Institut Paris Region par complément de photo-interprétation des postes naturels ou non-artificialisés du Mode d'occupation des sols.

CLC3	CLC3_intitule	CLC4	CLC4_intitule	CLC5	CLC5_intitule
	hors_ecomos		hors_ecomos		hors_ecomos
222	Vergers et petits fruits	2222	Vergers et petits fruits	22221	Vergers (arbres de haute-tige), vergers paysans
				22222	Vergers non entretenus, en friche
231	Prairies	2311	Prairies mésophiles	23111	Prairies mésophiles "propres"
				23112	Prairies mésophiles avec arbrisseaux
				23113	Prairies mésophiles avec arbres
				23114	Prairies à gibier
		2312	Prairies humides	23121	Prairies humides "propres"
				23122	Prairies humides avec arbrisseaux
				23123	Prairies humides avec arbres
		2313	Friches herbacées	23131	Friches purement herbacées
				23132	Friches herbacées avec arbrisseaux
				23133	Friches herbacées avec arbres
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	2422	Jardins en friche	24221	Jardins en friche
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	2431	Cultures à gibier + parcelles boisées	24310	Cultures à gibier + parcelles boisées
311	Forêts de feuillus	3111	Feuillus xéro à mésophiles	31111	Feuillus denses xéro à mésophiles
				31112	Jeunes feuillus xéro à mésophiles
				31113	Feuillus clairs xéro à mésophiles
				31115	Coupes en forêts de feuillus xéro à mésophiles
				31121	Jeunes feuillus à callune
		3112	Feuillus avec landes à callune	31122	Feuillus clairs à callune
		3113	Feuillus sur platière ou chaos gréseux	31131	Jeunes feuillus sur platière ou chaos gréseux
				31132	Feuillus clairs sur platière ou chaos gréseux
		3114	Feuillus sur sable	31140	Feuillus clairs sur sable
		3116	Forêts marécageuses	31161	Forêts marécageuses denses
				31162	Forêts marécageuses jeunes
				31163	Forêts marécageuses claires
		3117	Peupleraies	31171	Peupleraies denses
				31172	Peupleraies jeunes
				31173	Peupleraies claires
				31175	Coupes en peupleraies
312	Forêts de conifères	3121	Résineux	31211	Résineux denses
				31212	Jeunes résineux
				31213	Résineux clairs
				31215	Coupe en résineux
		3122	Résineux sur callune	31221	Jeunes résineux sur callune
				31222	Résineux clairs sur callune
		3123	Résineux sur platière ou chaos gréseux	31230	Résineux clairs sur platière ou chaos gréseux
		3124	Résineux sur pelouse	31240	Résineux clairs sur pelouse
313	Forêts mélangées	3131	Forêts mélangées mésophiles	31311	Forêts mélangées mésophiles dense
				31312	Forêts mélangées mésophiles jeunes
		3132	Forêts mélangées à callune	31313	Forêts mélangées mésophiles claires
				31322	Forêts mélangées claires à callune
		3133	Forêts mélangées mésophiles sur platière ou chaos gréseux	31331	Forêts mélangées mésophiles claires sur platière ou chaos gréseux
321	Pelouses et pâturages naturels	3211	Pelouses calcaires	32111	Pelouses calcaires herbacées
				32111	Pelouses calcaires herbacées
				32112	Pelouses calcaires avec arbrisseaux
				32113	Pelouses calcaires avec arbres
		3212	Pelouses sur sable	32121	Pelouses herbacées sur sable
				32122	Pelouses sur sable avec arbrisseaux
		3213	Pelouses sur platière ou chaos gréseux	32130	Pelouses sur platière ou chaos gréseux
		3214	Pelouses en carrière	32140	Pelouses en carrière
322	Landes et broussailles	3221	Landes à callune	32210	Landes à callune
		3222	Landes sur platière ou chaos gréseux	32220	Landes sur platière ou chaos gréseux
		3223	Landes humides	32230	Landes humides
		3224	Autres landes ou landes indifférenciées	32241	Autres landes ou landes indifférenciées

324	Forêts et végétation arbustive en mutation	3241	Formations arbustives liées aux infrastructures	32411	Formations arbustives liées aux infrastructures
		3242	Friches arbustives	32421	Friches arbustives basses
				32422	Friches avec arbres
				32423	Friches très denses avec arbres
		3244	Prés-bois calcicoles	32440	Prés-bois calcicoles
		3245	Prés-bois sur sable	32450	Prés-bois sur sable
3246	Fourrés sur platière ou chaos gréseux	32460	Fourrés sur platière ou chaos gréseux		
332	Roches nues	3321	Affleurements rocheux ou sableux	33210	Affleurements rocheux ou sableux
		3322	Sols à nu décapés	33220	Sols à nu décapés
333	Végétation clairsemée	3331	Végétation clairsemée	33310	Végétation clairsemée
		3332	Végétation clairsemée sur platière ou chaos gréseux	33320	Végétation clairsemée sur platière ou chaos gréseux
411	Marais intérieurs	4111	Grèves d'étang	41110	Grèves d'étang
		4112	Roselières	41120	Roselières
		4113	Magnocariçaies	41130	Magnocariçaies
		4114	Mégaphorbiaies	41140	Mégaphorbiaies
		4115	Zones marécageuses avec saules	41150	Zones marécageuses avec saules
		4116	Autres types de zones humides intérieures	41161	Végétation humide basse
			41162	Végétation humide, avec arbustes	
			41163	Végétation humide, avec arbres	
412	Tourbières	4120	Tourbières	41200	Tourbières
512	Plans d'eau	5121	Plans d'eau permanents libres	51211	Plans d'eau permanents libres
		5121	Plans d'eau permanents libres	51212	Plans d'eau permanents libres, avec quelques arbres
		5122	Plans d'eau avec végétation aquatique	51220	Plans d'eau avec végétation aquatique
		5123	Plans d'eau avec nénuphars	51230	Plans d'eau avec nénuphars
		5124	Mouillères	51240	Mouillères

Annexe 2 : Nomenclature ECOLINE ou la cartographie des éléments de biodiversité des paysages ruraux (données 2008, 2017)

ECOLINE est une base de données géographique produite par L'Institut Paris Region par complément de photo-interprétation des postes agricoles (essentiellement) du Mode d'occupation des sols.

Notes :

pas de trouée de plus de 50m de longueur dans un segment : s'il y a un trouée de plus de 50 m, ce sont des segments différents (sauf la haie réalisée pour le petit gibier de plaine)
s'il y a plusieurs éléments qui se trouvent sur les côtés d'un élément fixe (un fossé par exemple), le préciser dans les attributs en mettant en évidence de quel côté (pour POLYLIÈNE)
l'élément est saisi dans la couche de polygones si la largeur de l'élément fixe est supérieure à 10m

pour les haies, les alignements et les ripisylve arborées, l'élément est saisi dans la couche de polygones si il fait plus de 10m de largeur et si il comporte plus d'une rangée d'arbres ou plus d'un houppier
un "arbre" doit atteindre au moins une hauteur de 5 - 8 m

Code	Intitulé	Couche	Critères	Notes techniques
11	Arbre isolé	Ecoline_P / Ecoline_S	un seul arbre	Un "arbre" doit atteindre au moins une hauteur de 5 - 8 m
12	un arbuste ou un buisson isolé	Ecoline_P / Ecoline_S	un seul arbuste ou un seul buisson	
13	Bouquet d'arbres	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S	composé de plusieurs arbres de moins de 500 m ²	surface limite : 100m ² : en dessous l'information est saisie sous forme de point au dessus sous forme de polygone
14	Bouquet d'arbustes	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S	composé de plusieurs arbustes de moins de 500 m ²	surface limite : 100m ² : en dessous l'information est saisie sous forme de point au dessus sous forme de polygone
21	Bosquet	Ecoline_S	un massif boisé de plus de 500m ² à moins de 650 m ²	sauf s'il existe dans le MOS ou Ecomos
41	Ripisylve arborée continue	Ecoline_L / Ecoline_S	plus d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et plus de 85% du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 4 arbres saisie dans la couche de points et à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
42	Ripisylve arborée discontinue	Ecoline_L / Ecoline_S	plus d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et entre un tiers et moins de 85% du segment occupé par la végétation	à partir de 4 arbres saisie dans la couche de points et à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
43	Ripisylve arborée éparse	Ecoline_L / Ecoline_S	plus d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et moins d'un tiers du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 4 arbres saisie dans la couche de points et à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
44	Ripisylve de ligneux basse continue	Ecoline_L / Ecoline_S	moins d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et plus de 85% du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
45	Ripisylve de ligneux basse discontinue	Ecoline_L / Ecoline_S	moins d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et entre un tiers et moins de 85% du segment occupé par la végétation	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
46	Ripisylve de ligneux basse éparse	Ecoline_L / Ecoline_S	moins d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et moins d'un tiers du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
51	Alignement continu d'arbres	Ecoline_L / Ecoline_S	plus de 85 % de couverture arborée, intervalle régulier, sans 2ème strate ligneuse basse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
52	Alignement discontinu d'arbres	Ecoline_L / Ecoline_S	entre un tiers et 85 % de couverture arborée, intervalle irrégulier, il manque des arbres sur la ligne, sans 2ème strate ligneuse basse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
53	Alignement épars d'arbres	Ecoline_L / Ecoline_S	arbres très espacés sur le segment (moins d'un tiers de couverture arborée), intervalle irrégulier, sans 2ème strate ligneuse basse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
54	Alignement continu de ligneux bas	Ecoline_L / Ecoline_S	plus de 85 % d'occupation par végétation ligneuse, intervalle régulier	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
55	Alignement discontinu de ligneux bas	Ecoline_L / Ecoline_S	entre 1/3 et 85 % d'occupation par végétation ligneuse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
56	Alignement épars de ligneux bas	Ecoline_L / Ecoline_S	végétation ligneuse très espacée sur le segment (moins de 1/3 d'occupation par végétation ligneuse)	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
61	Allée continue	Ecoline_L / Ecoline_S	chemin ou route (souvent associée à un château) bordé d'un ou plusieurs alignements d'arbres, plus de 85 %	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
63	Allée composée d'un alignement discontinu	Ecoline_L / Ecoline_S	moins de 85 % de couverture arborée, il manque des arbres	
71	Haie arborescente continue	Ecoline_L / Ecoline_S	(A) plus d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et plus de 85% du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 4 arbres saisie dans la couche de points et à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
72	Haie arborescente discontinue	Ecoline_L / Ecoline_S	(B) plus d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et entre un tiers et moins de 85% du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 4 arbres saisie dans la couche de points et à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
73	Haie arborescente éparse	Ecoline_L / Ecoline_S	(C) plus d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et moins d'un tiers du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 4 arbres saisie dans la couche de points et à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
81	Haie de ligneux basse continue	Ecoline_L / Ecoline_S	(D) moins d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et plus de 85% du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
82	Haie de ligneux basse discontinue	Ecoline_L / Ecoline_S	(E) moins d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et entre un tiers et moins de 85% du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
83	Haie de ligneux basse éparse	Ecoline_L / Ecoline_S	(F) moins d'un tiers d'arbres dans l'ensemble du "sous-segments" et moins d'un tiers du segment occupé par la végétation ligneuse	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
101	Haie réalisée pour le petit gibier de plaine	Ecoline_L	série de buissons ou arbustes très espacés, à intervalle est régulier	
102	Haie ornementale dense	Ecoline_L / Ecoline_S	haie taillée d'essence horticole, souvent au bord des routes, chemins	
111	Bande herbeuse 1 (entre 2,5m et 5m de largeur)	Ecoline_L		à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
112	Bande herbeuse 2 (plus de 5m de largeur)	Ecoline_L / Ecoline_S		à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
121	Bande herbeuse ripicole 1(entre 2,5m et 5m de largeur)	Ecoline_L	le long d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un plan d'eau	
122	Bande herbeuse ripicole 2 (plus de 5m de largeur)	Ecoline_L / Ecoline_S	le long d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un plan d'eau	à partir de 10 m de large saisie sous forme de polygone
131	Chemin de terre	Ecoline_L		
132	Chemin enherbé	Ecoline_L	chemin en herbe dont les bandes de roulement n'apparaissent pas en terre	
133	Chemin partiellement enherbé	Ecoline_L	chemin en herbe dont les bandes de roulement apparaissent en terre	
134	Chemin masqué			

151	Route ou chemin de fer	Ecoline_L	Route (de moins de 25m de largeur) qui ne figure pas dans le MOS	la route n'est cartographiée que lorsqu'elle est bordée d'autres éléments à cartographier
161	cours d'eau ou fossé	Ecoline_L		sert de "support" aux éléments situés de part et d'autre
171	Mare	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S		saisie sous forme de polygone si le diamètre est supérieur à 20m
172	Mouillière	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S	mare saisonnière en milieu cultivé associé à une infrastructure	saisie sous forme de polygone si le diamètre est supérieur à 20m
173	Bassin de rétention	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S		
181	Verger	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S		
191	Prairie naturelle	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S	ni labourée ni ensemencée	lorsque la zone fait moins de 250 m ² (taille minimum pour être dans le MOS) , l'élément est saisi dans la couche linéaire ou surfacique (>10m de large) et dans ce cas il doit être conservé, sinon en cas d'absence dans le MOS, l'information est saisie dans la couche point (l'information devra dans ce cas être intégrée dans le MOS et supprimée de la base éléments fixes),
201	Jachère faune sauvage	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S		
202	Friche	Ecoline_P / Ecoline_L / Ecoline_S		
211	Berge prairiale	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge enherbée	
221	Berge avec arbres plantés continus	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec haie arborée plantée dont la densité surfacique est de plus de 85%	
222	Berge avec arbres plantés discontinus	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec haie arborée plantée dont la densité surfacique est comprise entre 1/3 et moins de 85%	
223	Berge avec arbres plantés épars	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec haie arborée plantée dont la densité surfacique est de 1/3	
231	Berge avec ligneux bas plantés continus	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec haie de ligneux basse plantée dont la densité surfacique est de plus de 85%	
232	Berge avec ligneux bas plantés discontinus	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec haie de ligneux basse plantée dont la densité surfacique est comprise entre 1/3 et moins de 85%	
233	Berge avec ligneux bas plantés épars	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec haie de ligneux basse plantée dont la densité surfacique est de moins de 1/3	
241	Berge avec embuissonnement spontané continu	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec embuissonnement spontané dont la densité surfacique est de plus de 85%	
242	Berge avec embuissonnement spontané discontinu	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec embuissonnement spontané dont la densité surfacique est comprise entre 1/3 et moins de 85%	
243	Berge avec embuissonnement spontané	Ecoline_L / Ecoline_S	Berge avec embuissonnement spontané dont la densité surfacique est de moins de 1/3	

Annexe 3 : Données du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) : Habitats et végétations d'intérêt régional

Les précisions qui suivent sont issues du document « Les couches d'informations du Conservatoire botanique national du Bassin parisien – La carte d'alerte flore – Jeanne Vallet (CBNBP / MNHN) – Février 2024

(https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/notice_carte_alerte_2024.pdf) :

La couche 'ALERTE FLORE' concerne la flore vasculaire (plantes à fleurs, fougères et plantes alliées) et les bryophytes (mousses, hépatiques, sphaigne. Pour la couche 'ALERTE FLORE', la catégorie 'espèce(s) protégée(s) ou espèce(s) protégée(s) et menacée(s)' signale l'existence d'un enjeu réglementaire. Une espèce est protégée si elle est inscrite dans l'une des deux listes suivantes :

- Protection Nationale (PN) : Taxon bénéficiant d'une protection nationale en France métropolitaine, arrêté du 20 janvier 1982, modifié par les arrêtés du 31 août 1995 et du 23 mai 2013. Ce statut concerne à la fois la flore vasculaire et les bryophytes.
- Protection Régionale (PR) : Taxon bénéficiant d'une protection régionale en Île-de-France (arrêté du 11 mars 1991) ou en Bourgogne (arrêté du 27 mars 1992) ou en Centre-Val de Loire (arrêté du 12 mai 1993) ou en Champagne-Ardenne (arrêté du 8 février 1988) selon la localisation du secteur.

La catégorie 'espèce(s) menacée(s)' signale la présence d'une ou plusieurs espèces menacées d'extinction mais non protégées réglementairement. Une espèce est dite menacée si elle appartient aux catégories en danger critique d'extinction (CR), en danger d'extinction (EN) et vulnérable (VU) d'une liste rouge régionale (Île-de-France : Auvert et al., 2011 et Filoche, 2014 ; Bourgogne : Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2016 pour la flore vasculaire et Bardet, 2021 pour les bryophytes ; Centre Val de Loire : Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2014. ; Champagne Ardenne, 2018) ou de la liste rouge nationale (UICN France, FCBN, AFB et MNHN, 2018). Toutes les régions du CBNBP disposent de cette liste rouge régionale pour la flore vasculaire ; seule la Bourgogne en détient une pour les bryophytes. Les espèces considérées éteintes (RE) à la date de réalisation de la liste rouge régionale mais réobservées depuis ont aussi été intégrées à la couche des espèces menacées.

Une espèce peut être seulement protégée, seulement menacée ou à la fois protégée et menacée. Cette couche a donné priorité à l'aspect réglementaire ; aussi, si un secteur héberge une espèce à la fois protégée et menacée, le secteur apparaîtra en rouge. De la même façon, si un secteur abrite deux espèces, l'une protégée et l'autre menacée, il sera représenté en rouge.

Ces listes d'espèces protégées et/ou menacées sont disponibles via les catalogues de la flore vasculaire d'Île-de-France et de Bourgogne (Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2019, 2021, 2022 ; Vallet et Dahirel, 2024).

<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/actions/habitats.jsp>

<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/biodiversite/cartographieVegetationsIDF.jsp>

LES ÉTUDES

DE L'INSTITUT PARIS REGION



L'INSTITUT PARIS REGION
ASSOCIATION LOI 1901.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49

ISBN 978 2 7371 2368 9